

Famille DIONIS (archives notariales & judiciaires)

La famille DIONIS est une famille de notables parisiens originaire de Vernon dans l'Eure. François DIONIS *le père* (+1617), né & marié à Vernon, maître menuisier à Paris au début du 17^{ème} siècle, a eu 2 fils :

- Pierre DIONIS *le père* (~1612-1687), maître menuisier, fondateur de la branche aînée & père du célèbre chirurgien Pierre DIONIS.
- François DIONIS *le fils* (~1617-1705), marchand de soie, fondateur de la branche cadette, dont le membre le plus illustre est Achille Pierre DIONIS du SÉJOUR.



Pierre DIONIS
premier chirurgien
de la sérénissime dauphine
(1643-1718)



Achille Pierre DIONIS du SÉJOUR
Conseiller au Parlement de Paris
de l'Académie des Sciences de la dite ville
Né à Paris le 11 janvier 1734
Député de la dite ville
à l'Assemblée Nationale de 1789

Les actes transcrits dans ce fichier appartiennent à 2 catégories :

- des actes notariés consultés aux Archives nationales.
- des actes judiciaires provenant des registres numérisés de clôtures d'inventaires ou de tutelles, & indexés dans la *Base des familles parisiennes* : la plupart des transcriptions ont été annexées aux actes numérisés ; elles sont accompagnées ici de quelques notes destinées à éclairer les relations de parenté. ¹

¹ La plupart des familles & personnes mentionnées dans ces actes figurent dans la base GeneaNet du transcripteur : <http://gw4.geneanet.org/index.php3?b=potpaul>

Table des actes

François DIONIS le père, maître menuisier (origines)	1
Contrat de mariage entre François DIONIS & Anne PIQUET le 8 février 1611	1
Contrat de mariage entre Jean GOUFFREVILLE & Anne PICQUET du 13 mai 1618	2
Inventaire après décès de Jehan de GOUFFREVILLE du 3 mai 1628	3
Inventaire après décès d'Anne PIQUET du 25 juin 1629	4
Notoriété des héritiers de Joseph Clément de GOUFFREVILLE du 6 octobre 1739	7
Pierre DIONIS le père, maître menuisier (branche aînée)	8
Contrat de mariage entre Pierre DIONIS & Anne BAUDIN le 13 janvier 1636	8
Contrat de mariage entre Pierre PERIER & Anne DIONIS le 24 octobre 1660	9
Testament de Pierre DIONIS du 9 juin 1682	11
Inventaire après décès de Pierre DIONIS du 31 mai 1688	12
Clôture de l'inventaire après décès de Pierre DIONIS du 3 juin 1688	15
Pierre DIONIS le fils, premier chirurgien de la Dauphine	16
Contrat de mariage entre Pierre DIONIS & Marie Magdeleine DUVAL le 28 janvier 1663	16
Contrat de mariage entre Pierre Nicolas DELESPINE & Marie Anne DIONIS le 4 décembre 1688	17
Avis DIONIS du 10 octobre 1693.....	19
Nomination par Pierre Constantin DIONIS le 25 mars 1697	20
Contrat de mariage entre Henry BESNIER & Marie Ursule DIONIS le 28 juillet 1709	21
Tuition DIONIS du 19 décembre 1718.....	23
Inventaire après décès de Pierre DIONIS du 4 janvier 1719	24
Clôture de l'inventaire après décès de Pierre DIONIS du 10 février 1719	27
Tuition & avis DIONIS du 18 mars 1719.....	28
Avis DIONYS du 5 mai 1730	29
Avis DIONIS du 15 mai 1733.....	30
Bénéfice d'inventaire DIONIS & consors du 30 juin 1744	31
François DIONIS, chirurgien ordinaire de la Dauphine.....	32
Tuition DIONIS du 12 novembre 1717	32
Clôture de l'inventaire après décès de François DIONIS du 16 novembre 1717	33
Tuition & avis DIONIS du 14 novembre 1719.....	34
Avis DIONIS du 28 août 1723.....	35
Avis DIONIS du 5 juillet 1726	36
Avis DIONIS du 21 août 1726.....	37
Émancipation & avis DIONIS du 9 juin 1728.....	38
Avis DIONYS du 4 novembre 1729.....	39
Avis DIONIS du 20 novembre 1731	41
Tuition & avis DIONIS du 24 avril 1732	42
Avis DIONIS du 10 décembre 1734.....	43
Avis DIONIS du 9 avril 1737	44
Tuition DIONIS du 18 novembre 1748	45
Clôture de l'inventaire après décès de Marie Françoise ANDRY du 13 décembre 1748	46
Clôture de l'inventaire après décès d'Henry BESNIER du 27 février 1754	47
Avis BESNIER, femme DIONIS, du 3 juin 1763	48
Avis MONNIOT du 9 mars 1780	49
Avis DIONIS, veuve MONNIOT, du 11 janvier 1781	50

François DIONIS l'ainé & le jeune, notaires au Châtelet de Paris	51
Contrat de mariage entre François DIONIS & Denise AUBERT le 22 septembre 1669	51
Émancipation & avis DIONIS du 23 septembre 1699	52
Inventaire après décès de François DIONIS du 25 septembre 1699	54
Requête pour l'interdiction de Pierre DIONIS du 6 novembre 1699	58
Procès verbal sur interdiction DIONIS du 7 novembre 1699	59
Avis DIONIS du 30 avril 1700	60
Contrat de mariage entre François DIONIS & Avoye Catherine GERVAIS le 1 ^{er} août 1700	61
Avis GERVAIS, femme DIONIS, du 23 septembre 1700.....	62
Avis DIONIS du 26 novembre 1700	63
Avis GERVAIS du 17 février 1701	64
Avis DIONIS du 21 février 1701	65
Avis DIONIS du 11 juin 1701.....	66
Bénéfice d'inventaire GERVAIS, femme DIONIS, du 1 ^{er} septembre 1714	67
Inventaire après décès de Denise AUBERT, veuve DIONIS, le 29 janvier 1732	68
Familles alliées à la branche aînée	69
Avis & tuition DENEU du 14 novembre 1689.....	69
Tuition SEROUGE du 23 mars 1695.....	70
Émancipation & avis SEROUGE du 13 avril 1707.....	71
Tuition & avis POUPART du 14 février 1713	72
Tuition ANDRY du 1 ^{er} juillet 1713	73
Avis pour interdiction DENEU du 23 décembre 1717	74
Tuition PONCET du 28 mars 1719.....	75
Avis DENEU du 9 avril 1720	76
Clôture de l'inventaire après décès de Jacques CAMUZA du 29 janvier 1722	77
Tuition SEROUGE le 14 janvier 1724	78
Avis SEROUGE du 1 ^{er} février 1724.....	79
Curation & avis DENEU du 13 février 1728.....	80
Avis DENEU du 23 avril 1728	81
Tuition LEROUX du 9 décembre 1728.....	82
Avis SEROUGE du 24 avril 1731	83
Tuition LE ROUX du 7 février 1744	84
Avis LE ROUX du 18 février 1745	85
François DIONIS le fils, marchand de soie (branche cadette)	86
Contrat de mariage entre Didier CRESTIENNOT & Anne Suzanne DIONIS le 7 juillet 1681	86
Bénéfice d'inventaire DIONIS du 8 janvier 1699	87
Inventaire après décès de François DIONIS du 17 au 19 janvier 1705	88
Clôture de l'inventaire après décès de François DIONIS du 24 janvier 1705	91
Inventaire après décès de Marie LELEU, veuve DIONIS, du 29 juillet 1711	92
Renonciation à la succession de Philbert DIONIS du 3 mai 1716	94
Clôture de l'inventaire après décès d'Anne Suzanne DIONIS du 24 octobre 1727	95
Inventaire après décès de Jeanne DIONIS du 19 décembre 1737	96
Inventaire après décès de Pierre DIONIS du SÉJOUR du 30 décembre 1744	97
François Jean DIONIS, notaire au Châtelet de Paris	98
Contrat de mariage entre François Jean DIONIS & Nicolle CHAUD le 20 février 1691	98
Tuition & avis DIONIS du 22 juin 1719	99

Contrat de mariage entre Louis Achille DIONIS du SÉJOUR & Geneviève Madeleine HERON du 4 mai 1733	100
Contrat de mariage entre Augustin Pierre DIONIS des CARRIÈRES & Marie de VISIGNY du 27 septembre 1738	102
Inventaire après décès de François Jean DIONIS du 22 octobre 1738	103
Inventaire après décès de Nicolle CHAUD, veuve DIONIS, du 13 juin 1742	106
Clôture de l'inventaire après décès d'Augustin DIONIS des CARRIÈRES du 13 juin 1760	108
Avis substitution DIONIS du SÉJOUR du 23 octobre 1786	109
François Marie DIONIS, conseiller secrétaire du Roy.....	110
Contrat de mariage entre François Marie DIONIS & Louise MORIAU le 1 ^{er} juillet 1727 ..	110
Tuition & avis DIONIS du 20 octobre 1730.....	112
Tuition DIONIS du 23 janvier 1743	113
Inventaire après décès de Louise MORIAU, femme DIONIS, du 6 février 1743	114
Clôture de l'inventaire après décès de Louise MORIAU du 16 février 1743	115
Avis DIONIS du 30 octobre 1747	116
Émancipation, tutelle & avis DIONIS du 17 novembre 1747.....	117
Inventaire après décès de François Marie DIONIS du 20 novembre 1747	118
Avis DIONIS du 20 février 1748	120
Tuition pour mariage DIONIS du 31 mai 1748.....	121
Contrat de mariage entre Nicolas CHUPPIN & Antoinette Nicole DIONIS le 5 juin 1748 .	122
Clôture de l'inventaire après décès d'Antoinette Nicole DIONIS du 6 février 1758	124
Familles alliées à la branche cadette	125
Tuition & avis de BLANCHANS du 21 mai 1701.....	125
Tuition BACHELIER de COURSON du 21 août 1711	126
Inventaire après décès de Pierre DAULIER du 2 août 1717	127
Sentence d'interdiction DAULIER du 11 juillet 1719	129
Avis DAULIER du 5 septembre 1720.....	131
Curation DAULIER du 6 février 1722	132
Tuition & avis DAULIER du 19 septembre 1722.....	133
Tuition FAGET du 21 juillet 1728.....	134
Avis BACHELIER du 12 janvier 1731	135
Émancipation & avis BACHELIER du 13 juillet 1731	136
Avis FAGET du 11 décembre 1731.....	137
Succession CRESTIENNOT du 30 décembre 1731	138
Avis BACHELIER & FAGET du 23 janvier 1732	140
Tuition & avis BACHELIER du 22 juillet 1732	141
Tuition GISSEY du 23 août 1741	142
Avis LE COYNTHE du 25 juin 1743.....	143
Avis GISSEY du 7 octobre 1743	144
Émancipation & avis FAGET du 20 avril 1746	145
Avis GISSEY du 12 juillet 1746.....	146
Avis FAGET du 27 janvier 1747	147
Émancipation & avis GISSEY du 18 janvier 1754	148
Avis BACHELIER du 1 ^{er} juin 1763	149
Bénéfice d'inventaire GUIGNACE du 25 février 1765.....	150
Guillaume DIONIS, marchand de bois	151
Contrat de mariage entre Guillaume DIONIS & Marie DUCHAUFOR du 23 juillet 1645	151

IV

Inventaire après décès de Marie du CHAUFOR du 17 février 1656	152
Contrat de mariage entre Guillaume DIONIS & Marie BOUCHERY du 24 août 1659	153
Testament de Geneviève PIQUET du 15 octobre 1659	154
Inventaire après décès de Marie BOUCHERY DUBUISSON du 9 juillet 1674	155
Contrat de mariage entre Henry GOFFINET & Magdeleine DIONIS du 20 avril 1671	157
Bénéfice d'âge & avis DIONIS du 7 août 1674	158
Subrogation DIONIS du 21 août 1674.....	159
Avis de renonciation DIONIS du 21 mai 1675	160
Contrat de mariage entre Claude CARROGUY & Geneviève DIONIS du 26 juillet 1682 .	161
Tuition GAFFINET du 10 février 1689	162
Contrat de mariage entre Jacques CHIQUET & Marie Anne DIONIS du 15 octobre 1690	163
Contrat de mariage entre Guillaume RUFFIN & Marie Magdeleine DIONIS du 2 juin 1691	164
Contrat de mariage entre Philippe GUILLARD & Magdeleine DIONIS du 21 janvier 1695	165
Avis CAROGUY du 29 août 1712	166
Tuition & avis CAROGUY du 1 ^{er} février 1715	167
Tuition CHIQUET du 7 janvier 1718	168
Tuition & avis CARROGNY du 29 avril 1720	169
Avis CAROGNY du 27 juin 1720	170

**François DIONIS le père, maître menuisier
(origines)**

**Contrat de mariage entre François DIONIS & Anne PIQUET
le 8 février 1611 ¹**

Du mardi 8^{ème} jour de février 1611 à Vernon par devant Me Antoine DE LA GOMBAULT, notaire du Roy, & heure de midi au logis de Claude [...], drapier

Furent présents en leurs personnes honneste personne François DIONYS, maître menuisier demeurant à Paris, fils naturel & légitime de feu [honorable] personne Pierre DIONYS & de Isabeau GAMBART², ses père & mère, d'une part, & honneste fille Anne PIQUET, fille naturelle & légitime de feu honneste personne Ollivier PIQUET, vivant marchand demeurant en la [...], & de Marie DUVAL, ses père & mère, d'autre part, [...]

[...] parvenir au mariage, lequel au plaisir de Dieu sera fait & célébré en face de notre mère sainte Église catholique, apostolique & romaine entre le dit François DIONYS & la dite Anne PIQUET, ont [...] les accords & promesses qui ensuivent après que

de la part du dit François DIONYS de l'avis & consentement d'honneste personne Pierre DIONYS, marchand demeurant à [...], son frère aîné, & d'honneste personne Claude [DECH...], drapier, [Jean SIGURE ?], marchand demeurant au dit lieu, [...], ses parents & amis [...]

& de la part de la dite Anne PIQUET par l'avis & délibération d'honnête personne Ollivier PIQUET, son frère, & d'honneste homme Thomas VIAL, [co...] au grenier à sel des Andelys, honnête personne Mathieu [...], Charles DUVAL [...], [...] leurs parents & amis [...]

¹ Me Antoine de LA GOMBAUDE, notaire royal à Vernon : E/1532

² Patronyme local orthographié GAMBART ou GAMBARD.

**Contrat de mariage entre Jean GOUFREVILLE & Anne PICQUET
du 13 mai 1618 ¹**

Par devant les notaires gardes notes du Roy en son Châtelet de Paris soussignés furent présents en leurs personnes Jehan GOUFFREVILLE, maître menuisier à Paris, demeurant faubourg St Honoré, paroisse St Roch, natif de Chomont en Picardie ² proche la ville de [...], stipulant pour luy & en son nom, d'une part ; & Anne PICQUET, veuve de feu François DYONIS, vivant maître menuisier à Paris, aussi stipulant pour elle & en son nom, d'autre part ;

lesquelles parties, en la présence de leurs parents & amis, savoir de la part du dit GOUFFREVILLE :

- *Guillaume MULLOTE, maître menuisier à Paris, cousin à cause de Marguerite GOUFFREVILLE, sa femme,*
 - *Joachim PREVOST, maître cordonnier à Paris, cousin,*
- & de la part de la dite veuve DYONIS :*
- *Magdeleine PICQUET, sa sœur, femme de Paul JUBILLOT, maître menuisier à Paris,*
 - *Pierre BAILLEUX, maître charpentier à Paris, ami,*
- reconnaissent & confessent [...]*

¹ Me Jacques MOREL : MC/ET/XLII/58

² Probablement Chaumont-en-Vexin dans l'Oise : le patronyme GOUFFREVILLE ou GONFREVILLE, bien qu'assez rare, apparaît dans les paroisses voisines de Boissy-le-Bois & Boubiers.

**Inventaire après décès de Jehan de GOUFFREVILLE
du 3 mai 1628 ¹**

L'an 1628 le 3ème jour de mai après midi & [...] ensuivant, à la requête de honorable femme Anne PICQUET, veuve en dernières nocces de défunt Jehan de GOUFFREVILLE, vivant maître menuisier à Paris, demeurant au faubourg St Honoré, proche le monastère des Feuillants, tant en son nom que comme tutrice de Clément de GOUFFREVILLE, âgé de 6 ans ou environ, fils mineur [...] du défunt de GONFREVILLE & d'elle ; & en la présence de Joachim ROUTIER, marchand mégissier demeurant en la ville de St Denis en France, cousin germain maternel du dit défunt & subrogé tuteur du dit mineur [...]

¹ Me Denis TURGIS : MC/ET/XLV/61

**Inventaire après décès d'Anne PIQUET
du 25 juin 1629 ¹**

L'an 1629 le 25^{ème} jour de juin avant midy,

- *à la requête de honorable homme Jehan BAUDIN, maître chandelier en suif, bourgeois de Paris, demeurant faubourg [St Jacques], grande rue du dit lieu, au nom & pour tuteur de Pierre & François DIONIS, enfants mineurs des défunts François DIONIS, vivant maître menuisier à Paris, & de Anne PIQUET, jadis sa femme,
+ assisté de Me Martin COLLINET, procureur au Châtelet de Paris & procureur du dit BAUDIN*
- *& aussy à la requête de honorable Joachim ROUSTIER, maître mégissier [...] tuteur de Clément de GOUFFREVILLE, fils mineur de défunt Jean de GOUFFREVILLE, vivant aussy maître menuisier à Paris, & de la dite défunte PIQUET, jadis sa femme en seconde noce,
++ aussy assisté de Me Michel DESPONTY, procureur au dit Châtelet & procureur du dit ROUSTIER*
- *en la présence de Paul JUBILLOT, aussy maître menuisier à Paris, subrogé tuteur des dits enfants mineurs du dit feu François DIONIS [...]*
- *en la présence de Jehan [LENGLACE], aussy maître menuisier à Paris, subrogé tuteur du dit Clément de GOUFFREVILLE, [...]*

¹ Me Denis TURGIS : MC/ET/XLV/61

En suivent les titres & enseignements

Item un contrat en parchemin passé par devant Antoine de LA GOMBAUDE, notaire royal à Vernon, le 8^{ème} février 1611 ¹, qui est le contrat de mariage fait entre le dit défunt François DIONIS d'une part & la dite défunte Anne PIQUET, lors fille de défunt Ollivier PIQUET, vivant marchand demeurant à Vernon, & de Marie VAAL ², ses père & mère, aux clauses & conditions portées par le dit contrat de mariage ; inventorié au dos 1

Item plusieurs cahiers de papiers ensemble signés enfin [LEP...], datés au commencement de l'an 1617 le 15^{ème} jour de décembre, qui est l'inventaire fait à la requête de la dite défunte Anne PIQUET, tant en son [nom] que comme tutrice des enfants mineurs du dit défunt DIONIS [...] après le décès du dit défunt DIONIS ; clos le 20^{ème} décembre au dit an 1617 ; inventorié au dos [...] 2

Item un acte donné en la justice [...] en date du 14^{ème} décembre 1617, qui est [...] la dite défunte PIQUET avoir été nommée & élue tutrice à Pierre & François DIONIS, enfants mineurs du dit défunt DIONIS, & [...] pour subrogé tuteur avoir été élu par un acte particulier du dit jour le dit Paul JUBILOT ; inventorié au dos 3

Item une [...] obligatoire passée par devant [POSTILLA...] & LENORMANT notaires le 29^{ème} juin 1613 [co...] le dit feu François DIONIS devait à [...], marchand bourgeois de Paris, la somme de 3 840 livres pour les causes y contenues enfin, de laquelle après [...] la somme de 1 594 livres qui reste [...] en la dite obligation [...] François DIONIS en date du 14 mars 1616 ; inventorié au dos 4

Item une autre [...] obligatoire passée par devant FOURNIER & MAHEUT le 30^{ème} jour d'octobre 1614 [co...] François DIONIS & Paul JUBILLOT devait à Paul AUDOT, marchand de bois à [...] la somme de 716 livres pour les causes y contenues enfin [...] ; inventorié au dos 5

*Item une vendition passée par devant Nicolas [HEBERT] & Pierre LABBÉ, tabellions résidant en la [prévôté] d'Evreux, le 19^{ème} avril 1572 [...] Jehan DIONIS à Nicolas BOSSU de 4 livres 10 sols [...] mentionnés ;
plus un autre contrat passé par devant [...], tabellion résidant de Vernon, le 4^{ème} avril 1597 [...] avoir vendu & transporté à Pierre DIONIS, [meu...] demeurant au dit Vernon, le droit & [...], qui lui avait été [...] lors de la vente à luy faite d'un [...] ;
avec lequel étaient aussy neuf autres pièces en parchemin qui sont [... titres] du dit héritage y mentionnés ;
avec un partage fait en papier [...] entre Guillaume DIONIS fils de Pierre & François DIONIS frère après héritage [...] en date du 20^{ème} décembre 1613, signé Guillaume DIONIS au dessous [...] Pierre & François DIONIS du 28^{ème} des dits mois & an, signé DIONIS & Guillaume DIONIS ;
& un acte aussy en papier du 8^{ème} janvier 1620 par devant [...] du dit Vernon [...] de Jehan de GOUFFREVILLE, comme mari de la dite défunte PIQUET [...] de la succession du dit défunt DIONIS ; inventoriés au dos des dits 2 contrats dessus dates du dit partage [...] 6*

Item un contrat passé par devant [DE...] & MOREL [...] le 13^{ème} mai 1618, qui est le contrat de mariage entre le dit défunt Jehan GOUFFREVILLE d'une part & la dite défunte Anne PIQUET, [auparavant] veuve du dit défunt François DIONIS, aux causes [...] ; inventorié le dit contrat [...] 9

¹ Archives de l'Eure : E 1532

² Dans les registres de Vernon, le patronyme maternel est DUVAL : par ex. le parrain d'Anne PIQUET en 1582 se nomme Charles DUVAL.

Item un inventaire fait par MOREL & TURGIS, notaires, le 3^{ème} jour de mai 1628 à la requête de la dite défunte Anne PIQUET, veuve en dernière noce du dit défunt Jehan de GOUFREVILLE, tant en son nom que comme tutrice de Clément de GOUFREVILLE, fils [...] & en la présence de Joachim ROUSTIER, subrogé tuteur, [...] & neveu du dit défunt GOUFREVILLE, [...] le 6^{ème} du dit mois de mai 1628 ; avec lequel inventaire est le procès verbal de vente [...] au dit Châtelet de Paris [...] 10

**Notoriété des héritiers de Joseph Clément de GOUFFREVILLE
du 6 octobre 1739 ¹**

Aujourd'huy sont comparus par devant les notaires soussignés Pierre DIONIS, écuyer, doyen de Mrs les conseillers secrétaires du Roy, maison couronne de France & de ses finances, demeurant à Paris rue du Plâtre, paroisse St Jean en Grève, & François Marie DIONIS, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, payeur des rentes de l'hôtel de ville, demeurant rue Ste Avoye, paroisse St Merry ;

lesquels ont certifié & attesté pour vérité à tous qu'il appartiendra, qu'ils savent & ont [...] connaissance que Joseph Clément de GOUFFREVILLE, écuyer, inspecteur des manufactures de Bretagne, est décédé en la ville de Morlaix ² le 19 décembre 1735, & qu'il a laissé pour seuls enfants & uniques héritiers :

- *Gilles Joseph François Thomas de GOUFFREVILLE, écuyer, chevalier de l'ordre militaire de St Louis, capitaine au régiment de Noailles infanterie,*
- *Louise Joseph de GOUFFREVILLE, D^{lle} majeure, ³*
- *dame Anne Jeanne Joseph de GOUFFREVILLE, veuve de Mre Louis Antoine de LA CHAMBRE, chevalier de l'ordre royal & militaire de St Louis, major de la ville de St Renan,*
- *dame Françoise de GOUFFREVILLE, épouse de Sr François DUMESNIL de Nogent,*
- *D^{lle} Thérèse Suzanne Joseph de GOUFFREVILLE, fille majeure,*
- *& dame Suzanne Marguerite de GOUFFREVILLE, épouse de Jean Roger Joseph de VAUX.*

Dont & de quoy les dits sieurs comparants ont requis acte aux notaires soussignés, qui leur ont octroyé le présent pour leur servir & valoir ce qu'il de raison.

Fait & passé à Paris en étude l'an 1739 le 6 octobre, & ont signé

¹ Me Dominique CRESTIENNOT : MC/ET/XXXIII/483

² Joseph Clément de GOUFFREVILLE (~1655-1735), fils de Clément, petit-fils de Jean & Anne PIQUET, est mort à l'âge de 80 ans : il était veuf de Suzanne Marguerite MARCHINY (~1659-1723), décédée à Morlaix le 25 octobre 1723 à l'âge de 64 ans.

³ Gouvernante de Pierre DIONIS du SÉJOUR (1656-1744), son oncle à la mode Bretagne.

**Pierre DIONIS le père, maître menuisier
(branche aînée)**

**Contrat de mariage entre Pierre DIONIS & Anne BAULDIN
le 13 janvier 1636 ¹**

Furent présents honorable homme Jehan BAULDIN, marchand bourgeois de Paris, demeurant au faubourg Saint Jacques, paroisse Saint Jacques St Philippe, & Magdeleine DYONIS, sa femme, qu'il a autorisée, stipulant en cette partie pour Anne BAULDIN, leur fille, à ce présente & de son consentement, d'une part ; & Pierre DIONYS, maître menuisier à Paris, demeurant au faubourg St Germain des Prés en l'hôtel de Luxembourg, paroisse St Sulpice, fils de feu François DIONYS, vivant aussy maître menuisier à Paris, & Anne PICQUET, sa femme, pour luy & en son nom d'autre part ;

lesquelles parties en la présence & assistées, à savoir de la part du dit Pierre DYONIS :

- *honorable Paul JUBILOT, maître menuisier à Paris, oncle à cause de Magdeleine PICQUET, sa femme, subrogé tuteur & curateur du dit DYONIS,*
- *Geneviève PICQUET, veuve de feu Guillaume DYONIS, tante,*
- *Jehan LANGLACE, aussy maître menuisier, cousin germain à cause de sa femme, ²*
- *François DYONIS, frère, & Clément GOFFREVILLE, aussy frère utérin,*

& de la part du dit BAULDIN :

- *sa femme & leur fille,*
- *Laurent BERTHAULT, maître boulanger, bourgeois de Paris, beau-frère du dit BAULDIN à cause de sa femme, & oncle de la dite fille,*
- *Nicolas BAULDIN, aussy maître boulanger, bourgeois de Paris, oncle paternel de la dite Anne BAULDIN,*
- *François MORICEAU, maître menuisier, bourgeois de Paris, beau-frère de la dite Anne BAULDIN,*
- *Nicolas T..., marchand de vin, cousin à cause de sa femme,*
- *Me Claude [MAUGET], abbé de St Ambroise [...],*
- *Me François R..., chanoine de l'église de Paris & curé de la dite paroisse St Jacques St Philippe, ³*
- *noble homme Louis GOULLIN, avocat en parlement,*
- *Me Barnabé GOULLIN, procureur en parlement,*
- *Anne & [...],*
- *François MORICEAU, cousin du dit Pierre DYONIS,*

Reconnurent & confessèrent avoir fait [les traité & pacte] de mariage qui ensuivent : c'est à savoir que le dit BAULDIN & sa femme ont promis & promettent donner la dite Anne BAULDIN, leur fille, par nom & loy de mariage au dit Pierre DYONIS, qui de sa part la promet prendre à femme & épouser & en faire la solennité en face de [notre] mère Ste Église aussitôt que faire se pourra [...] ; en faveur duquel futur mariage pour y parvenir les dits BAULDIN & sa femme s'obligent l'un pour l'autre solidairement sans [...]

¹ Me MONROUSSEL : MC/ET/CIX/162

² On ignore l'identité de cette épouse.

³ Renvoi au bas de la première page du contrat.

Contrat de mariage entre Pierre PERIER & Anne DIONIS
le 24 octobre 1660¹

Par devant les notaires garde notes du Roy, notre sire, en son Châtelet de Paris, soussignés, furent présents en leurs personnes honorable homme Pierre DIONY, menuisier ordinaire des bâtiments du Roy, bourgeois de Paris, & Anne BAUDIN, sa femme, qu'il autorise pour l'effet des présentes, demeurant à Paris à l'ancien marché aux chevaux, paroisse Saint Roch, au nom & comme stipulant à cette partie pour Anne DIONY, leur fille, pour ce présente & comparant de son vouloir & consentement, pour elle en son nom, d'une part,

& honorable femme Renée de BOUQUINVILLE, veuve de feu honorable homme Jean PERIER, vivant juré mouleur & contrôleur de bois, bourgeois de Paris, demeurant sous les piliers de la tonnellerie, paroisse St Eustache, au nom & comme stipulant en cette partie pour honorable homme Pierre PERIER, fils du dit défunt sieur PERIER & d'elle, icelui Pierre PERIER pour ce présent & comparant de son vouloir & consentement, aussy pour luy en son nom, d'autre part ; lesquelles parties en la présence & assistées de leurs parents & amis ci après nommés, savoir de la part des dits sieur DIONY, sa femme & leur fille :

- *Me François CATHELAN, conseiller du Roy en ses Conseils & secrétaire des Conseils d'État & finances de sa Majesté,*
- *Me Antoine RATABON, conseiller du Roy en ses Conseils, surintendant général de ses bâtiments,*
- *noble homme Louis PETIT, conseiller du Roy & contrôleur général des bâtiments, jardins & manufactures de France,*
- *Pierre LE MUET, architecte ordinaire du Roy,*
- *Mre Jean [BAIQUESNE], prêtre habitué en l'église paroissiale St Roch,*
- *Charles [EVRARD], architecte ordinaire du Roy, amis ;*
- *honorable homme Nicolas DUVAL, juré mouleur de bois à Paris, allié,*²
- *François DIONIS, marchand bourgeois de Paris, oncle paternel,*
- *Jean BAUDIN, juré mouleur de bois à Paris, oncle maternel de la future épouse,*
- *honorable femme Geneviève PIQUET, veuve de Guillaume DIONIS, vivant maître cordonnier, bourgeois de Paris, tante paternelle,*
- *Michel PESSET, juré mouleur de bois à Paris, oncle à cause de Marie BAUDIN, sa femme,*
- *Pierre DIONIS & François DIONIS, frères de la dite future épouse,*
- *Guillaume DIONIS, marchand de bois, cousin,*
- *[...]*

& de la part du dit Pierre PERIER :

- *Pierre PERIER l'aîné, son frère, marchand bourgeois de Paris & mouleur de bois,*³
- *Jean PAPILLON, marchand teinturier, oncle à cause de sa femme,*
- *Me Jean LE CERF, commissaire au Châtelet de Paris, cousin issu de germain,*

¹ Me DAUBANTON : MC/ET/LIII/35

² Nicolas DUVAL est le beau-frère de Jean BAUDIN, cité ensuite comme oncle maternel de l'épouse ; c'est aussi le beau-frère de Pierre PERIER l'aîné, & le futur beau-frère de Pierre DIONIS le fils.

³ Époux de Marguerite DUVAL.

- *Mre Jean PAPILLON, diacre chantre de St Cosme, Jean PETIT, marchand orfèvre, Pierre PAPILLON, marchand, cousins issu de germain,*
 - *Gilles DUVAL, juré mouleur de bois, allié,¹*
 - *& Jean REGNAULT, maître à danser du Roy & de Mr duc d'Anjou, beau-frère du futur époux,²*
- ont volontairement reconnu & confessé avoir fait [...]*

¹ Gilles DUVAL est le frère de Nicolas, cité comme allié de la famille DIONIS : c'est donc le beau-frère de Pierre PERIER l'aîné, & le futur beau-frère de Pierre DIONIS le fils.

² A cause de Marie PERIER, sa femme.

**Testament de Pierre DIONIS
du 9 juin 1682 ¹**

Au nom de la très sainte & indivise Trinité, père, fils & St Esprit, Amen

L'an 1682, le premier jour de juin, après avoir assisté à la messe & invoqué le Saint Esprit,

Moy Pierre DIONYS, menuisier ordinaire des bâtiments du Roy & bourgeois de Paris, âgé de 70 ans, demeurant en la maison à moy appartenant sise à Paris, hors & proche la porte de Richelieu, paroisse St Eustache, étant par la grâce de Dieu sain de corps & esprit, bon sens & jugement & d'entendement, allant & vivant à mes affaires,

Considérant que certaine est la mort & le moment, heure & jour d'icelle incertaine, & permettant ainsy [& tel] pour ce que tout homme sache qu'il doit régler & disposer de ses affaires durant sa vie de telle sorte & état qu'il les souhaite après sa mort ; pour ces causes ayant ci devant & il y a longtemps médité faire ma dernière volonté de mon propre mouvement pour la décharge de ma conscience, consent de faire ce présent testament en la forme & manière qui en suit :

C'est à savoir que premièrement je recommande mon âme à dieu, mon créateur, à Jésus Christ, notre sauveur, & au St Esprit, notre consolateur & satisfacteur, à la très sainte Vierge & à Saint Pierre, mon patron, avec confiance en mon ange gardien, & à tous les saints & saintes du paradis, & suppliant qu'après la séparation de mon âme d'avec mon corps, ils intercèdent pour la rémission de mes péchés & obtiennent la grâce de participer au mérite du sang de Jésus Christ & [à] la communion des saints & [région] de la vie éternelle ; quant au lieu de ma sépulture, je désire qu'elle soit en l'église de Saint Roch, nostre ancienne paroisse, au lieu où sont inhumés nos parents & plusieurs de nos enfants

Item je donne au grand hospital des pauvres de cette ville de payer incontinent [à] mon décès la somme de 12 livres [en] une fois payée

Item je donne & lègue à l'église de Saint Roch la somme qu'il plaira à ma femme pour faire une fondation pour faire prier dieu pour nous

Item je lègue au cousin Guillaume DIONYS au jour de mon décès un habit noir & la somme de 60 livres de rente viagère sa vie durant seulement, qu'ils luy seront payés par quartier pour subvenir aux plus grandes nécessités de luy ou de ses enfants suivant comme ma femme exécutrice du dit présent testament trouvera bon

& pour exécuter & accomplir le contenu du présent testament, j'ai élu ma femme Anne BAUDIN, auquel je donne pouvoir & puissance ce dit testament accomplir & exécuter de point en point selon la forme & teneur

Fait à Paris ce 9 juin 1682

Pierre DIONYS

¹ Pièce annexée à l'inventaire après décès.

**Inventaire après décès de Pierre DIONIS
du 31 mai 1688 ¹**

An 1688 le dernier mai [du matin],

- *à la requête de Anne BAUDIN, veuve du sieur Pierre DIONIS, vivant menuisier ordinaire des bâtiments du Roy, bourgeois de Paris, demeurant près la porte de Richelieu, paroisse Saint Eustache, à cause de la communauté qui a été entre elle & le dit défunt,*
- *de Me François DIONIS, conseiller du Roy, notaire & garde notes de sa majesté au Châtelet de Paris, demeurant rue de la Verrerie, paroisse Saint Jean en Grève, tant en son nom que comme procureur de Pierre DIONIS, son frère, premier chirurgien de Madame la Dauphine, de luy fondé de procuration passée par devant les notaires soussignés, signée le 29 du présent mois & année, annexée à [ces présentes] pour y avoir recours*
- *Me Jean DIONIS, procureur en la Chambre des Comptes, demeurant rue des deux Boules, paroisse Saint Germain l'Auxerrois*
- *Sieur Pierre PERRIER, marchand drapier à Paris, demeurant rue Saint Honoré, paroisse Saint Eustache, à cause de Anne DIONIS, sa femme,*
- *& Me Christophe DE NEU, aussy procureur en la dite Chambre des Comptes, demeurant rue Neuve des Petits Champs, paroisse Saint Roch, à cause de Dam^{elle} Marie DIONIS, sa femme,*

Les dits sieurs Pierre, François, Jean, Anne & Marie DIONIS héritiers chacun pour un cinquième du dit défunt sieur DIONIS, leur père, [...] après le décès du dit défunt DIONIS arrivé le 11 décembre dernier [...] en sa maison où sa dite veuve est demeurée [...]

¹ Inventaire après décès fait par Me Jules MALINGRE : &/XIII/110

On trouve encore dans les minutes de Me MALINGRE :

- le testament d'Anne BAUDIN reçu le 4 janvier 1695
- l'inventaire après décès d'Anne BAUDIN du 8 janvier 1695
- le partage fait entre les héritiers de Pierre DIONIS & Anne BAUDIN le 21 mars 1695

En suivent les papiers

Item une copie collationnée par REMON & DESNOTZ, notaires au Châtelet de Paris, le 28 du présent mois de mai, du contrat de mariage du dit défunt Sr DIONIS & de la dite Anne BAUDIN passé par devant ST VAAST & MONROUSSEL, notaires au Châtelet de Paris, le 13 janvier 1636, par lequel aurait été stipulé qu'ils étaient en communauté de biens meubles & acquêts immeubles suivant la coutume de Paris – Inventorié 1

Item trois pièces attachées ensemble :

La première une copie collationnée par GAUTIER & LE BERT, notaires au Châtelet de Paris, le 2^{ème} juillet 1667 d'une transaction passée par devant GUILLARD & RICORDEAU, notaires à Paris, le 27 février 1647 entre le dit défunt Sr DIONIS & François DIONIS, marchand de soye, [enfants & hoirs] de François DIONIS & Anne PIQUET, sa femme, & Clément GOUFFREVILLE, aussy marchand de soye, fils & héritier de Jean de GOUFFREVILLE & de la dite Anne PIQUET, par laquelle moyennant la somme de 2000 livres que les dits Pierre & François DIONIS auraient payée au dit GOUFFREVILLE, il les aurait quitté & déchargé de toutes les demandes & prétentions qu'il aurait [...] d'eux

La seconde une expédition en papier d'un contrat d'échange passé par devant les dits GUILLARD & RICORDEAU le 17 mai 1644, par lequel le dit François DIONIS aurait cédé & délaissé au dit titre d'échange au dit Pierre DIONIS le tiers par indivis qui luy appartient par le décès de la dite Anne PIQUET, sa mère, de deux maisons tenant l'une l'autre, appelées les [quatre] cheminées, sises à l'ancien marché aux champs, & la moitié de 4 acres de terre & d'une mesure, sise au village de [...]

La troisième une copie collationnée par les dits GAUTIER & LE BERT le dit jour 2 juillet 1667 d'un contrat d'échange passé par devant les dits GUILLARD & RICORDEAU le dit jour 27 février 1647, par lequel le dit GOUFFREVILLE aurait cédé & transporté au dit Pierre DIONIS un autre tiers de la dite maison [...] 2

Item deux pièces :

La première une copie collationnée par [...] & LEBERT, notaires à Paris, le 8 mai 1654 de l'inventaire fait après le décès de Jean BAUDIN, père de la dite Anne BAUDIN le 25 février 1650 par les dits [QUARRE] & RICORDEAU

La seconde une autre copie collationnée par MONHENAULT & LEBERT, notaires à Paris, le 21 juillet 1667 de l'inventaire fait après le décès de Magdeleine DIONIS, veuve du dit Jean BAUDIN, par [...] & RICORDEAU le 15 juillet 1658 [...] 8

Item copie collationnée du contrat de mariage passé entre le dit [François] DIONIS, notaire, & Dam^{elle} Denise AUBERT, sa femme par devant BOURET & RUIN, notaires, le 22 septembre 1669 [...] 11

Item deux pièces :

La première une copie collationnée par MONHENAULT & LEBERT, notaires à Paris, le 20 avril 1667 du contrat de mariage du Sr PERIER & Anne DIONIS, sa femme, passé par devant DE LA BALLE & DAUBANTON le 24 octobre 1660, par lequel [...] 13

Item deux pièces attachées ensemble :

La première est l'expédition en papier du contrat de mariage passé par devant GIGAULT & LE BERT, notaires à Paris, le 30^{ème} jour de janvier 1667 entre le Sr DE NEU & la Dam^{elle} Marie DIONIS, par lequel 14

Item une expédition en papier d'un transport passé par devant [...] & MOUSNIER, notaires à Paris, le 26 janvier 1674 par Jean BAUDIN, héritier pour un septième de défunte Claude DUVAL, sa mère, au jour de son décès femme de Jean [QUANTIN ?], juré mouleur de bois, au dit défunt Sr DIONIS des droits successifs du dit Jean BAUDIN de la succession

de la dite défunte DUVAL, sa mère, moyennant la somme de 1 500 livres, que le dit BAUDIN aurait confessé avoir [reçu] du dit défunt Sr DIONIS ; inventorié 15

Item l'original du testament olographe & ordonnant la dernière volonté du dit défunt Sr DIONIS en date du 9 juin 1682 contenant un rôle d'écriture, finissant à la fin du verso du dit rôle d'écriture, lequel testament la dite veuve DIONIS a requis le dit MALINGRE de [...], ce qui a été à l'instant fait après qu'il [...]; inventorié 18

Item deux pièces attachées ensemble :

La première est l'original d'un écrit signé du dit défunt sieur DIONIS, Anne BAUDIN sa femme, DE NEU & Marie DIONIS, sa femme, par lequel ils auraient convenu que par malheur le feu aurait pris en la chambre des dits DE NEU & sa femme par la faute de leur servante [...]; inventoriées l'une comme l'autre 22

Item deux pièces :

La première est une expédition d'un transport passé par devant DESNOTZ & DIONIS, notaires, le 29 novembre 1674, par lequel Marie BAUDIN a cédé au dit feu sieur DIONIS les droits successifs qui luy appartiennent par la succession de Claude DUVAL, sa mère, moyennant 1 000 livres payés comptant ;

La seconde est un extrait du contrat de mariage de la dite Marie BAUDIN avec Louis CATIN passé par devant [...] & le dit DIONIS, notaires, le dit jour 29 novembre 1674 portant déclaration que dans la dot de la dite Marie BAUDIN est comprise la dite somme de 1 000 livres qu'elle [a reçu] pour le prix du dit transport ; inventorié 23

Item une expédition en parchemin d'un contrat passé par devant LENORMAND & CLEMENT, notaires à Paris, le 19 juillet 1686 entre Messieurs les marguilliers de l'église Saint Roch & le dit feu sieur DIONIS, par lequel les dits sieurs marguilliers ont concédé au dit feu sieur DIONIS, sa femme, enfants, descendants & parents, tant en ligne directe que collatérale, la 4^{ème} chapelle à main gauche en entrant [dans] la dite église par le portail, sous laquelle est une cave qui en dépend, plus le banc que le dit DIONIS possède [...] le dit DIONIS & sa femme ont fondé en la dite chapelle une messe tous les lundis de chacune semaine à perpétuité aux conditions y portées & moyennant la somme de 6 110 livres qui a été payée comptant ; ensuite duquel est une reconnaissance passée par devant [...] ; inventorié 24

**Clôture de l'inventaire après décès de Pierre DIONIS
du 3 juin 1688 ¹**

Est comparue Anne BAUDIN, veuve du Sr Pierre DIONIS, vivant menuisier ordinaire des bâtiments du Roy, bourgeois de Paris demeurant près la porte de Richelieu, paroisse Saint Eustache, à cause de la communauté qui a été entre elle & le dit défunt, laquelle a affirmé que l'inventaire fait à sa requête & [celle] de Mr François DIONIS, conseiller du Roy, notaire, garde notes de sa majesté en son Châtelet de Paris, tant en son nom que comme procureur de Pierre DIONIS, son frère, premier chirurgien de Madame la Dauphine, de luy fondé de procuration passée par devant TOUVENOT & MALINGRE, notaires en cette dite Cour, le 29 mai dernier, annexée à la minute sur l'inventaire pour y avoir recours ; laquelle a affirmé que l'inventaire fait à sa requête & [celle] de Mr Jean DIONIS, procureur en la chambre des comptes, & consorts ² [...] hoir chacun pour un cinquième du susdit sieur, leur père, reçu par TOUVENOT & MALINGRE, notaires en cette dite Cour, le dernier mai dernier, de véritable & tenu pour clos

¹ Registre de clôtures d'inventaires après décès fait au Châtelet de Paris de 1687 à 1694 : Y//5331

² Sans doute les époux d'Anne & Marie DIONIS, qui représentent leur épouse.

Pierre DIONIS le fils, premier chirurgien de la Dauphine

Contrat de mariage entre Pierre DIONIS & Marie Magdeleine DUVAL le 28 janvier 1663 ¹

Par devant les notaires gardes notes du Roy [...] en son Châtelet de Paris soussignés furent présents en leurs personnes honorable personne Pierre DIONIS, chirurgien ordinaire du Roy suivant la Cour, [...] de sa Majesté & maître chirurgien à Paris, demeurant rue de Richelieu, paroisse Saint Roch, fils d'honorable homme Pierre DIONIS, menuisier ordinaire des bâtiments du Roy, bourgeois de cette ville de Paris, & de Anne BAUDIN, sa femme, ses père & mère, demeurant susdites rue & paroisse, d'une part ;

honorable homme Nicolas DUVAL, juré mouleur contrôleur de bois en cette ville de Paris, & Claude FOURNIER, sa femme, de luy dûment autorisée pour l'effet des présentes, demeurant faubourg St Jacques, grande rue du dit lieu, paroisse Saint Jacques Saint Philippe, stipulant en cette partie pour Marie Magdeleine DUVAL, leur fille, demeurant avec eux, à ce présente & de son consentement, d'autre part ;

lesquelles parties, en la présence & du consentement & assistées, savoir le dit DIONIS :

- *les dits Pierre DIONIS & Anne BAUDIN, ses père & mère, la dite BAUDIN autorisée de son dit mari pour l'effet des présentes,*
- *François DIONIS, frère du futur époux,*
- *Pierre PERIER le jeune, marchand à Paris & beau-frère du dit futur époux à cause de Anne DIONIS, sa femme,*
- *François DIONIS, oncle du dit futur époux, marchand de soye en cette ville de Paris,*
- *Jean BAUDIN, juré mouleur contrôleur de bois à Paris, oncle du côté maternel du futur époux,*
- *Guillaume DIONIS, marchand de bois, cousin du dit futur époux,*
- *François MAURISSEAU, garde de meubles de Madame douairière duchesse d'Orléans, oncle maternel du dit futur époux à cause de [Magdeleine] BAUDIN, sa femme,*
- *Pierre [L...], premier architecte des bâtiments du Roy, ami du dit futur époux,*
- *sieur Thibault POISSANT, secrétaire ordinaire du Roy, aussi ami du dit futur époux,*
- *& Nicolas BAUDIN, marchand, allié du dit futur époux,*

& de la part des dits DUVAL, sa femme & leur dite fille :

- *Gilles DUVAL, juré mouleur de bois en cette ville de Paris, Nicolas DUVAL, frères de la dite future épouse,*
- *& encore le dit Jean BAUDIN, juré mouleur contrôleur de bois, beau-frère d'icelle future épouse à cause de [Claude] BAUDIN, sa femme,*
- *François DAMINOIS, aussi juré mouleur de bois à Paris, beau-frère de la dite future épouse à cause de défunte Catherine DUVAL, jadis sa femme,*
- *Pierre PERIER l'aîné, aussi juré mouleur de bois à Paris, beau-frère de la dite future épouse à cause de Marguerite DUVAL, sa femme,*
- *Me Vincent HERAULT, huissier ordinaire du Roy en sa Cour des monnayses, ami de la dite future épouse,*
- *Me René [FOUESNAU], procureur au dit Châtelet de Paris, aussi ami de la dite future épouse,*

reconnurent & confessèrent [...]

¹ Contrat devant Me RICORDEAU : MC/ET/CIX/214

Contrat de mariage
entre Pierre Nicolas DELESPINE & Marie Anne DIONIS
le 4 décembre 1688¹

Furent présents Pierre Nicolas DELESPINE, architecte à Paris, y demeurant rue Royale, paroisse Saint Roch, fils de noble homme Nicolas DELESPINE, conseiller du Roy, maître général des œuvres de maçonnerie des bâtiments du Roy, ponts & chaussées de France, & de feu dame Élisabeth MAURICEAU, son épouse & mère, pour luy & en son nom, d'une part ;

& Pierre DIONIS, premier chirurgien de Madame la Dauphine, & D^{lle} Marie Magdeleine DUVAL, sa femme, de luy autorisée pour l'effet des présentes, demeurant à Paris rue Sainte Anne, susdite paroisse Saint Roch, stipulant pour D^{lle} Marie Anne DIONIS, leur fille, à ce présente & de son consentement, aussy pour elle & en son nom, d'autre part ;

[...], savoir de la part du dit DELESPINE :

- *le dit DELESPINE, son père, D^{lle} Élisabeth FLEURETTE, sa femme [en secondes noces],*
- *Jacques DELESPINE, capitaine au régiment de Piémont, son frère,*
- *... DELESPINE, aussy son frère,*
- *Me Nicolas CHEVREL, procureur en parlement, son beau-frère,*²
- *Me Philippe [de MESERETZ], conseiller du Roy, contrôleur général des rentes de l'Hôtel de ville de Paris, aussy son beau-frère,*³
- *Pierre DELESPINE, bourgeois de Paris, son oncle,*
- *[...]*

& de la part de la dite D^{lle} Marie Anne DIONIS :

- *les sieur & D^{lle}, ses père & mère,*
- *Anne BAUDIN, veuve de Pierre DIONIS, menuisier des bâtiments ordinaires du Roy, bourgeois de Paris, son aïeule paternelle,*
- *Pierre Anne DIONIS, son frère,*
- *D^{lle} Marie Anne Thérèse DIONIS, sa sœur,*
- *Me Jean DIONIS, procureur en la Chambre des comptes, son oncle,*
- *sieur Pierre PERIER, marchand bourgeois de Paris, aussy son oncle à cause de Anne DIONIS, sa femme,*
- *Me Christophe DENEU, procureur en la Chambre des comptes, aussy son oncle à cause de Marie DIONIS, sa femme,*
- *sieur François DIONIS, marchand bourgeois de Paris, son grand oncle,*
- *Pierre DIONIS, bourgeois de Paris, son cousin,*
- *[Pierre] DAULIER, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, cousin à cause de [Marie Marguerite] DIONIS, sa femme,*
- *Nicolas DUVAL, juré mouleur de bois, oncle,*
- *Jean THOMIN, marchand bourgeois de Paris, oncle,*⁴

¹ Me François DIONIS l'aîné : MC/ET/III/731

² A cause de Marie Magdeleine DELESPINE, sa femme.

³ A cause d'Élisabeth DELESPINE, sa femme.

⁴ A cause de Marguerite DUVAL, sa femme.

- *Me Didier CHRESTIENNOT, procureur en parlement, cousin à cause de D^{lle} [Anne Suzanne] DIONIS, sa femme,*
- *D^{lle} Anne Marie PERIER, veuve de Me Étienne PAILLET, vivant conseiller du Roy, notaire au Châtelet de Paris, cousine,¹*
- *Pierre PERIER, marchand drapier, cousin,*
- *Jacques MAURICEAU, bourgeois de Paris, cousin,*
- *François MAURICEAU, maître chirurgien, juré à Paris, aussy cousin,*
- *Nicolas MAURICEAU, gentilhomme servant de son altesse royale Monsieur le duc d'Orléans, aussy cousin,*
- *D^{lle} Marie MAURICEAU, veuve de Me Paul MOTET, procureur en parlement, cousine,*
- *[...]*

¹ Étienne PAILLET (+1680), notaire au Châtelet de Paris de 1676 à 1680.

Avis DIONIS du 10 octobre 1693

L'an 1693 le 10^{ème} jour d'octobre, par devant nous Jean LE CAMUS sont comparus les parents & amis de damoiselle Thérèse DIONIS, fille mineure de Pierre DIONIS, premier chirurgien de Madame la Dauphine, & damoiselle Magdeleine DUVAL, sa femme, ses père & mère, à savoir :

- *Mre Pierre Anne DIONIS, abbé de Notre Dame de Beaulieu, frère,*
- *Pierre Nicolas DELESPINE, architecte & juré expert, beau-frère à cause de damoiselle Marie Anne DIONIS, sa femme,*
- *Nicolas DUVAL, juré mouleur de bois, bourgeois de Paris, oncle maternel,*
- *Me François DIONIS, conseiller du Roy, notaire au Châtelet, oncle paternel,*
- *Me Jean DIONIS, procureur en la Chambre des comptes, aussy oncle paternel,*
- *Pierre PERIER, marchand drapier, bourgeois de Paris, aussy oncle paternel à cause d'Anne DIONIS, sa femme,*
- *Pierre PERIER le jeune, aussy marchand drapier à Paris, cousin germain paternel,*
- *& sieur Abel PONCET, marchand drapier, cousin à cause de Marie Anne [DIONIS], sa femme,¹*

tous par Me Jacques [D...], procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis qu'il soit élu pour tuteur à la dite damoiselle Thérèse DIONIS mineure la personne du dit Pierre DIONIS, son père, pour diriger [...]

¹ Dans la procuration annexe, l'épouse d'Abel PONCET s'appelle DENEU plutôt que DIONIS ; en vérité, Abel PONCET est marié avec Anne Thérèse DENEU.

**Nomination par Pierre Constantin DIONIS
le 25 mars 1697 ¹**

Par devant les conseillers du Roy, notaires gardes notes au Châtelet de Paris, soussignés fut présent Mre Pierre Constantin DIONIS, prieur de Saint Andéol de Parisot, diocèse de Rodez, demeurant à Paris rue Saint Jacques au collège de Louis Le Grand, paroisse Saint Benoît ; lequel, étant informé des bonnes manière, capacité & probité de Me Jean Jacques POMAIROL, prêtre bachelier en théologie, a nommé & nomme par ces présentes le dit sieur POMAIROL pour remplir la place de vicaire perpétuel du dit prieuré de Saint Andéol de Parisot, vacante par le décès de Mre Pierre TREBOSC, dernier titulaire de la dite place, décédé le 11^{ème} du présent mois de mars.

Fait & passé à Paris en l'étude des notaires soussignés l'an 1697 le 25^{ème} jour de mars avant midi ; & a signé

¹ Me François DIONIS l'ainé : MC/ET/III/769

**Contrat de mariage entre Henry BESNIER & Marie Ursule DIONIS
le 28 juillet 1709 ¹**

Furent présents Henry BESNIER, ci devant chef du gobelet du Roy, fils de défunts François BESNIER, aussi chef du gobelet du Roy, & de damoiselle Henriette Jeanne DEMAUX de VALLIÈRE, sa femme, ses père & mère, demeurant à Paris rue Bethisy, paroisse St Germain l'Auxerrois, émancipé d'âge, procédant sous l'autorité & assisté de messire Ambroise BESNIER, écuyer, conseiller secrétaire de Roy, maison couronne de France & de ses finances, son cousin & curateur aux causes, demeurant à Paris rue Sainte Anne, paroisse St Roch, & encore assisté de Mre Pierre BESNIER, licencié de la faculté de théologie de Paris, prieur de Saint Nicolas de Chesnaye ², son tuteur avant son émancipation, demeurant à Paris rue Saint Pierre, paroisse St Eustache, pour ce présent, le dit sieur Henry BESNIER, pour luy & en son nom, d'une part ;

& Pierre DIONIS, premier chirurgien de Madame la duchesse de Bourgogne, & damoiselle Marie Magdeleine DUVAL, son épouse, de luy autorisée à l'effet des présentes, demeurant à Paris rue Sainte Anne, paroisse Saint Roch, stipulant en cette partie pour damoiselle Marie Ursule DIONIS, leur fille, demeurant avec ses père & mère, à ce présente & de son consentement, pour elle & en son nom, d'autre part ;

Lesquelles parties, de l'agrément de :

- *très haut, très puissant, très illustre & très excellent monarque Louis, par la grâce de Dieu Roy de France & de Navarre,*
- *très haut, très puissant & très excellent prince Monseigneur Louis, dauphin de France,*
- *très haut & très puissant prince Louis de France, duc de Bourgogne,*
- *très haute & très puissante princesse Marie Adélaïde de Savoye, femme de Monseigneur le duc de Bourgogne,*
- *très haut & très puissant prince Monseigneur le duc de Bretagne,*
- *très haut & très puissant prince Monseigneur Charles, duc de Berry,*
- *haute & [puissante] dame Louise Marguerite de BETHUNE, duchesse de Lude, dame de compagnie de Madame la duchesse de Bourgogne,*
- *haut & puissant seigneur Mre Paul de BEAUVILLIERS, duc de St Aignan, pair de France, grand d'Espagne & gentilhomme de la chambre du Roy, gouverneur des enfants de France & ministre d'État,*
- *haute & puissante dame [...] Anne Marie de STE HERMINE, comtesse de Mailly, dame d'atour de Madame la duchesse de Bourgogne,*
- *Madame la duchesse de Sully,*
- *haut & puissant Hiérosme PHELYPEAUX, chevalier, comte de Pontchartrain, conseiller du Roy en tous ses Conseils, secrétaire d'État & des commandements de sa Majesté, ayant le département de la marine,*

& en la présence & du consentement de leurs parents & amis ci après nommés, savoir de la part du dit sieur futur époux :

- *Nicolas BESNIER, son frère,*
- *damoiselle Henriette BESNIER, sa sœur,*
- *[...]*

¹ Me François DIONIS le jeune : MC/ET/III/810

² Saint Nicolas de la Chesnaye près Bayeux.

& de la part de la dite damoiselle future épouse :

- *Pierre [Cons.] DIONIS, prieur de Parisot¹, Clément DIONIS, ses frères,*
- *damoiselles Anne Thérèse & Angélique DIONIS, ses sœurs,*
- *dame Marguerite CREVON, épouse de Pierre DIONIS, chirurgien ordinaire de Madame la duchesse de Bourgogne, sa belle-sœur,²*
- *Nicolas DELESPINE, architecte expert juré du Roy, son beau-frère,³*
- *Pierre Charles DELESPINE, son neveu,*
- *damoiselles Marie Anne DESLESPINE & Anne Françoise Thérèse DELESPINE, nièces,*
-

Volontairement ont reconnu avoir fait & accordé [...]

Fait & passé, à savoir par sa Majesté, par Monseigneur Monsieur le duc de Bourgogne, Madame la duchesse de Bourgogne, Monsieur le duc de Bretagne, Monsieur le duc de Berry, Madame la duchesse de Lude & autres seigneurs & dames susnommés en leurs appartements au château de Versailles ; & par les parties contractantes, leurs parents & amis, en la demeure [...] ; l'an 1709 le 28^{ème} jour de juillet après midi ; & ont signé⁴

¹ Pierre Anne DIONIS, prénommé parfois Pierre Constantin, prieur de St Andéol de Parisot en Rouergue.

² L'époux de Marguerite CREVON se prénomme François plutôt que Pierre.

³ A cause de Marie Anne DONIS, sa femme.

⁴ Parmi les signatures qui suivent, on trouve aussi celle de la duchesse de Ventadour, qui ne semble pas avoir été citée précédemment.

Tuition DIONIS du 19 décembre 1718

L'an 1718 le 19 décembre, par devant nous Hiérôme DARGOUGES sont comparus les parents & amis de Clément DIONIS, âgé de 21 ans ou environ, fils de défunt Pierre DIONIS, premier chirurgien de feu Madame la Dauphine, & de D^{lle} Marie Madeleine DUVAL, à présent sa veuve, ses père & mère, à savoir :

- *Mre Pierre Anne DIONIS, abbé commendataire de l'abbaye Notre Dame de Beaulieu, frère,*
- *Nicolas Laurent DIONIS, maître chirurgien juré à Paris, frère,*
- *Nicolas ANDRY, conseiller lecteur & professeur royal, docteur régent en la faculté de médecine de Paris, beau-frère à cause de défunte D^{lle} Magdeleine DIONIS, son épouse,*
- *Pierre Charles DELESPINE, architecte, bourgeois de Paris, neveu,*
- *François Denis DENEU, bourgeois de Paris, cousin,*
- *Jacques CAMUSAT, marchand drapier à Paris, cousin à cause de D^{lle} Marguerite DENEU, son épouse,*
- *& François DESPLASSES, marchand drapier à Paris, cousin à cause de D^{lle} Denise PERIER, sa femme,*

tous par Me Gilles SAVIN, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit & déclaré pour ses constituants qu'ils élisent la dite D^{lle} Marie Madeleine DUVAL pour tutrice à son dit fils mineur, & pour subrogé tuteur Me Henry BESNIER, docteur régent en médecine de la faculté de Paris, beau-frère du dit mineur à cause de D^{lle} Marie Ursule DIONIS, son épouse.

Sur quoy nous ordonnons [...]

**Inventaire après décès de Pierre DIONIS
du 4 janvier 1719 ¹**

L'an 1719, le 4^{ème} jour de janvier, 2 heures de relevée :

- *à la requête de Dam^{elle} Marie Magdeleine DUVAL, veuve de Pierre DIONIS, premier chirurgien de feu Madame la Dauphine, demeurant à Paris, rue St Anne, paroisse St Roch, tant en son nom, à cause de la communauté de biens qui a été entre le dit défunt Sr son mari & elle, que comme tutrice de Clément DIONIS, âgé de 21 ans ou environ, enfant mineur du dit défunt & d'elle, habile à se dire & porter héritier pour un 9^{ème} du dit défunt Sr Pierre DIONIS, son père, élue à la dite charge suivant l'avis de ses parents & amis, homologuée par sentence du Châtelet du 19 décembre dernier, étant au registre de [...], greffier à la Chambre civile, laquelle charge elle a accepté le même jour [...] de la dite sentence ;*
- *comme aussy à la requête de Mre Pierre Anne DIONIS, abbé commendataire de Notre Dame de Beaulieu, demeurant à Paris susdites rue & paroisse, habile à se dire & porter héritier pour un 9^{ème} du dit défunt Sr Pierre DIONIS, son père ;*
- *& encore le dit abbé DIONIS au nom & comme procureur de Louis DIONIS, commissaire de marine, son frère, aussy habile à se dire & porter héritier pour un 9^{ème} du dit défunt Sr son père, fondé de sa procuration spéciale à l'effet des présentes passée par devant [POTHARD] & son confrère, notaires royaux au Maine, le 20^{ème} décembre dernier ; l'expédition de laquelle demeure annexée à ces présentes après avoir été certifiée [conforme] par le dit abbé DIONIS, paraphée de l'un des notaires soussignés à sa réquisition ;*
- *de Nicolas Laurent DIONIS, Me chirurgien juré à Paris, y demeurant rue [...], paroisse St Eustache, habile à se dire & porter héritier pour un 9^{ème} du dit défunt Sr Pierre DIONIS, son père ;*
- *de Dam^{elle} Anne Thérèse DIONIS, fille majeure jouissant de ses droits, demeurant à Paris rue St Anne, paroisse St Roch, habile à se dire & porter héritier pour un 9^{ème} du dit défunt Sr son père ;*
- *de Dam^{elle} Marguerite CREVON, veuve de François DIONIS, chirurgien ordinaire de feu Madame la duchesse de Bourgogne, demeurant à Paris susdites rue St Anne & paroisse, au nom & comme tutrice de François âgé de 10 ans, Charles âgé de 8 ans, Jeanne Marguerite âgée de 6 ans, & de Marie Marguerite DIONIS, âgée de 4 ans, le tout ou environ, enfants mineurs d'elle & du dit défunt Sr son mari, habiles à se dire & porter héritiers conjointement pour un 9^{ème} du dit défunt Sr Pierre DIONIS, leur ayeul paternel, par représentation du dit défunt Sr François DIONIS, leur père, élue à la dite charge de tutrice de ses dits enfants mineurs de l'avis [...] parents & amis, homologuée par sentence du Châtelet du 12 novembre 1715, expédiée par Me [...], greffier de la Chambre civile, au bas de laquelle est l'acceptation de la dite charge faite par la dite Dam^{elle} Marguerite CREVON [...] du même jour ;*
- *de Me Henry BESNIER, docteur régent en médecine de la faculté de Paris, & Dam^{elle} Marie Ursule DIONIS, sa femme, de luy autorisée à l'effet des présentes, demeurant à Paris, susdites rue St Anne & paroisse, la dite Dam^{elle} DIONIS habile à se dire & porter héritière pour un 9^{ème} du dit défunt Sr Pierre DIONIS, son père, & le dit BESNIER tant à cause de la dite Dam^{elle} son épouse que comme subrogé tuteur du dit*

¹ Me François DIONIS : MC/ET/III/840

Sr Clément DIONIS, son beau-frère mineur, élu à la dite charge par l'avis [...] parents & amis, homologué au Châtelet par la sentence [susdatée], laquelle charge il a accepté par acte [...] du même jour ;

- *de Dam^{elle} Angélique DIONIS, fille majeure jouissant de ses droits, demeurant à Paris, susdites rue St Anne & paroisse, habile à se dire & porter héritière pour un 9^{ème} du dit défunt Sr Pierre DIONIS, son père ;*
- *de Pierre Charles DELEPINE, architecte bourgeois de Paris, y demeurant rue [...], paroisse St Laurent, Dam^{elle} Marie Anne DELEPINE, veuve de Me Claude DUFRESNE, docteur régent en médecine de la faculté de Paris, y demeurant rue Hautefeuille, paroisse St Séverin, Jules Michel HARDOUIN, architecte & contrôleur des bâtiments du Roy à cause de Dam^{elle} Anne Françoise Thérèse DELEPINE, son épouse, de luy autorisée, demeurant dans le [...], paroisse St Germain l'Auxerrois, les dits Sr Pierre Charles, Dam^{elle} Marie Anne & Anne Françoise Thérèse DELEPINE frère & sœurs, enfants de Pierre Nicolas DELEPINE, architecte juré expert, bourgeois de Paris, & de défunte Dam^{elle} Marie Anne DIONIS, sa femme, leur père & mère, par représentation de la dite défunte Dam^{elle} leur mère, habiles à se dire & porter conjointement pour un 9^{ème} du dit défunt Sr Pierre DIONIS, leur ayeul maternel ;
[...] après le décès du dit défunt Sr DIONIS arrivé le 10 décembre dernier [...]*

En suivent les titres & papiers

Premièrement l'expédition en parchemin du contrat de mariage du dit défunt Sr Pierre DIONIS avec la dite D^{lle} Marie Magdeleine DUVAL, à présent sa veuve, passé par devant DAUBANTON & RICORDEAUX, notaires à Paris, le 28 janvier 1663, par lequel a été stipulé [...] ; inventorié..... 1

Item 4 grosses en parchemin de 4 contrats de constitution passés par devant BRIDOU & DIONIS [...] le 25 janvier 1718, par lequel Mrs les prévôts des marchands [...] de cette ville ont constitué par chacune 386 livres de rente viagère, le premier au profit du dit Louis DIONIS, commissaire de marine, le 2^{ème} au profit de la dite D^{lle} BESNIER, le 3^{ème} au profit de la dite D^{lle} Angélique DIONIS, & le 4^{ème} & dernier au profit du dit Clément DIONIS, au principal de 6 176 livres, chacun payé par le dit défunt sieur DIONIS [...] ; inventorié l'un comme l'autre..... 5

Item un écrit signé Pierre Anne DIONIS daté à St Antoine, le 10 août 1706, par lequel [...] ; inventorié..... 7

Item une liasse de 20 pièces attachées ensemble :

La première est une expédition d'un acte passé par devant TABOUÉ & DIONIS [...] le 27 janvier 1708 entre le dit défunt Sr DIONIS & la dite D^{lle} Marie Magdeleine DUVAL, à présent sa veuve, & le dit Sr Louis DIONIS, commissaire de Marine, par lequel le dit Sr Louis DIONIS a accepté & pris pour le dit office de commissaire de marine, que les dits Sr & D^{lle} ses père & mère lui [...] moyennant la somme de 30 000 livres, sur laquelle somme les dits Sr & D^{lle} DIONIS père & mère ont donné au dit Sr DIONIS, leur fils, un avancement d'hoirie sur leur succession future la somme de 15 000 livres 13

Item l'expédition du contrat de mariage de la dite défunte D^{lle} Marie Anne DIONIS, fille du dit défunt Sr Pierre DIONIS & de la dite D^{lle} Marie Magdeleine DUVAL avec le dit sieur Pierre Nicolas DELESPINE passé par devant DIONIS & son confrère, notaires à Paris, le 4^{ème} décembre 1688, par lequel [...] 16

Item deux pièces attachées ensemble :

la première est l'expédition du contrat de mariage de défunte damoiselle Marie Magdeleine DIONIS, fille des dits Sr & D^{lle} DIONIS, avec Me Nicolas ANDRY, médecin à Paris, passé par devant DIONIS [...] & son confrère le 19 février 1702, par lequel [...] ; & la seconde est l'expédition d'un acte passé entre les dits Sr & D^{lle} DIONIS en qualité de seuls héritiers de la dite Dam^{elle} ANDRY, leur fille, d'une part, & le dit Sr ANDRY d'autre part, portant liquidation des droits [...] à la succession de la dite damoiselle leur fille par devant CADOT & DIONIS, notaires, le 6 décembre 1702 [...] 17

Item l'expédition du contrat de mariage du dit défunt sieur François DIONIS avec la dite D^{lle} Marguerite CREVON, à présent sa veuve, passé par devant BOBUSSE & son confrère, notaires à Paris, le 13^{ème} jour d'avril 1706, par lequel [...] 18

Item l'expédition du partage des biens de la succession de défunte Anne BAUDIN, mère du dit défunt Sr DIONIS, & de défunt Me Jean DIONIS, procureur en la Chambre des comptes, passé par devant TOUVENOT & MALINGRE, notaires à Paris, le 21 mars 1695, par lequel [...] 22

**Clôture de l'inventaire après décès de Pierre DIONIS
du 10 février 1719 ¹**

Est comparue damoiselle Marie Madeleine DUVAL, veuve de Pierre DIONIS, premier chirurgien de Madame la Dauphine, tant en son nom à cause de la communauté de bien qui a été entre le dit défunt Sr son mary & elle, que comme tutrice de Clément DIONIS, âgé de 21 ans ou environ, fils mineur du dit défunt & d'elle, habile à se dire & porter héritier du dit défunt, son père, pour un neuvième ; laquelle a affirmé véritable l'inventaire fait à sa requête par BOURSIER & DIONIS le jeune, daté au commencement du 4 [juin ?] dernier, & à la requête de plusieurs autres ; & est tenu pour clos. ²

¹ Registre de clôtures d'inventaires après décès fait au Châtelet de Paris de 1717 à 1722 : Y//5334

² Pierre DIONIS décède le 18 décembre 1718 : l'inventaire après décès a commencé le 4 janvier 1719.

Tuition & avis DIONIS du 18 mars 1719

L'an 1719 le 18 mars, par devant nous Hiérôme DARGOUGES sont comparus les parents & amis de Clément DIONIS, âgé de 21 ans ou environ, fils mineur de défunt Pierre DIONIS, premier chirurgien de feu Madame la Dauphine, & Dam^{lle} Marie Magdeleine DUVAL, à présent sa veuve, ses père & mère ; & de François, âgé de 10 ans, Charles, âgé de 8 ans, Jeanne Marguerite, âgée de 6 ans, & Dam^{lle} Marie Marguerite DIONIS, âgée de 4 ans, le tout ou environ, enfants mineurs de défunt François DIONIS, chirurgien ordinaire de feu Madame la Dauphine, & Dam^{lle} Marguerite CREVON, à présent sa veuve, petits enfants de défunt Sr Pierre DIONIS, à savoir :

- *la dite Dam^{lle} Marie Magdeleine DUVAL, veuve du dit Sr Pierre DIONIS, mère du dit Clément DIONIS & aïeule paternelle des dits enfants mineurs du dit défunt François DIONIS,*
- *[Jean Baptiste] BESNIER, docteur régent en la faculté de médecine à Paris, beau-frère du dit Clément DIONIS & cousin des dits enfants mineurs du dit défunt DIONIS à cause de sa femme, ¹*
- *Jean Baptiste PERRIER, trésorier de la prévôté de l'hôtel, cousin de tous les dits mineurs,*
- *François PERRIER, avocat en parlement, aussi cousin de tous les dits mineurs,*
- *François CREVON, ancien échevin de cette ville, aïeul maternel des dits enfants mineurs du dit défunt François DIONIS,*
- *Louis MARANDON, trésorier de Madame la duchesse de Berry, cousin des dits mineurs du dit défunt François DIONIS,*
- *& [Gilles ARDOUIN], contrôleur des bâtiments, neveu du dit Clément DIONIS & cousin germain des dits enfants mineurs du dit François DIONIS, le tout à cause de la Dam^{lle} son épouse, ²*

tous par Me Jean GOSSET l'aîné, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit & déclaré pour ses constituants sur ce qui leur a été représenté qu'il faut élire des tuteurs à tous les dits mineurs à l'effet de faire le partage des biens de la communauté qui a été entre le Sr Pierre DIONIS & Dam^{lle} Marie Magdeleine DUVAL, & de ceux de sa succession ; [...]

¹ Marie Ursule DIONIS est l'épouse d'Henry BESNIER, tante des enfants mineurs de François DIONIS.

² Anne Françoise Thérèse DELESPINE, fille de Pierre & Marie Anne DIONIS, est l'épouse de Jules Michel HARDOUIN, contrôleur des bâtiments du Roy.

Avis DIONYS du 5 mai 1730

L'an 1730 le 5 mai, par devant nous Hyerosme DARGOUGES, chevalier, sont comparus les parents & amis de messire Pierre Anne DIONIS, abbé commendataire de Notre Dame de Beaulieu, interdit de l'administration de ses personnes & biens par sentence rendue en la sénéchaussée de Rouergue le 7 février dernier, scellée & insinuée le même jour, sous la curatelle de Me François DIONIS, conseiller du Roy, notaire au Châtelet de Paris, qui a accepté la charge [...] ;

& de François, âgé de 20 ans, de Charles, âgé de 19 ans, Jeanne Marguerite, âgée de 17 ans, & de Marie Marguerite DIONIS, âgée de 16 ans, le tout ou environ, enfants mineurs de défunts François DIONIS, chirurgien ordinaire de feu Madame la Dauphine, & damoiselle Marguerite CREVON, sa femme, leurs père & mère ; les dits mineurs émancipés d'âge, procédant sous l'autorité de Nicolas DUMOULIN, leur curateur aux causes, savoir :

- *Charles CREVON, bourgeois de Paris, oncle maternel,*
- *Louis MARANDON, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, receveur général des finances de la généralité de Bourges, cousin maternel,*
- *Gilles DUVAL, bourgeois de Paris, cousin maternel,*
- *Jean Baptiste PERIER, ci devant trésorier de la prévôté de l'hôtel,*
- *Pierre Constantin PERIER, marchand drapier à Paris,*
- *François Jacques PERIER, trésorier de la prévôté de l'hôtel, cousins germains du dit sieur abbé DIONIS & ayant le germain des dits mineurs du côté paternel,*
- *& Étienne JOLLY de VILLIERS, bourgeois de Paris, ami,*

tous par Me Louis Martin FRICHOT, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel au dit nom, après serment par luy fait, nous a dit pour ses constituants que sur ce qui leur a été représenté par le dit sieur DIONIS notaire en la dite qualité de curateur à l'interdiction du dit sieur abbé DIONIS, & par le dit sieur DUMOULIN au dit nom de curateur des dits mineurs émancipés, que le dit sieur abbé DIONIS est habile à se dire & porter héritier pour un sixième de défunt Nicolas Laurent DIONIS, maître chirurgien juré à Paris, son frère, décédé le 26 mars dernier ; & que les dits mineurs émancipés sont pareillement habiles à se dire & porter héritiers conjointement pour un autre sixième du dit défunt sieur Nicolas Laurent DIONIS, leur oncle, par représentation du dit défunt François DIONIS, leur père ; que par l'inventaire qui a été fait après le décès du dit défunt sieur Nicolas Laurent DIONIS par CREVON & son confrère, notaires à Paris, le [28 mars] dernier, ils ont reconnu que les effets de sa succession ne consistent qu'au tiers d'une maison [...]

[...] inventoriés dans l'inventaire fait après le décès de Pierre DIONIS, premier chirurgien de Madame la Dauphine, son père, le tout échu entre autres choses au dit sieur Nicolas Laurent DIONIS par le partage des biens des successions de ses père & mère par devant le dit DIONIS & son [confrère], notaires ; & en quelques meubles, habits, linges & hardes inventoriés dans le dit inventaire fait après le décès du dit sieur Nicolas Laurent DIONIS [...].

*Sa succession est encore [grevée] des reprises & conventions matrimoniales de sa veuve, qui a été séparée de biens avec luy par sentence du Châtelet [...]*¹

¹ L'acte s'achève par la décision de renoncer à cette succession.

Avis DIONIS du 15 mai 1733

L'an 1733 le 15 mai, par devant nous Hierosme DARGOUGES sont comparus les parents & amis de Mre Pierre Anne DIONIS, abbé commendataire de l'abbaye de Notre Dame de Beaulieu, interdit de l'administration de ses personne & biens par sentence rendue en la sénéchaussée de Rouergue le 7 février 1730, insinuée à Villefranche¹ le même jour, sous la curatelle de Me François DIONIS, notaire en cette Cour, son cousin germain ;

& de François & Charles DIONIS, & de D^{lle} Marie Marguerite DIONIS, frères & sœur, enfants mineurs de défunts François DIONIS, chirurgien ordinaire de Madame la Dauphine, & de D^{lle} Marguerite CREVON, sa femme, leurs père & mère, émancipés d'âge, procédant sous l'autorité de Nicolas DUMOULIN, bourgeois de Paris, leur curateur aux causes & actions, savoir :

- *Charles CREVON, bourgeois de Paris, oncle maternel des mineurs,*
 - *Mre Pierre Maurice BOULARD, écuyer, intendant général, secrétaire des commandements de S. A. R. Monsieur le prince de Conty, aussi oncle maternel des mineurs,*
 - *le dit [François] DIONIS, Pierre Constantin PERIER, marchand bourgeois de Paris, cousins germains du dit interdit & oncles maternels à la mode de Bretagne des mineurs,*
 - *Pierre Noël PINCHON, huissier des Conseils du Roy,²*
 - *Claude Thomas PONCET, marchand drapier,³*
 - *Mre Philippe [LEROUX], conseiller du Roy en son grand Conseil, à cause de [défunte Marie Anne DENEU,] sa femme,⁴*
 - *Louis MONTAIS, marchand épicier, à cause de [défunte Françoise Marguerite PONCET,] sa femme,⁴*
- cousins issus de germains paternels du dit interdit & des dits mineurs,*

tous par Me Charles Pierre DENOINVILLE, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration ci-jointe ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants que sur ce qui leur a été représenté par les dits Srs DIONIS & DUMOULIN ès dits noms, qu'il appartient au dit Sr abbé DIONIS un dixième dans une maison sise à Paris, rue du faubourg St Jacques, en qualité d'héritier pour un cinquième de défunte D^{lle} Anne Thérèse DIONIS, fille majeure, sa sœur, comme luy étant échu par le partage des biens de la dite succession passé devant DEMARANDEL & son confrère, notaires en cette Cour, le 29 juillet dernier ;

& qu'il appartient aux dits mineurs DIONIS émancipés un pareil dixième en la dite maison, en qualité d'héritiers conjointement pour un cinquième de la dite feu D^{lle} Anne Thérèse DIONIS, leur tante paternelle, par représentation du dit feu Sr DIONIS, leur père, & comme leur étant, le dit dixième de maison, pareillement échu par le dit partage des biens de sa succession susdit ;

laquelle maison, comme vieille & très caduque, & sujette à beaucoup d'entretien, & qu'il est même nécessaire d'y faire présentement de grosses réparations qui sont très urgentes, ce qui oblige les autres propriétaires de la mettre en vente [...]

¹ Villefranche-de-Rouergue dans l'Aveyron.

² Fils de Pierre Noël PINCHON & Edmée Denise PERIER.

³ Fils d'Abel PONCET & Anne Thérèse DENEU.

⁴ Cf. la procuration annexe.

**Bénéfice d'inventaire DIONIS & consors
du 30 juin 1744**

L'an 1744 le 30 juin, vu par nous Jérôme DARGOUGES les lettres du Roy en forme de bénéfice d'inventaire données à Paris le 27 du dit présent mois, signées par le conseil [G...] & scellées, [impétrées] par :

- *Angélique DIONIS, fille majeure,*
- *Pierre Charles de L'EPINE, architecte juré expert, bourgeois,*
- *Marie Anne de L'EPINE, veuve DUFRESNE,*
- *Anne Françoise Thérèse de L'EPINE, veuve de Jules Michel ARDOUIN, contrôleur des bâtiments du Roy,*
- *François DIONIS, écuyer, seigneur de Foix, l'un des gardes du corps du Roy,*
- *& Charles DIONIS, docteur régent en la faculté de médecine,*

tous habiles à se dire & porter héritiers de défunt Louis DIONIS, commissaire général de la Marine, leur oncle ; par lesquelles lettres & pour les causes y portées, sa Majesté aurait permis aux dits impétrants de se dire & porter héritiers sous bénéfice d'inventaire du dit défunt leur oncle, à la charge de faire faire bon & fidèle inventaire [...]

François DIONIS, chirurgien ordinaire de la Dauphine

Tuition DIONIS du 12 novembre 1717

L'an 1717 le 12 novembre, par devant nous Hierosme DARGOUGES sont comparus les parents & amis de François, âgé de 9 ans, Charles, âgé de 7 ans, Jeanne Marguerite, âgée de 5 ans, & de Marie Marguerite DIONIS, âgée de 4 ans, le tout ou environ, enfants mineurs de défunt François DIONIS, chirurgien ordinaire de feu Madame la Dauphine & maître chirurgien à Paris, & de D^{lle} Marguerite CREVON, à présent sa veuve, leurs père & mère, à savoir :

- *Pierre DIONIS, premier chirurgien de feu Madame la Dauphine, aïeul paternel,*
- *François CREVON, ancien échevin de la ville de Paris, aïeul maternel,*
- *Mre Pierre Anne DIONIS, abbé commanditaire de l'abbaye Notre Dame de Beaulieu, oncle paternel,*
- *Mre Pierre Maurille BOULARD, chevalier de l'ordre royal militaire & hospitalier de Notre Dame du Mont Carmel & de St Lazare de Jérusalem, premier secrétaire de Monsieur le premier président, oncle maternel à cause de dame Élisabeth ROUSSARD, sa femme,*
- *Augustin Jérôme DIONIS, bourgeois de Paris, cousin paternel,*
- *Me François Jacques PERIER, avocat au parlement, cousin paternel,¹*
- *& Jean Baptiste Simon SAILLOT, sellier ordinaire de Mr le duc d'Orléans, régent du royaume, cousin à cause de Jeanne Françoise MARANDON, son épouse,*

tous par Me Gilles SAVIN, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit & déclaré pour ses constituants qu'ils élisent la dite veuve mère pour tutrice à ses dits enfants mineurs, & pour subrogé tuteur la personne de Me Henry BESNIER, docteur régent en médecine de la faculté de Paris, leur oncle paternel à cause de D^{lle} Marie Ursule DIONIS, sa femme.

Sur quoy nous ordonnons [...]

¹ Fils de Pierre PERIER & Anne DIONIS.

**Clôture de l'inventaire après décès de François DIONIS
du 16 novembre 1717 ¹**

Est comparue damoiselle Marguerite CREVON, veuve de défunt François DIONIS, chirurgien ordinaire de feu Madame la Dauphine & Me chirurgien juré à Paris, tant en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre le dit défunt & elle, qu'elle se réserve d'accepter ou d'y renoncer ainsy qu'elle avisera, que comme tutrice de François, âgé de 9 ans, Charles, âgé de 7 ans, Jeanne Marguerite, âgée de 5 ans, & de Marie Marguerite DIONS, âgée de 4 ans, le tout ou environ, enfants mineurs du dit défunt & elle, habiles à se dire & porter héritiers chacun pour un quart du dit défunt François DIONIS, leur père, laquelle a affirmé véritable l'inventaire fait à sa requête, passé devant DIONIS & BRIDOU, notaires en cette Cour, daté au commencement du 15 des dits mois & an, en la présence de Me Henry DUROYER, docteur régent en médecine de la faculté de Paris, au nom & comme subrogé tuteur des dits mineurs ; & est tenu pour clos

¹ Registre de clôtures d'inventaires après décès fait au Châtelet de Paris de 1717 à 1722 : Y//5334

**Tuition & avis DYONIS
du 14 novembre 1719**

L'an 1719 le 14 novembre, par devant nous Hierosme DARGOUGES sont comparus les parents & amis de François, âgé de 11 ans, Charles, âgé de 9 ans, Jeanne Marguerite, âgée de 7 ans, & de Marguerite DIONYS, âgée de 6 ans, le tout ou environ, enfants mineurs de défunts François DIONYS, chirurgien ordinaire de feu Madame la Dauphine, & de damoiselle Marguerite CREVON, sa veuve, leur père & mère, savoir :

- *Me François CREVON, avocat en parlement, oncle maternel,*
- *Charles CREVON, bourgeois de Paris, oncle maternel,*
- *Dam^{lle} Marie Magdeleine DUVAL, veuve de Pierre DIONYS, premier chirurgien de feu Madame la Dauphine, aïeule paternelle,*
- *Nicolas Laurent DIONIS, maître chirurgien juré à Paris, oncle paternel,*
- *Me Jacques François PERIER, avocat en parlement, cousin paternel,¹*
- *Charles JU, architecte de S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans, régent du royaume, oncle maternel à cause de D^{lle} Marie Rose CREVON, son épouse,*
- *François ROUSSARD & Jean François ROUSSARD, [panachers] du Roy, amis,*

tous par Me Gilles SAVIN, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit & déclaré pour ses constituants qu'ils sont d'avis que François CREVON, ancien échevin de la ville de Paris, aïeul maternel des dits mineurs, soit élu & nommé tuteur des dits enfants mineurs, ses petits-enfants, [...] ;

& qu'à l'effet d'être présent à l'inventaire qui sera fait des biens demeurés après le décès de la dite défunte damoiselle Marguerite CREVON, il serait élu pour subrogé tuteur aux dits mineurs la personne de maître Henry BESNYER, docteur régent en médecine de la faculté de Paris, leur oncle paternel à cause de damoiselle Marie Ursule DIONYS, son épouse.

¹ Fils de Pierre PERIER & Anne DIONIS.

Avis DIONIS du 28 août 1723

L'an 1723 le 28 août, par devant nous Hiérôme DARGOUGES, chevalier, sont comparus les parents & amis de François, Charles, Jeanne Marguerite & Marie Marguerite DIONIS, enfants mineurs de défunts Sr François DIONIS, chirurgien ordinaire de feu Madame la Dauphine, & de Dam^{lle} Marguerite CREVON, sa femme, savoir :

- *Charles JU, écuyer, conseiller du Roy, trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Bourges, oncle des mineurs à cause de dame Marie Rose CREVON, son épouse,*
- *François Jean DIONIS, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, notaire au Châtelet & ancien échevin de cette ville, cousin paternel,*
- *Me Nicolas Laurent DIONIS, ancien prévôt des maîtres chirurgiens jurés de Paris, oncle paternel,*
- *Sr Pierre Constantin PERRIER & Jacques LALLIER, marchands drapiers, cousins paternels,¹*
- *Sr Charles CREVON, bourgeois de Paris, oncle,*
- *& Sr Jean Baptiste PERRIER, conseiller du Roy, trésorier de la prévôté de l'hôtel & grande prévôté de France,*

tous par Me Hilaire PIDOU, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait, nous a dit pour ses constituants sur ce qui leur a été représenté par le Sr François CREVON, ancien échevin de cette ville, aïeul maternel & tuteur des dits mineurs, que par exploit du 26 avril dernier, il a été assigné en la dite qualité à la requête du Sr Louis DIONIS, commissaire de marine, oncle des dits mineurs, pour voir dire que partage sera fait des biens des successions de défunts Sr Pierre DIONIS, premier chirurgien de feu Madame la Dauphine, & Dam^{lle} Marie Magdeleine DUVAL, sa femme, aïeul & aïeule paternels des dits mineurs, & desquels ils sont héritiers pour un septième par représentation du dit Sr François DIONIS, leur père ; comme aussi que les dits mineurs sont héritiers par pareille représentation & pour un pareil septième de défunte Dam^{lle} Marie Ursule DIONIS, leur tante, au jour de son décès épouse de Me Henry BESNIER, docteur en médecine ; [...]

¹ Jacques LALLIER est cousin à cause d'Anne Marguerite CAMUSAT, sa femme.

Avis DIONIS du 5 juillet 1726

L'an 1726 le 5 juillet, par devant nous Hierosme DARGOUGES sont comparus les parents de François, Charles, Jeanne Marguerite & Marie Marguerite DIONIS, enfants mineurs de défunts François DIONIS, vivant chirurgien ordinaire de feu Madame la Dauphine, & D^{lle} Marguerite CREVON, son épouse, savoir :

- *Nicolas Laurent DIONIS, ancien prévôt des maîtres chirurgiens jurés à Paris, oncle paternel,*
- *Me François DIONIS, conseiller du Roy, notaire au Châtelet de Paris,*
- *Me François Jacques PERIER, avocat en parlement, cousins paternels,*
- *Louis MARANDON, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances,*
- *[...], cousins maternels,*

tous par Me Hilaire PIDOU, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée aux présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants sur ce qui leur a été représenté par Me François CREVON, ancien échevin de la ville de Paris, aïeul maternel & tuteur des dits mineurs, qu'il leur appartient une maison sise en cette ville de Paris [...]

Avis DIONIS du 21 août 1726

L'an 1726 le 21 août, par devant nous Hierosme DARGOUGES sont comparus les parents & amis de François, Charles, Jeanne Marguerite & Marie Marguerite DIONIS, enfants mineurs de défunts François DIONIS, chirurgien ordinaire de Madame la Dauphine, & D^{lle} Marguerite CREVON, son épouse, savoir :

- *Sr Henry BESNIER, docteur régent en médecine de la faculté de Paris, oncle,*
- *Me François DIONIS, conseiller du Roy, notaire au Châtelet de Paris, cousin,*
- *Me François CREVON, avocat en parlement, aussi conseiller du Roy, notaire au dit Châtelet, oncle maternel,*
- *Me François Jacques PERRIER, avocat en parlement, cousin,*
- *Blaise ROSSIGNOL, bourgeois de Paris,*
- *Charles Robert François LUBIN du MOUSSAY, bourgeois de Paris,*
- *& Louis Philippe FLEURY, écuyer, sieur de Gaumont, amis,*

tous par Me REGNAULT l'aîné, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants sur ce qui leur a été représenté par Me François CREVON, ancien échevin de cette ville de Paris, aïeul maternel & tuteur des dits mineurs, qu'il a été assigné en sa dite qualité de tuteur des dits mineurs [...]

**Émancipation & avis DIONIS
du 9 juin 1728**

L'an 1728 le 9 juin, par devant nous Hierosme DARGOUGES sont comparus les parents & amis de François, Charles, Jeanne Marguerite & Marie Marguerite DIONIS, enfants mineurs de défunts François DIONIS, chirurgien ordinaire de feu Madame la Dauphine, & de Dam^{lle} Marguerite CREVON, son épouse, savoir :

- *Me François Jean DIONIS, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, ancien notaire au Châtelet de Paris, ancien échevin de cette ville,*
- *François DIONIS, conseiller du Roy, notaire en cette Cour,*
- *Me François Jacques PERIER, avocat en parlement, Jean Baptiste PERIER, cousins paternels,*
- *Jules Michel HARDOUIN, architecte & contrôleur des bâtiments du Roy,¹*
- *Jean Baptiste Siméon SAILLOT, sellier du Roy, Nicolas SAILLOT, bourgeois de Paris, cousins maternels,*
- *Blaise ROSSIGNOL & Claude Nicolas de LA SALLE, bourgeois de Paris, amis,*

tous par Me Pierre REGNAULT, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants sur ce qui leur a été représenté par Nicolas Laurent DIONIS, chirurgien juré de Paris, tuteur des dits mineurs, spécialement élu par notre sentence du 20 août 1726 à l'effet de liquider & partager la succession de défunte D^{lle} Marguerite DAUMONT, leur aïeule maternelle, au jour de son décès épouse de Me François CREVON, ancien échevin, de laquelle ils sont héritiers pour un quart [...]

¹ A cause d'Anne Françoise Thérèse DELESPINE, sa femme, fille de Pierre Nicolas & Marie Anne DIONIS.

Avis DIONYS du 4 novembre 1729

L'an 1729 le 4 novembre, par devant nous Hierosme DARGOUGES, chevalier, sont comparus les parents & amis de François, âgé de 20 ans, & de Marie Marguerite DIONIS, âgée de 16 ans, le tout ou environ, de Charles, âgé de 19 ans, & Jeanne Marguerite DIONIS, âgée de 17 ans, le tout ou environ, enfants mineurs de défunts François DIONIS, chirurgien ordinaire de feu Madame la Dauphine, & damoiselle Marguerite CREVON, sa femme, leurs père & mère ; les dits mineurs émancipés d'âge suivant les lettres par eux obtenues en chancellerie le 12 mai 1728, insinuées le même jour, entérinées par 2 sentences du Châtelet de Paris des 9 juin au dit an & 26 juillet dernier, procédant sous l'autorité de Nicolas DUMOULIN, leur curateur aux causes, nommé à la dite charge & à celle de leur tuteur au lieu & place de Michel MOREAU aux mêmes effets portés par la dite sentence du dit jour 9 juin 1728, & encore à l'effet de contester le testament de défunt sieur François CREVON, ancien échevin de cette ville, leur aïeul maternel, par la dite 2^{ème} sentence du dit jour 26 juillet dernier, savoir :

- Charles CREVON, oncle maternel,
- Louis MARANDON, cousin germain maternel,
- Pierre Constantin PERIER, cousin paternel,
- Jacques PERIER, cousin paternel,
- Claude Thomas PONCET, cousin paternel, ¹
- Jacques Jean Baptiste CAMUSAT, cousin paternel, ²
- Jacques LALLIER, cousin paternel à cause de sa femme, ³

tous par Me Louis Martin FRICHOT, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait, nous a dit pour ses constituants que sur ce qui leur a été représenté par le dit Sr DUMOULIN, que les dits mineurs émancipés étant habiles à se dire & porter héritiers de défunts Pierre DIONIS, premier chirurgien de feu Madame la Dauphine, & D^{lle} Marie Magdeleine DUVAL, sa femme, leurs aïeuls paternels, conjointement pour un neuvième du dit défunt Pierre DIONIS, décédé le 10 décembre 1718, & pour un huitième de la dite D^{lle} Marie Magdeleine DUVAL, décédée le 4 mars 1723, par représentation du dit défunt Sr François DIONIS, leur père ; leurs cohéritiers dans les dites successions, voulant procéder au partage des biens d'icelles, luy auraient communiqué les inventaires faits après les décès des dits feus Sr & dame DIONIS par DIONIS, l'un des notaires soussignés, & ses confrères, datés au commencement des 4 janvier 1719 & 11 mars 1723, & les titres & papiers inventoriés dans les dits inventaires, ensemble le procès verbal de visite & estimation des maisons dépendant des dites successions ;

par l'examen desquelles pièces, il aurait trouvé que les biens des 2 successions contenus aux 2 inventaires ne montent au plus qu'à la somme de 126 000 livres ; sur lesquels ayant prélevé les frais funéraires, d'inventaires, dettes passives & autres charges des dites successions, il ne resterait pas de quoy éгалer les autres héritiers des dits feus Sr & dame DIONIS aux 25 000 livres qu'ils ont donnés au défunt sieur François DIONIS, leur fils, en avancement d'hoirie & sur leurs successions futures en faveur & par son contrat de mariage avec la dite défunte D^{lle} Marguerite CREVON, passé devant BOBUSSE & son confrère, notaires à Paris, le 13 avril 1706 ; c'est pourquoy le dit sieur DUMOULIN estime qu'il est de

¹ Fils d'Abel PONCET & Anne Thérèse DENEU.

² Fils de Jacques CAMUSAT & Marguerite DENEU.

³ Anne Marguerite CAMUSAT, fille de Jacques & Marguerite DENEU.

l'avantage des dits mineurs émancipés de renoncer aux successions des dits feus Sr & dame DIONIS, leurs aïeuls paternels, pour se tenir aux avantages [...] ;

comme aussi les dits mineurs émancipés étant conjointement héritiers pour un huitième de défunt Clément DIONIS, leur oncle paternel, & pour un septième de défunte D^{lle} Marie Ursule DIONIS, leur tante paternelle, femme au jour de son décès de maître Henry BESNIER, docteur en médecine, par représentation du dit défunt Sr François DIONIS, leur père, il est nécessaire de leur nommer un tuteur à l'effet de procéder avec leurs cohéritiers aux partages des biens des dites 2 successions ; pourquoi sont d'avis [...] ¹

¹ Ce passage permet de déduire que Clément est mort avant Marie Ursule, elle-même décédée entre 1719 & 1723.

Avis DIONIS du 20 novembre 1731

L'an 1731 le 20 novembre, par devant nous Jérôme d'ARGOUGES sont comparus les parents & amis de Charles DIONIS, écuyer, l'un des mousquetaires du Roy en sa seconde compagnie, émancipé d'âge, savoir :

- *Mre Pierre [Mazelle] BOULLARD, écuyer, chevalier de l'ordre de Notre Dame de Mont Carmel & de St Lazare de Jérusalem, intendant général de S. A. S. M. le prince de Conty, oncle maternel à cause de dame Élisabeth ROUSSART, son épouse,*¹
- *Sr Charles CREVON, bourgeois de Paris, oncle maternel,*
- *Louis MARANDON, écuyer, secrétaire du Roy, receveur général du Berry, cousin germain maternel,*
- *Me François Claude DESMEURES, avocat au parlement, conseiller du Roy, notaire en cette Cour, cousin germain maternel,*
- *Sr Pierre Constantin PERRIER, marchand drapier à Paris, cousin issu de germain paternel,*
- *Me François DIONIS, conseiller du Roy, notaire en cette Cour, cousin paternel,*
- *Sr Pierre LE BLANC, avocat au parlement, secrétaire de M. l'intendant de Poitiers,*
- *& Nicolas DESMOULINS, bourgeois de Paris, ami,*

tous par Me Pierre AVICE, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration dont l'original est demeuré ci-joint ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis que le dit Sr DESMOULINS, curateur aux causes du dit sieur DIONIS émancipé, soit élu son tuteur à l'effet d'emprunter au nom du dit Sr émancipé par contrat de constitution, obligation ou autrement, jusqu'à la somme de 4 000 livres pour employer à traiter d'une lieutenance ou autre employ dans les troupes, & à son équipage & autres arrangements pour son avancement au service du Roy [...]

¹ Son Altesse Sérénissime Monsieur le prince de Conty.

**Tuition & avis DIONIS
du 24 avril 1732**

L'an 1732 le 24 avril, par devant nous Jérôme DARGOUGES sont comparus les parents & amis de François & Charles DIONIS, & de D^{lle} Marie Marguerite DIONIS, enfants mineurs de défunts François DIONIS, chirurgien ordinaire de Madame la Dauphine, & D^{lle} Marguerite CREVON, sa femme, leurs père & mère, émancipés d'âge, procédant sous l'autorité de Nicolas DUMOULIN, leur curateur aux causes, savoir :

- *Charles CREVON, bourgeois de Paris, oncle maternel,*
- *Mre Pierre Maurice BOULARD, écuyer, intendant général, secrétaire des commandements & tuteur onéraire de Mr le prince de Conty, oncle maternel,*
- *Jules Michel HARDOUIN, architecte & contrôleur des bâtiments du Roy, cousin germain paternel à cause de D^{lle} Anne Françoise Thérèse de LEPINE, son épouse,*
- *Me François DIONIS, conseiller du Roy, notaire en cette Cour, cousin paternel,*
- *Pierre Constantin PERIER, marchand bourgeois de Paris, cousin paternel,*
- *François Jacques PERIER, conseiller du Roy, trésorier de la prévôté de l'hôtel, cousin paternel,*
- *& Pierre Noël PINCHON, huissier du Roy en ses Conseils d'État & privé, aussi cousin paternel, ¹*

tous par Me Pierre AVICE, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration dont l'original est demeuré ci-joint ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants que sur ce qui leur a été représenté par le dit Sr DUMOULIN au dit nom, que les dits mineurs l'original est demeuré ci-joint ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants émancipés étant héritiers conjointement pour un cinquième ² de défunte D^{lle} Anne Thérèse DIONIS, fille majeure, leur tante, décédée le 29 janvier dernier par représentation du dit défunt Sr François DIONIS, leur père, il est nécessaire de leur élire un tuteur à l'effet de faire le partage avec leurs cohéritiers des biens de la succession de la dite défunte D^{lle} Anne Thérèse DIONIS ; [...]

¹ Fils de Pierre Noël PINCHON & Edmée Denise PERIER.

² Les 5 héritiers sont Pierre Anne, Louis & Angélique DIONIS, plus les enfants des défunts François & Marie Anne DIONIS, épouse DELESPINE.

Avis DIONIS du 10 décembre 1734

L'an 1734 le 10 décembre, par devant nous Hierosme DARGOUGES sont comparus les parents & amis de Charles DIONIS, émancipé d'âge, procédant sous l'autorité de Nicolas DUMOULIN, son curateur, & de dame Marie Marguerite DIONIS, aussi émancipée d'âge, procédant ci devant sous l'autorité du dit Sr DUMOULIN & à présent femme de Me Claude Adjuteur JOSSET de SAINTINVILLE, conseiller du Roy, lieutenant particulier au bailliage de Vernon, savoir :

- *le dit Sr JOSSET de SAINTINVILLE, mari & beau-frère,*
- *François DIONIS, bourgeois de Paris, frère,*
- *Mre Louis Achille DIONIS du SÉJOUR, conseiller du Roy en sa Cour des aides,*
- *Me François Marie DIONIS, conseiller du Roy, payeur des rentes de l'hôtel de ville de Paris,*
- *Me Dominique CRETIENNOT, conseiller du Roy, notaire à Paris,*
- *Me François DIONIS le jeune, conseiller du Roy, notaire à Paris,*
- *Pierre Charles de l'EPINE, architecte,*
cousins paternels,
- *Me François Claude DESMEURE, avocat en parlement, conseiller du Roy, notaire à Paris,*
- *& François Maurille BOULARD, écuyer, secrétaire des commandements de Mr le prince de Conti,*
cousins germains maternels,

tous comparant par Me ROGER, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants sur ce qui leur a été représenté que le Sr François CREVON, marchand, ancien échevin de cette ville de Paris, aïeul maternel des dits mineurs, est décédé il y a 6 ou 7 ans ; qu'il fut fait inventaire de ses biens & effets ; lors duquel Me François CREVON, notaire au Châtelet, l'un de ses enfants, représenta le testament du dit Sr son père suivant lequel il est institué son légataire universel ; [...]

Avis DIONIS du 9 avril 1737

L'an 1737 le 9 avril, par devant nous Jérôme DARGOUGES, chevalier, sont comparus les parents & amis de dame Marie Marguerite DIONIS, mineure, épouse de Me Claude Adjuteur JOSSET de SAINTAINVILLE, conseiller du Roy, lieutenant particulier au bailliage de Vernon, savoir :

- *Sr François DIONIS, bourgeois de Paris, frère,*
- *Charles DIONIS, médecin de la faculté de Paris, frère,*
- *François CREVON, conseiller du Roy, notaire au Châtelet de Paris, oncle maternel,*
- *Me François DIONIS, aussi conseiller du Roy, notaire au Châtelet, cousin paternel,*
- *Nicolas ANDRY, lecteur & professeur royal, docteur régent ancien doyen de la faculté de médecine à Paris, oncle paternel à cause de feu dame DIONIS, son épouse,*
- *Henry BESNIER, docteur régent en la faculté de médecine de Paris, oncle paternel à cause d'Ursule DIONIS, sa femme,*
- *Philippe de [MEZERAY], architecte juré expert, bourgeois de Paris, ami, ¹*

tous par Me Jean GREBAN, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait pour ses dits constituants, nous a dit que la dite dame de SAINTAINVILLE, qui est originaire de cette ville de Paris & fille de feu Sr François DIONIS, premier chirurgien de feu Madame la Dauphine, mère du Roy, & de feu dame Marguerite CREVON, son épouse, ses père & mère ; & sur ce que le dit Sr de SAINTAINVILLE les a informés & leur a représenté : que les représentants de feu Sr Pierre DIONIS, aussi premier chirurgien de feu Madame la Dauphine, & dame Marie Magdeleine DUVAL, son épouse, aïeule paternelle de la dite dame de SAINTAINVILLE, & les représentants de feu sieur Clément DIONIS & dame Ursule DIONIS, à son décès épouse de Me Henry BESNIER, docteur en médecine, ses oncle & tante, veulent rembourser au Sr de SAINTAINVILLE [...]

¹ Charles Philippe de MEZERETZ (+1751) marié avec Élisabeth DELESPINE.

Tuition DIONIS du 18 novembre 1748

L'an 1748 le 18 novembre, par devant nous sont comparus les parents & amis de Charles DIONIS, âgé de 6 ans, Marie Françoise DIONIS, âgée de 12 ans, Marie DIONIS, âgée de 9 ans, & de Louise DIONIS, âgée de 7 ans, le tout ou environ, enfants de Me Charles DIONIS, docteur régent de la faculté de médecine à Paris, & de défunte D^{lle} Marie Françoise ANDRY, sa femme, savoir :

- *le dit Sr DIONIS, père,*
- *Me François CREVON, conseiller du Roy, notaire honoraire au Châtelet de Paris, grand-oncle paternel,*
- *Me Henry BESNIER, docteur en médecine de la faculté de Paris, grand-oncle paternel à cause de défunte D^{lle} Ursule DIONIS, sa femme,*
- *Pierre Charles DELESPINE, architecte juré expert, bourgeois de Paris, oncle paternel à la mode de Bretagne,*
- *Jacques Antoine BLASSE, maître tailleur d'habits à Paris, oncle maternel à la mode de Bretagne à cause de Geneviève GORIÉ, sa femme,*
- *Me Mathieu GOUTTARD, médecin du Roy, allié,*
- *Jean Baptiste LEGRAND, intéressé dans les fermes & affaires du Roy,*
- *& Pierre DESTOUCHE, garde de la ville de Paris,*

tous par Me Jean LE CANUT, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait pour ses constituants au cas requis, nous a dit qu'ils sont d'avis que le dit Me Charles DIONIS soit nommé tuteur aux dits mineurs, ses enfants, à l'effet de gouverner leurs personnes & biens, & le dit DESTOUCHE leur subrogé tuteur ; lesquels à leur égard se rapportent à justice.

**Clôture de l'inventaire après décès de Marie Françoise ANDRY
du 13 décembre 1748 ¹**

Est comparu Charles DIONIS, docteur régent de la faculté de médecine, demeurant à Paris rue des Fossés Montmartre, veuf de Marie Françoise ANDRY ; lequel, après serment, a juré [...] avoir fidèlement fait procéder DOYEN & BARRIÉ, notaires au Châtelet, à l'inventaire des biens de la succession de sa dite femme & communauté d'entre eux, tant en son nom que comme tuteur de Charles, Marie Françoise, Marie & Louise, leurs enfants mineurs ; Pierre DESTOUCHE, subrogé tuteur, présent ; lequel inventaire, en date au commencement du 21 novembre & enfin du 22, est tenu pour clos.

¹ Registre de clôtures d'inventaires après décès fait au Châtelet de Paris de 1738 à 1749 : Y//5295

**Clôture de l'inventaire après décès d'Henry BESNIER
du 27 février 1754 ¹**

Est comparue Marie Marthe DENIS, veuve de Me Henry BESNIER, docteur régent de la faculté de médecine de l'université de Paris, y demeurant cul de sac de la Corderie, paroisse St Roch, en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre elle & le dit défunt, son mari, qu'elle se réserve d'accepter ou y renoncer ainsi qu'elle avisera par conseil ; laquelle a affirmé véritable l'inventaire fait à sa requête par de LANGLARD & TOUVENOT, notaires au Châtelet de Paris, le 22 décembre dernier & jours suivants ; & à la requête de Me Charles DIONIS, docteur régent de la faculté de médecine en la dite université, au nom & comme fondé de la procuration spéciale à l'effet du dit inventaire d'Anne Henriette Madeleine BESNIER, sa femme, & de François [DUBOIS], bourgeois de Paris, tuteur à la substitution faite par le dit défunt sur la dite D^{lle} DIONIS, & de Me Jean LE CANUT, procureur au Châtelet de Paris, à cause de D^{lle} Marie Adélaïde BESNIER, sa femme, au nom & comme tuteur à ses actions immobilières ; le dit inventaire tenu pour clos.

¹ Registre de clôtures d'inventaires après décès fait au Châtelet de Paris de 1753 à 1764 : Y//5300

**Avis BESNIER, femme DIONIS,
du 3 juin 1763**

L'an 1763 le 3 juin, par devant nous Alexandre François Jérôme DARGOUGES, chevalier, sont comparus les parents & amis des enfants nés & à naître de dame Henriette Madeleine BESNIER, épouse séparée quant aux biens de Me Charles DIONIS, docteur régent de la faculté de médecine de Paris, par sentence du Châtelet de Paris du 7 décembre 1751, insinuée à Paris par THIERRY le même jour & signifiée le 10 du même mois ; & de dame Marie Adélaïde BESNIER, sa sœur, épouse de Me Jean LE CANUT, procureur au dit Châtelet ; & des autres appelés à la substitution faite par défunt Sr Jean DENIS, oncle des dites dames, ancien trésorier des ponts & chaussées de Moulins, suivant son testament fait olographe le 15 mars 1752, déposé pour minute à Me DELALEU, notaire à Paris, le 20 du dit mois, contrôlé à Paris par BLONDELET le même jour, & insinué à Paris par THIERRY le 13 mai suivant, dont l'exécution a été consentie, & la délivrance des legs y portés faite par acte passé devant le dit DELALEU, notaire à Paris qui en a la minute, & son confrère le 27 du dit mois de mai ; savoir :

- *le dit Sr DIONIS, le dit Me LE CANUT,*
- *Mre François DIONIS, chevalier de l'ordre royal & militaire de St Louis, oncle paternel,¹*
- *Me Louis Étienne CAMUSAT, avocat au parlement, huissier ordinaire du Roy en la grande chancellerie de France, cousin paternel,²*
- *Me Henry BOULARD, écuyer, avocat au parlement, conseiller du Roy, notaire au Châtelet de Paris, cousin issu de germain paternel,*
- *Me Pierre Antoine BESNIER, avocat au parlement, grand-oncle maternel,*
- *Me Jean HELLOT, de l'académie des sciences, grand-oncle maternel à cause de Madeleine DENIS, son épouse,³*
- *[...]*

tous par Me Philippe Nicolas TRAHAN, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration spéciale annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis pour ses constituants, nous a dit [...]

¹ François DIONIS est mort le 27 avril 1763, 5 semaines avant cette problématique comparution : cf. l'inventaire après décès de Me REGNAULT le 2 mai 1763.

² Fils de Jacques CAMUSAT & Marguerite DENEU.

³ Jean HELLOT (1685-1766) s'est illustré en chimie.

Avis MONNIOT du 9 mars 1780

L'an 1780 le 9 mars, par devant nous Denis François ANGRAN DALLERAY sont comparus les parents & amis de Charlotte Louise Félicité DIONIS, veuve d'Étienne Joseph MONNIOT, ci devant négociant à Lyon, mineure émancipée par son mariage, & d'Étienne Joseph MONNIOT, enfant mineur des dits S^r & D^e MONNIOT, âgé de 2 ans ou environ, savoir :

- *Henriette Madeleine BESNIER, son aïeule maternelle, veuve de Me Charles DIONIS, docteur régent de la faculté de médecine de Paris,*
- *Jean LE CANUT, écuyer, ancien payeur des rentes, grand-oncle maternel à cause de son épouse,¹*
- *[...],*

tous comparant par Me GOYARD, procureur au Châtelet de Paris, fondé de leur procuration annexée aux présentes ; lequel, après serment par lui fait au cas requis, nous a dit & déclaré pour ses constituants qu'ils sont d'avis que la dite veuve DIONIS, qui s'en rapporte à justice, soit nommée & élue curatrice aux causes & tutrice aux actions immobilières de la dite veuve MONNIOT, sa fille, & tutrice du dit mineur, son petit-fils [...]

¹ Marie Adélaïde BESNIER.

**Avis DIONIS, veuve MONNIOT,
du 11 janvier 1781 ¹**

L'an 1781 le 11 janvier, par devant nous Denis François ANGRAN d'ALLERAY, chevalier & lieutenant civil au Châtelet de Paris sont comparus les parents & amis de D^e Charlotte Louise Félicité DIONIS, veuve de Sr Étienne Joseph MONNIOT, mineure mais émancipée par son mariage, savoir :

- *De Henriette Magdeleine BESNIER, femme veuve de Charles DIONIS, docteur en médecine de la faculté de Paris, sa curatrice aux causes & tutrices aux actions immobilières, nommée à cette qualité par notre sentence du 9 mars de l'année 1780, laquelle charge elle a accepté par acte en suite de la dite sentence, le tout aux registres de Me ACART, l'un des greffiers de la chambre civile du dit Châtelet ;*
- *Mre Louis Achille DIONIS du SÉJOUR, chevalier, doyen de Mrs les conseillers à la Cour des aides à Paris, cousin paternel ;*
- *Mre Achille Pierre DIONIS du SÉJOUR, chevalier, conseiller de Grand Chambre à Paris, cousin paternel ² ;*
- *Me Victor RAFFENEAU DELISLE, écuyer, conseiller du Roy, notaire au Châtelet de Paris, cousin paternel ³ ;*
- *Me Bernard CATHALA d'ESERVILLE, avocat en parlement, ci-devant intéressé dans les affaires du Roy, demeurant à Paris, ami ;*
- *Me François Robert DORiot, prêtre chapelain perpétuel de la Ste chapelle à Paris ;*
- *M. Jacques Philippe DESVAUX de ST MAURICE, écuyer, seigneur de St Maurice & autres lieux, receveur général ancien, alternatif & triennal des finances de Bourgogne [...], cousin maternel ;*

représentés tous par Me Pierre VERGER, [...] que la dite D^e veuve DIONIS, en sa dite qualité de tutrice de la dite D^e sa fille, soit autorisée à suivre les affaires concernant la succession de D^e Angélique DIONIS, fille majeure ⁴, dont la dite D^e veuve MONNIOT est présomptive héritière pour un sixième, consentir à l'exécution des testament & codicille déposés au dit FOURNIER, notaire à Paris, le 4 août 1780, & faire la délivrance des legs y portés purement & simplement, ou sous les restrictions ou modifications que la dite D^e DIONIS juge à propos, traiter, composer & transiger avec les deux domestiques qui se sont trouvés au décès de la dite D^e DIONIS au legs qu'elle leur a fait par son dit testament, entendre tous comptes, les débattre, clore & arrêter, en fixer les reliquats, les recevoir, faire tous recouvrements, recevoir tous remboursements de tous reçus, [...]

¹ Registres des tutelles (1781) : Y//5077/A

² Louis Achille DIONIS du SÉJOUR est un cousin paternel du 3^{ème} au 5^{ème} degré, Achille Pierre est son fils.

³ Lien de parenté inconnu.

⁴ Angélique DIONIS est la grand-tante paternelle de Charlotte Louise Félicité.

**François DIONIS l'aîné & le jeune,
notaires au Châtelet de Paris**

**Contrat de mariage entre François DIONIS & Denise AUBERT
le 22 septembre 1669 ¹**

Furent présents en leurs personnes Me François DIONIS, notaire garde notes du Roy, notre sire, en son Châtelet de Paris, y demeurant rue de la Verrerie, paroisse Saint Jean en Grève, assisté de honorable homme Pierre DIONIS, menuisier ordinaire des bâtiments, bourgeois de Paris, & d'honorable femme Anne BAUDIN, sa femme, qu'il autorise à l'effet des présentes, ses père & mère, demeurant à Paris rue de Richelieu, paroisse Saint Eustache, d'une part,

& dame Catherine MALLARD, veuve de feu Me Jean AUBERT, vivant procureur au Châtelet de Paris, y demeurant rue Geoffroy Langevin, paroisse Saint Médéric, stipulant en cette partie pour damoiselle Denise AUBERT, sa fille & du dit défunt, à ce présente & de son consentement, d'autre part ;

lesquelles parties, en la présence & par l'avis & consentement de leurs parents & amis ci après nommés, savoir de la part du dit sieur DIONIS :

- *Pierre DIONIS, chirurgien du Roy, servant par quartier de chirurgien ordinaire de la Reine, frère,*
- *Pierre PERIER, marchand bourgeois de Paris, beau frère à cause d'Anne DIONIS, sa femme,*
- *Me Christophe DE NEU, secrétaire de la Chambre de la Reine, aussy beau frère à cause de Marie DIONIS, sa femme,*
- *Jean DIONIS, frère,*
- *Sr François DIONIS, marchand bourgeois de Paris, oncle,*
- *honorable homme Jean BAUDIN, juré mouleur & contrôleur de bois, bourgeois de Paris, aussy oncle,*
- *honorable homme Guillaume DIONIS, marchand de bois à Paris, cousin,*
- *Philémon Louis RAGUENEAU, conseiller du Roy en ses Conseils, avocat en [...],*
- *Me Pierre PERAULT, cy devant receveur général des finances en la généralité de Paris,*
- *[...]*

& de la part de la dite D^{lle} Denise AUBERT :

- *dame Marguerite MALLAR, veuve de feu Me Hiérosme AUBERT, vivant procureur au Châtelet de Paris, tante,*
- *Me Jean CHARPENTIER, bourgeois de Paris, cousin germain du côté paternel, ²*
- *Me Thierry [MO...], procureur en la Cour de parlement, ami,*

¹ Me RUIN : MC/ET/XIII/77

² Fils de Charles CHARPENTIER & Laurence AUBERT.

**Émancipation & avis DIONIS
du 23 septembre 1699**

L'an 1699 le 23^{ème} jour de septembre, vu par nous Jean LE CAMUS les lettres du Roy en forme de bénéfice d'âge données à Paris ce jourd'huy, signées par le Conseil HALLÉ & scellées, obtenues & impétrées par Hiérosme, âgé de 20 ans, & Françoise DIONIS, âgée de 17 ans, enfants de défunt François DIONIS, conseiller du Roy, notaire au Châtelet de Paris, & de Dam^{lle} Denise AUBERT, sa femme, leurs père & mère ; par lesquelles lettres & pour les causes y contenues — sa Majesté nous aurait mandé d'appeler par devant nous les parents & amis des dits impétrants & que si par leurs dire & avis, il nous apparaissait qu'ils eussent atteint les dits âges & fussent capables de régir & gouverner leurs personnes & biens, nous en ce cas eussions à leur en bailler & commettre l'administration & gouvernement ; suivant & aux fins desquelles lettres, — les dits impétrants auraient convoqué & fait assembler à ce jourd'huy par devant nous les parents & amis pour donner leurs avis tant sur l'entérinement des dites lettres que sur l'élection d'un curateur à leurs causes & actions, & d'un tuteur à l'effet ci après ; lesquels sont à cette fin comparus, savoir :

- *la dite Dam^{lle} veuve DIONIS, mère,*
- *François DIONIS, fils aîné du dit défunt sieur DIONIS, frère,*
- *Pierre PERRIER, oncle paternel à cause de Dam^{lle} Anne DIONIS, sa femme,*
- *Jean SEROUGE, architecte à Paris, aussy oncle paternel à cause de Dam^{lle} Marie DIONIS, sa femme,*
- *Me Nicolas RUIN, avocat en parlement, cousin maternel,*
- *Pierre RUIN, bourgeois de Paris, aussy cousin maternel,*
- *Alexandre LEGRIS, marchand chapelier, aussy cousin maternel à cause de Marie ANTHEAUME, sa femme,*
- *& Pierre DIONIS, premier chirurgien de Madame la duchesse de Bourgogne, oncle paternel,*

tous par Me _____, procureur en cette Cour, fondé de leurs procurations, de ce jourd'hui demeurées annexées à ces présentes, auquel _____ au dit nom avons fait faire serment de nous donner bon & fidèle avis sur l'exposé ci-dessus ; & après le dit serment fait, nous a dit pour & au nom de ses constituants, savoir :

- *pour le sieur Pierre DIONIS, qu'il est d'avis de l'entérinement des dites lettres, & qu'il soit élu pour curateur aux dits mineurs la personne de Pierre PERRIER, bourgeois de Paris, oncle paternel, & pour tuteur à l'effet seulement de la vente qu'il convient faire de l'office & pratique de notaire du dit défunt aux conditions qu'il trouvera le plus avantageuses.*
- *& pour tous les autres constituants, qu'ils sont d'avis que les dites lettres d'éman-cipation soient entérinées & qu'il soit élu pour curateur aux causes aux dits mineurs la personne du dit Pierre DIONIS, premier chirurgien de Madame la duchesse de Bourgogne, leur oncle paternel, & que le dit sieur DIONIS soit tuteur des dits mineurs à l'effet seulement de la vente qu'il convient faire de l'office & pratique de notaire du dit défunt sieur DIONIS moyennant le prix & aux charges, clauses & conditions qu'il trouvera le plus avantageuses pour les dits mineurs ; laquelle vente le dit sieur DIONIS au dit nom de tuteur ne pourra néanmoins faire qu'en la présence & du consentement de la dite Dam^{lle} veuve DIONIS pour la conservation de ses intérêts.*

Sur quoy nous disons que les dites lettres de bénéfice d'âge sus datées sont entérinées & les entérinons selon leur forme & teneur pour jouir par les dits impétrants de l'effet & contenu en icelles à la charge néanmoins qu'ils ne pourront vendre ni engager aucunes choses de leurs immeubles tant que leur minorité durera ; pendant laquelle ordonnons que le Sr DIONIS, oncle, demeurera curateur à leurs causes & actions & tuteur à l'effet seulement de vendre le dit office & pratique de notaire dont le dit défunt DIONIS était jouissant & pourvu, moyennant le prix & aux charges, clauses & conditions, qu'il trouvera les plus avantageuses pour les dits mineurs émancipés, en la présence & du consentement de la dite Dam^{lle} veuve DIONIS, mère, pour la conservation de ses droits & intérêts ; le tout suivant l'avis des dits parents & amis ci dessus qu'avons homologué & homologuons ; & comparâtra le dit sieur Pierre DIONIS par devant nous pour accepter les dites charges & faire le serment accoutumé.

& le 24^{ème} des dits mois & ans est comparu le dit Sr Pierre DIONIS, lequel pour satisfaire à la sentence ci dessus a accepté les dites charges de curateur & tuteur des dits impétrants à l'effet y porté, & fait le serment accoutumé & a signé.

**Inventaire après décès de François DIONIS
du 25 septembre 1699 ¹**

L'an 1699 le 25^{ème} jour de septembre huit heures du matin,

- *à la requête de Dam^{elle} Denise AUBERT, veuve de Me François DIONIS, conseiller du Roy, notaire au Châtelet de Paris, demeurant rue de la Verrerie, paroisse St Jean, en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre le dit François DIONIS & elle, qu'elle acceptera ou y renoncera ainsy qu'elle avisera,*
- *comme aussy à la requête de François DIONIS, majeur jouissant de ses droits,*
- *Hiérosme DIONIS, âgé de 20 ans, & Dam^{elle} Françoise DIONIS, âgée de 17 ans, demeurant tous trois avec la damoiselle leur mère, les dits Sr Hiérosme & Dam^{elle} Françoise DIONIS émancipés d'âge par lettre obtenue en Chancellerie le 23 du présent mois, entérinée par [...] le même jour, par eux présentée & à eux à l'instant rendue, assistés du sieur Pierre DIONIS, premier chirurgien de Madame la dauphine de Bourgogne, de présent à Paris, leur curateur aux causes & actions,*
- *& encore en la présence de Me César BRELUT sieur de la Grange, conseiller du Roy, substitut de Mr le procureur de sa majesté, pour l'absence de Pierre DIONIS*
les dits sieurs François, Hiérosme, Pierre & Dam^{elle} Françoise DIONIS habiles à se dire & porter héritiers, chacun pour un quart, du dit feu Sr DIONIS, leur père, [...]

¹ Me Nicolas SAVIGNY : MC/ET/XLIV/148

Ensuivent les titres & papiers

Premièrement l'expédition en parchemin d'un contrat passé par devant LEVESQUE & BOURET, notaires à Paris, le 16 mai 1669, par lequel Me Arnaud VALLON, notaire au Châtelet de Paris, a vendu au dit défunt Sr DIONIS l'état & office de notaire au Châtelet de Paris dont le dit VALLON était pourvu, ensemble toutes les pratiques des prédécesseurs du dit Sr VALLON & celle du dit Sr VALLON, moyennant la somme de 36 000 livres [...] ; inventoriée..... 1

Item les provisions du dit office de notaire expédiées en faveur du dit défunt Sr DIONIS le 23 mai 1669, signées sur le repli par LE ROY, DUBUISSON, & scellées [...]..... 2

Item l'expédition en parchemin du contrat de mariage du dit défunt Sr DIONIS avec la dite Dam^{elle} Denise AUBERT, sa veuve, passé par devant BOURET & RUIN, notaires, le 22 septembre 1669, par lequel..... 6

Item l'expédition en parchemin du partage des biens de la communauté d'entre le dit défunt Sr Pierre DIONIS, père du dit feu Dr DIONIS, & la dite Anne BAUDIN, sa mère, passé par devant TOUVENOT & MALINGRE, notaires, le 11 juin 1688 [...] ; inventoriée.. 10

Item l'expédition en papier du partage des biens de la succession de la dite Anne BAUDIN, mère des dits sieurs Pierre & François DIONIS & des dites Dam^{elles} PERRIER & DENEU, & de la succession du dit Sr Jean DIONIS, leur frère décédé, le dit partage passé par devant les dits TOUVENOT & MALINGRE, notaires, le 21 mars 1695, fait entre les dits sieurs Pierre & François DIONIS, sieur PERIER & Dam^{elle} Anne DIONIS, sa femme, & la dite D^{lle} veuve DE NEU, par lequel [...] ; inventoriée..... 11

Item trois pièces attachées ensemble :

La première est la grosse d'un contrat passé par devant LEGRAND & LE SEMELIER, notaires, le 7 décembre 1693, par lequel la dite Anne BAUDIN, héritière quant aux meubles & acquêts du dit défunt Me Jean DIONIS, son fils, procureur en la Chambre des comptes, les dits sieurs Pierre DIONIS, François DIONIS, Pierre PERIER, Anne DIONIS, sa femme, & Marie DIONIS, veuve DE NEU, les dits sieurs Pierre, François, Dam^{elles} Anne & Marie DIONIS, frères & sœurs, héritiers chacun pour un quart quant aux propres du dit défunt Sr Jean DIONIS, leur frère, ont vendu en la présence & du consentement de Dam^{elle} Marguerite CHARONNAT, veuve & donataire mutuelle du dit défunt Sr Jean DIONIS, ont vendu à Antoine CHARONNAT, ancien clerc de la dite Chambre des comptes¹, l'état & office héréditaire de procureur en la dite Chambre des comptes, dont était pourvu & jouissant le dit défunt Sr Jean DIONIS, ensemble la pratique du dit défunt & tout ce qui pouvait être dû pour raison de la dite pratique, moyennant la somme de 19 500 livres [...] ;

Les dites 3 pièces inventoriées l'une comme l'autre 12

Item l'expédition d'une transaction passée par devant SVALETE & [...], notaires, le 14 novembre [1674 ?], entre Dam^{elle} Marguerite CHARONNAT, veuve de Me Jean DIONIS, procureur en la Chambre des comptes, créancière de sa succession en conséquence de la renonciation qu'elle a faite à la communauté de biens qui était entre eux, d'une part, la dite Anne BAUDIN, veuve de Pierre DIONIS, héritière des meubles & acquêts du dit feu Sr DIONIS, son fils, le dit feu Sr DIONIS, notaire, tant en son nom que comme procureur du dit Sr Pierre DIONIS, son frère, le dit Sr PERIER, la dite Anne DIONIS, sa femme, & la dite D^{lle} Marie DIONIS, veuve du dit Sr DENEU, les dits sieurs Pierre, François & Dam^{elles} Anne & Marie DIONIS, frères & sœurs, héritiers chacun pour un quart quant aux propres du dit défunt Sr DIONIS, leur frère, d'autre part ; la dite transaction portant liquidation de ce qui

¹ Antoine CHARONNAT, né vers 1668 : cf. le dossier de tutelle du 27 novembre 1690.

était dû à la dite D^{lle} veuve du dit Sr Jean DIONIS, par laquelle luy a été délaissé en payement [...] ; inventoriée..... 18

Item l'expédition d'un partage passé par devant GAUTIER & DESPRIEZ, notaires, le 30 décembre 1668, fait entre :

- la dite Marguerite MALLART, veuve du dit Hiérosme AUBERT, en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre elle & le dit défunt, d'une part ;
- la dite Dam^{lle} Catherine MALLARD, veuve du dit défunt Me Jean AUBERT, au nom & comme tutrice de la die damoiselle Denise AUBERT, veuve du dit Sr DIONIS, fille mineure du dit défunt sieur Jean AUBERT & d'elle ;
- Me Jean CHARPENTIER, bourgeois de Paris, donataire entre vifs de Laurence AUBERT, sa mère ;
- Pierre ANTHEAUME, habitant de Goussainville, tant en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre luy & défunte Françoise AUBERT, que comme tuteur de Marie ANTHEAUME, Jean ANTHEAUME, fils du dit ANTHEAUME ;
- Charles MERCIER, habitant du dit Goussainville, Louis ROUSSEAU, demeurant en la paroisse de Villiers le Bel, en leurs noms à cause de Laurence & Antoinette ANTHEAUME, leurs femmes, d'elles fondés de procuration ;
- & Nicolas ANTHEAUME, bourrelier demeurant au dit Goussainville, les dits Jean, Laurence, Antoinette, Nicolas & Marie ANTHEAUME, héritiers, chacun pour un cinquième, de la dite défunte Françoise AUBERT, leur mère ;

laquelle, avec la dite Laurence AUBERT & la dite Dam^{lle} Denise AUBERT, veuve dut dit Sr DIONIS, par représentation du dit défunt Me Jean AUBERT, son père, étaient héritières, chacune pour un tiers, du dit défunt Me Hiérosme AUBERT, leur frère & oncle ; le dit partage [...] ; inventorié..... 45

Item la grosse de l'inventaire fait après le décès du dit défunt sieur Hiérosme AUBERT par les dits GAUTHIER & DESPRIEZ le 13 août & autres jours suivants 1668 à la requête de la dite Marguerite MALLARD, sa veuve, les dits Pierre ANTHEAUME, Françoise AUBERT, sa femme, Laurence AUBERT, veuve de Charles CHARPENTIER, Jean ANTHEAUME, leur fils, & de la dite Dam^{lle} veuve du dit Sr Jean AUBERT, au nom & comme tutrice de la dite Dam^{lle} veuve DIONIS, sa fille ; inventorié..... 51

Item la grosse de l'inventaire fait après le décès du dit défunt Me Jean AUBERT, père de la dite Dam^{lle} DIONIS à la requête de la dite Catherine MALLARD, sa veuve, tant en son nom que comme tutrice de la dite Dam^{lle} DIONIS, sa fille, par BAUDRY & RUIN, notaires, le 27 octobre & jours suivants 1660 ; inventorié..... 53

Item la grosse de l'inventaire fait après le décès de la dite Dam^{lle} Catherine MALLARD par PILLAULT & LANGLOIS, notaires, le 31 octobre 1670 à la requête du dit défunt sieur DIONIS & de la dite Dam^{lle} Denise AUBERT, seule fille & unique héritière de la dite MALLARD, sa mère ; inventorié..... 54

Item la grosse de l'inventaire fait le 8 janvier 1695 par TOUVENOT & MALINGRE, notaires, après le décès de la dite défunte Anne BAUDIN, mère du dit défunt sieur DIONIS & des dits sieurs & damoiselles ses frères & sœurs, à la requête du dit Sr DIONIS, au nom & comme exécuteur testamentaire de sa dite mère, & comme fondé de pouvoir du dit Sr Pierre DIONIS, & encore à la requête des dits sieur PERIER, Anne DIONIS, sa femme, & Dam^{elle} Marie DIONIS, veuve du dit Sr DE NEU, tous quatre habiles à se dire & porter héritiers, chacun pour un quart, de la dite défunte BAUDIN, leur mère ; inventorié..... 55

Item l'expédition du contrat de mariage du dit défunt sieur Pierre DIONIS & de la dite Anne BAUDIN, père & mère du dit défunt DIONIS, passé par devant MONROUSSEL & son confrère le 13 janvier 1636 ; inventorié 56

Item deux pièces :

La seconde & dernière est l'expédition du contrat de mariage du dit Sr Pierre DIONIS avec Dam^{elle} Marie Magdeleine du VAL passé par devant DAUBANTON & RICORDEAU, notaires à Paris, le 28 janvier 1663 ;

Les dites deux pièces inventoriées l'une comme l'autre 58

Item deux pièces :

La première est l'expédition du contrat de mariage du dit Sr PERIER avec la dite D^{lle} Anne DIONIS passé par devant DE LA BALLE & DAUBANTON, notaires, le 24 octobre 1660, & la seconde [...] ;

Les dites 2 pièces inventoriées l'une comme l'autre 60

Item deux pièces :

La première est l'expédition du contrat de mariage du dit défunt sieur DE NEU avec la dite D^{lle} Marie DIONIS passé par devant GIGAULT & LE BERT, notaires, le 30^{ème} janvier 1667 ; & la deuxième [...] ;

Les dites 2 pièces inventoriées l'une comme l'autre 61

Item deux pièces :

La première l'inventaire fait après le décès de Magdeleine BAUDIN par RICORDEAU & son confrère, le 15 juillet 1658 ; & la seconde & dernière en la copie d'un autre inventaire fait par le dit RICORDEAU le 25^{ème} février 1650 après le décès de défunt Jean BAUDIN ;

Les dites 2 pièces inventoriées l'une comme l'autre 71

**Requête pour l'interdiction de Pierre DIONIS
du 6 novembre 1699**

Supplie humblement François DIONIS, conseiller du Roy, notaire au Châtelet de Paris, disant que du nombre des quatre enfants issus du mariage de défunt Me François DIONIS, vivant aussy conseiller du Roy, notaire au Châtelet, & de Dam^{lle} Denise AUBERT, jadis sa femme, à présent sa veuve, père & mère du suppliant, Pierre DIONIS, l'un d'iceux, de présent majeur, s'étant trouvé d'une faiblesse & égarement d'esprit, se mettant tout nu, prenant du vin & autres liqueurs par excès, s'adonnant au jeu, vendant ses habits & autres choses dont il pouvait se saisir en la maison de ses père & mère, le dit sieur DIONIS, son père, fut obligé, pour éviter les accidents qui en pouvaient arriver, de le mettre par correction paternelle dans les prisons de l'abbaye de St Germain des Prés, où il fut par vous, Monsieur, interrogé le 30 décembre 1692 ; & sur son interrogatoire, ayant été par vous permis au dit feu sieur DIONIS, son père, de le faire conduire dans la maison des Frères de la Charité de Charenton, pour y être [pensé] & médicamenté jusqu'à parfaite guérison, il y fut conduit ;

& dans la suite, le dit DIONIS père le croyant fortifié & en meilleur état, il le retira & le garda en sa maison pendant environ 18 mois. Mais étant retombé dans ses premières faiblesses & mauvais comportements, le dit sieur son père fut obligé de l'ôter de sa maison, & il le mit en pension dans une maison qui lui fut indiquée au faubourg St Marcel, en laquelle on prend en pension des imbéciles aliénés & autres de faible & mauvaise conduite, & qu'il quitta peu après ; le dit sieur DIONIS père ayant ajouté foy aux paroles que lui donnait le dit sieur DIONIS son fils & le croyant en meilleur état, il l'avait retiré de cette maison & l'avait ramené dans la sienne, dont il fut encore obligé par la même cause de l'ôter & de le mettre dans les prisons de l'officialité, d'où il l'avait fait conduire en pension chez les Religieux de l'abbaye d'Yvernaux en Brie, où il est encore aujourd'hui.

& comme au mois de septembre dernier le dit DIONIS père est décédé, le suppliant & deux de ses parents se sont transportés chez les Religieux de l'Abbaye d'Yvernaux pour voir le dit sieur Pierre DIONIS & connaître s'il est en état de conduire sa personne & ses biens qui luy sont échus par le décès du dit Sr son père ; mais ayant trouvé que non, le suppliant a été conseillé de vous donner sa requête pour lui être pourvu.

Ce considéré, Monsieur, il vous plaise permettre au suppliant de faire assembler par devant vous les parents & amis du dit Pierre DIONIS, son frère, pour donner leur avis sur le contenu en la présente requête pour sur icelui être par vous, Monsieur, ordonné ce que de raison. & vous ferez bien.

Soient les parents & amis assemblés par devant nous. Fait ce 6 novembre 1699

**Procès verbal sur interdiction DIONIS
du 7 novembre 1699**

L'an 1699 le samedi 7 novembre, 3 heures de relevée, par devant nous Jean LE CAMUS en notre hôtel est comparu Me François DIONIS, conseiller du Roy, notaire au Châtelet de Paris, assisté de Me Adrien LEGER, son procureur ; lequel nous a dit que du nombre des 4 enfants [...] ¹

Et à l'instant sont comparus :

- *damoiselle Denise AUBERT, veuve du dit Me François DIONIS, mère,*
- *Pierre DIONIS, premier chirurgien de Madame la duchesse de Bourgogne, oncle paternel,*
- *Pierre PERIER, marchand bourgeois de Paris, oncle paternel à cause d'Anne DIONIS, sa femme,*
- *Pierre PERIER, conseiller du Roy, receveur & payeur des rentes de l'hôtel de cette ville, cousin germain paternel,*
- *François DESPLACES, marchand drapier, bourgeois de Paris, cousin germain paternel à cause de Denise PERIER, sa femme,*
- *Jean Baptiste PERIER, conseiller du Roy, trésorier général de la prévôté de l'hôtel, cousin germain paternel,*
- *& Pierre LEYRIER, marchand chapelier à Paris, cousin maternel,*

tous en personnes, lesquels, après le serment par eux fait en la manière accoutumée, nous ont dit qu'ils ont [...] connaissance que l'imbécillité & faiblesse d'esprit du dit Pierre DIONIS continue [...]

¹ La suite immédiate ne fait que reprendre le contenu de la requête du 6 novembre.

Avis DIONIS du 30 avril 1700

L'an 1700 le 30^{ème} avril, par devant nous Jean LE CAMUS est comparu Me BARBEY, procureur en cette Cour & de Pierre DIONIS, majeur, fils de défunt Me François DIONIS, notaire au Châtelet ; lequel nous a dit que, lors du décès de son père, étant en l'abbaye d'Yverneaux¹ où il était tombé malade, nous aurions ordonné qu'il serait mis dans la maison des religieux de la Charité à Charenton pour y être jusqu'à ce qu'il fut en parfaite santé, & où nous l'aurions interrogé ;

& comme il est présentement en parfaite santé, il nous a donné sa requête & requis qu'il nous plaise ordonner que le dit Pierre DIONIS sortira de la dite maison des religieux de la Charité de Charenton ; qu'en vertu de notre ordonnance étant au bas d'icelle en date du 24 des présents mois & an, il a convoqué & assemblé par devant nous ses parents & amis pour donner leurs avis sur ce que dessus, lesquels sont à cette fin comparus, savoir :

- *Me François DIONIS, conseiller du Roy, notaire au dit Châtelet, frère,*
- *Pierre PERIER, marchand bourgeois de Paris, oncle paternel à cause de damoiselle [Anne] DIONIS, sa femme,*
- *Pierre PERIER, conseiller du Roy, receveur général & payeur des rentes de l'hôtel de ville de Paris,*
- *Mre Pierre Anne DIONIS, abbé commendataire de l'abbaye Notre Dame de Beaulieu,*
- *François DIONIS, chirurgien ordinaire de Madame la duchesse de Bourgogne, cousins germains paternels,*
- *Pierre LEGRIS, marchand chapelier à Paris, & Charles LEGRIS, aussy marchand chapelier, cousins maternels,*

tous par Me , procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy, nous a dit pour ses constituants que le dit Pierre DIONIS ayant par nous été vu & interrogé dans la dite maison des frères de la Charité de Charenton, ils s'en rapportaient à nous si le dit Pierre DIONIS doit sortir de la dite maison ou y rester plus longtemps.

¹ Abbaye d'Yverneaux proche Brie-Comte-Robert en Seine-&-Marne.

Contrat de mariage
entre François DIONIS & Avoye Catherine GERVAIS
le 1^{er} août 1700 ¹

Furent présents Me François DIONIS, conseiller du Roy, notaire au Châtelet, demeurant rue de la [...], paroisse St Jean, fils de défunt Me François DIONIS, aussi conseiller du Roy, notaire au dit Châtelet, & de damoiselle Denise AUBERT, sa femme, à présent sa veuve, ses père & mère, pour luy & en son nom, d'une part ;

& Me Philippe GERVAIS, conseiller du Roy, ancien contrôleur des rentes de l'hôtel de cette ville, demeurant rue de la Ferronnerie, paroisse St Eustache, stipulant pour damoiselle Avoye Catherine GERVAIS, sa fille & de défunte damoiselle Avoye de BOURGES, sa femme, demeurant avec le dit sieur GERVAIS, son père, à ce présente de son consentement, aussi pour elle & en son nom, d'autre part ;

Lesquels, en la présence de leurs parents & amis ci après nommés, savoir de la part du dit sieur DIONIS futur époux :

- *Me Pierre RUIN, bourgeois de Paris, demeurant rue des Rosiers, paroisse St Gervais, au nom & comme procureur de la dite D^{lle} Denise AUBERT, veuve du dit Me François DIONIS, mère du dit sieur futur époux, fondé de sa procuration [...]*
- *sieur Jérôme DIONIS, son frère,*
- *Pierre DIONIS, premier chirurgien de Madame la duchesse de Bourgogne, son oncle,*
- *sieur Pierre PERRIER, marchand bourgeois de Paris, & Dam^{lle} Anne DIONIS, sa femme, ses oncle & tante,*
- *sieur Jean SEROUGE, architecte juré expert, & Dam^{lle} Marie DIONIS, sa femme, ses oncle & tante,*
- *Me François Jean DIONIS, aussi conseiller du Roy, notaire au dit Châtelet & échevin de cette ville, cousin,*
- *Dam^{lle} [Anne Suzanne] DIONIS, femme de Me [Didier] CRESTIENNOT, procureur en parlement, cousine,*
- *Dam^{lle} [Marie Marguerite] CHARBONNIER, femme de Me [Pierre] PERRIER, conseiller du Roy, receveur général & payeur des rentes de l'hôtel de cette ville, cousine,*
- *haut & puissant seigneur [...]*
- *dame Marie Catherine DEPONT, veuve de Gilles LE BOITEUX, commissaire de l'artillerie de France, Dam^{lle} Marie Catherine LE BOITEUX, sa fille,*
- *[...], tous amis,*

& de la part de la dite Dam^{lle} future épouse :

- *damoiselle Marie PAPELART, femme du dit sieur GERVAIS, sa belle-mère,*
- *Antoine Philippe GERVAIS, frère,*
- *sieur Claude PEZART, marchand bourgeois de Paris, & damoiselle Marie Anne de BOURGES, sa femme, ses oncle & tante,*
- *damoiselle Marie Anne PEZART, fille des dits sieur & damoiselle PEZART, cousine,*
- *[...]*

ont reconnu avoir fait le traité de mariage & conventions suivants. C'est à savoir [...]

¹ Me BOBUSSE : MC/ET/XVIII/416

**Avis GERVAIS, femme DIONIS,
du 23 septembre 1700**

L'an 1700 le 23 septembre, par devant nous Jean LE CAMUS sont comparus les parents & amis de damoiselle Avoye Catherine GERVAIS, femme de Me François DIONIS, conseiller du Roy, notaire au Châtelet de Paris, âgée de 19 ans ou environ, savoir :

- *Me Philippe GERVAIS, conseiller du Roy, ancien contrôleur des rentes de l'hôtel de cette ville,*
- *Claude PEJART, marchand bourgeois de Paris, oncle maternel à cause de damoiselle de BOURGES, sa femme,*
- *[...]*

Pourquoy nous déclarons qu'ils sont d'avis que le dit Sr DIONIS soit élu tuteur à la dite damoiselle son épouse à l'effet de recevoir [...]

Avis DIONIS du 26 novembre 1700

L'an 1700 le 26^{ème} jour de novembre, par devant nous Jean LE CAMUS sont comparus les parents & amis de Jérôme & Dam^{lle} Françoise DIONIS, enfants mineurs de défunt Me François DIONIS, conseiller du Roy, notaire au Châtelet, & de Dam^{lle} Denise AUBERT, sa veuve, leurs père & mère, savoir :

- *Pierre DIONIS, majeur, frère, ¹*
- *Pierre DIONIS, premier chirurgien de Madame la duchesse de Bourgogne, oncle paternel,*
- *Pierre PERIER, marchand à Paris, aussy oncle paternel,*
- *Jean SEROUGE, architecte à Paris, aussy oncle paternel,*
- *Jean Baptiste PERIER, trésorier de la prévôté de l'hôtel, cousin,*
- *Pierre Noël PINCHON, marchand à Paris, aussy cousin, ²*
- *Me Christophe SOYER, conseiller du Roy, notaire honoraire, ami,*
- *la dite Dam^{lle} Denise AUBERT, veuve du dit défunt Sr DIONIS, mère,*

tous par Me _____, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration [...], qu'il y a une place sise à l'endroit où était la porte Gaillon ³, qui est demeurée en commun par le partage des biens des successions de défunts Pierre DIONS, menuisier des bâtiments du Roy, & dame BAUDIN, sa femme, aïeuls des dits mineurs & père & mère du dit défunt Sr François DIONIS, notaire, laquelle place depuis l'acquisition est demeurée inutile & infructueuse, tant comme étant éloignée du commerce que parce qu'elle n'est point close de murs sinon du côté du sieur LE FEVRE, dont le mur est mitoyen avec le dit sieur LE FEVRE, & que les plus voisines sont presque toutes aussy infructueuses ; [...]

¹ Pierre DIONIS semble donc être sorti de l'asile de Charenton, où il se trouvait encore en avril 1700.

² A cause d'Edmée Denise PERIER, sa femme.

³ La porte Gaillon est une ancienne porte de Paris située au bout de la rue Gaillon, aujourd'hui rue de la Michodière : elle sera abattue vers 1700.

Avis GERVAIS du 17 février 1701

L'an 1701 le 17^{ème} jour de février, par devant nous Jean LE CAMUS sont comparus les parents & amis de Dam^{elle} Avoye Catherine GERVAIS, femme de Me François DIONIS, conseiller du Roy, notaire au Châtelet, mineure, fille de Me Philippe GERVAIS, conseiller du Roy, ancien contrôleur des rentes de l'hôtel de cette ville, & de défunte Dam^{elle} Avoye de BOURGES, sa femme, ses père & mère, savoir :

- *le dit GERVAIS, père,*
- *Claude PEZART, marchand bourgeois de Paris, oncle,*
- *[...]*

[...] ; lequel au dit nom nous a dit sur ce qui a été représenté aux Srs parents & amis susnommés par le dit Sr François DIONIS que, par le contrat de son mariage avec la dite Dam^{elle} Avoye Catherine GERVAIS passé par devant de SAVIGNY & BOBUSSE, notaires à Paris, le 1^{er} août 1700, leur ayant été stipulé que, du bien que la dite Dam^{elle} son épouse luy a apporté en mariage, il en entrerait en communauté 10 000 livres, lesquels seraient pris [...]

Avis DIONIS du 21 février 1701

L'an 1701 le 21^{ème} jour de février, par devant nous Jean LE CAMUS sont comparus les parents & amis de Jérôme & Françoise DIONIS, enfants mineurs de défunt Me François DIONIS, vivant conseiller du Roy, notaire au Châtelet, & de Denise AUBERT, sa veuve, leurs père & mère, savoir :

- *Me François DIONIS, conseiller du Roy, notaire au Châtelet, frère,*
- *Pierre PERRIER, marchand bourgeois de Paris, oncle paternel, ¹*
- *Constantin PERIER, aussy marchand bourgeois de Paris, cousin,*
- *Pierre PERIER, conseiller du Roy, receveur général des rentes de l'hôtel de cette ville, aussy cousin,*
- *Jean Baptiste POUPART, procureur en la Chambre des comptes, ²*
- *& Pierre LEGRY, marchand à Paris,*

tous par Me LIGER, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration passée par devant LAURENT & THIBERT, notaires à Paris, le jour d'hier, demeurée annexée à ces présentes, auquel LIGER au dit nom avons fait faire serment de nous donner bon & fidèle avis sur ce qui leur a été représenté ; que Dam^{elle} Denise AUBERT a interjeté appel d'une sentence rendue contradictoirement entre elles, les dits mineurs & leur frère majeur le 29 décembre 1700, portant que pour payer ce qui est dû à la dite Dam^{elle} AUBERT, elle retiendra les 17 000 livres, prix de la pratique de notaire vendue à François DIONIS [...]

¹ A cause d'Anne DIONIS, sa femme.

² Cousin à cause de Marie Anne DENEU, sa femme.

Avis DIONIS du 11 juin 1701

L'an 1701 le 11^{ème} jour de juin, par devant nous Jean LE CAMUS sont comparus les parents & amis de Jérôme & Françoise DIONIS, enfants mineurs de défunt Me François DIONIS, conseiller du Roy, notaire au Châtelet, & de Dam^{elle} Denise AUBERT, sa veuve, leurs père & mère, émancipés d'âge, procédant sous l'autorité de Me François DIONIS, conseiller du Roy, notaire au Châtelet, leur frère, & curateur aux causes & actions, héritiers chacun pour un quart du dit défunt Sr, leur père, savoir :

- *le dit François DIONIS, Pierre DIONIS, majeur, frères,*
- *Mre Pierre Anne DIONIS, abbé commendataire de Notre Dame de Beaulieu, cousin germain paternel,*
- *Me Nicolas RUIN, avocat en parlement, cousin maternel,*
- *Pierre RUIN, bourgeois de Paris, aussy cousin maternel,*
- *Alexandre LEGRIS, cousin maternel à cause de Marie ANTHEAUME, sa femme,*
- *Me Louis VAUDELLE, premier huissier des requêtes du Palais, & Me Jean CIRON, avocat en parlement, amis,*

tous par Me _____, procureur en cette Cour, [...] ; lequel au dit nom nous a dit sur ce qui luy a été représenté qu'il est nécessaire d'élire un tuteur aux dits mineurs à l'effet de recevoir les parts & portions qui leur appartiennent [...]

**Bénéfice d'inventaire GERVAIS, femme DIONIS,
du 1^{er} septembre 1714**

L'an 1714 le 1^{er} jour de septembre, vu par nous Hierosme DARGOUGES les lettres du Roy en forme de bénéfice d'inventaire données à Paris le 29 août dernier, signées par le conseil BLAMPIN & scellées, impétrées & obtenues par damoiselle Avoye Catherine GERVAIS, femme de Me François DIONIS, conseiller du Roy, notaire au Châtelet de Paris ; par lesquelles lettres & pour les causes y contenues, sa Majesté aurait permis à la dite D^{lle} impétrante de se dire & porter héritière par bénéfice d'inventaire de défunt Philippe GERVAIS, ancien contrôleur des rentes de l'hôtel de cette ville, son père, à la charge de faire faire bon & fidèle inventaire, si fait n'avait été, & de donner caution du contenu en icelui [...] ¹

¹ On appelle *Lettres de bénéfice d'inventaire*, Des Lettres du Prince, par lesquelles celui qui les obtient, n'est tenu des dettes d'une succession, que jusqu'à la concurrence de ce qui est porté par l'inventaire ; & on appelle *Héritier par bénéfice d'inventaire*, L'héritier qui a obtenu ces sortes de Lettres.

**Inventaire après décès de Denise AUBERT, veuve DIONIS,
le 29 janvier 1732 ¹**

L'an 1732 le mardi 29 janvier 2 heures de relevée, à la requête de :

- *Me François DIONIS, conseiller du Roy, notaire au Châtelet de Paris, y demeurant rue Ste Crois de la Bretonnerie, paroisse St Jean en Grève,*
- *Sr Augustin Jérôme DIONIS, bourgeois de Paris, y demeurant rue Pavée au Marais, paroisse St Paul,*
- *& D^{lle} Françoise Denise DIONIS, fille majeure, demeurant rue [T...], paroisse St Eustache ;*

en la présence de Me Claude SAUSSET, avocat en parlement, conseiller du Roy, substitut de M. le procureur du Roy au Châtelet de Paris, demeurant rue des Francs Bourgeois, paroisse St Paul, appelé pour l'absence de Pierre DIONIS ;

les dits Srs François DIONIS, notaire, Augustin Jérôme & Pierre DIONIS, & D^{lle} Françoise Denise DIONIS, frères & sœur, tous 4 habiles à se dire & porter seuls héritiers, chacun pour un quart, de feu D^{lle} Denise AUBERT, leur mère, au jour de son décès veuve de Me François DIONIS, conseiller du Roy, notaire au Châtelet de Paris. ²

A la conservation des droits des parties [...] en un appartement au 2^{ème} étage d'une maison sise à Paris vis-à-vis le temple ancien rue des Fontaines, appartenant à la succession & héritiers des feus Sr & dame CRESTIENNOT, dans lequel elle est décédée le 6 décembre de l'année dernière [...]

¹ Me CRESTIENNOT : MC/ET/XXXIII/468

² Il est étonnant que le remariage de Denise AUBERT avec Nicolas PREVOST (+1736) soit totalement passé sous silence.

Familles alliées à la branche aînée

Avis & tution DENEU du 14 novembre 1689

L'an 1689 le 14^{ème} jour de novembre, par devant nous Jean LE CAMUS sont comparus les parents & amis de :

- Dam^{lle} Marie Anne DENEU, femme de Me Jean Baptiste POUPART, procureur en la Chambre des comptes, âgée de 18 ans & demi,
- Dam^{lle} Thérèse, âgée de 17 ans,
- Claude Thomas, âgé de 15 ans,
- Marguerite, âgée de 11 ans,
- Jeanne Angélique, âgée de 9 ans,
- & François Denis DENEU, âgé de 7 ans,

le tout ou environ, tous enfants mineurs de défunt Me Christophe DENEU, vivant procureur en la Chambre des comptes, & damoiselle Marie DIONIS, sa femme, à présent sa veuve, leurs père & mère, savoir :

- la dite Dam^{lle} DIONIS, veuve du dit Sr DENEU, mère des dits mineurs,
- le dit Me Jean Baptiste POUPART, beau-frère des dits mineurs à cause de la dite Dam^{lle} Marie Anne DENEU, sa femme,
- François DEGOUSSE, Sr de Masse, garde du Roy en la prévôté de son hôtel, cousin germain paternel à cause de Dam^{lle} Marie DENEU, sa femme,
- Jean LOISEAU, sergent à verge au Châtelet, cousin germain paternel,
- Joachim DESCARTES, juré crieur à Paris, cousin paternel à cause de Marie CHAUDONÉ, sa femme, ¹
- Me Jean DIONIS, procureur en la Chambre des comptes, oncle maternel,
- Pierre PERIER, marchand drapier, bourgeois de Paris, oncle maternel à cause d'Anne DIONIS, sa femme,
- & François DIONIS, marchand bourgeois de Paris, grand-oncle maternel des dits mineurs,

tous par Me _____, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration [...]

¹ Joachim DESCARTES est sans doute l'époux en première noce de Marie Anne THIREMENT.

Tuition SEROUGE du 23 mars 1695

L'an 1695 le 23 mars, par devant nous Jean LE CAMUS sont comparus les parents & amis de Étienne Jean, âgé de 7 ans & demi, Anne Françoise, âgée de 6 ans & demi, & Élisabeth SEROUGE, âgée de 3 ans ou environ, enfants mineurs de Sr Jean SEROUGE, architecte & juré expert, bourgeois de Paris, & de défunte Élisabeth GUERY, vivante sa femme, leurs père & mère, pour donner leurs avis sur l'élection d'un tuteur & subrogé tuteur, à savoir :

- *le dit SEROUGE, père,*

-

**Émancipation & avis SEROUGE
du 13 avril 1707**

Vu par nous Jean LE CAMUS les lettres du Roy en forme de bénéfice d'âge données à Paris le 2^{ème} jour des présents mois & an, signées par le conseil [ARSON] & scellées, obtenues & impétrées par Étienne Jean SEROUGE, âgé de 19 ans, & Anne Françoise SEROUGE, âgée de 17 ans, enfants mineurs de Me Jean SEROUGE, architecte & juré expert à Paris, & de défunte Élisabeth GUERY, sa femme, [leurs] père & mère ; l'entérinement desquelles lettres ils nous ont requis ; & pour y parvenir, ensemble sur l'élection qu'il convient faire d'un curateur à leurs causes & actions, ont convoqué & fait assembler à ce jour par devant nous [leurs] parents & amis, savoir :

- *le dit Sr Jean SEROUGE, père,*
- *[...]*

**Tuition & avis POUPART
du 14 février 1713**

L'an 1713 le 14^{ème} jour de février, par devant nous Hierosme DARGOUGES sont comparus les parents & amis d'Antoine POUPART, âgé de 21 ans, & de damoiselle Marie Anne POUPART, âgée de 20 ans, femme d'Étienne Florimond GERBE, bourgeois de Paris, enfants mineurs de défunt Me Jean Baptiste POUPART, ancien procureur en la Chambre des comptes, & de D^{lle} Marie Anne DENEU, sa femme, à présent sa veuve, à savoir :

- *la dite D^{lle} veuve, mère,*
- *& le dit Sr Étienne Florimond GERBE, beau-frère & mari des dits mineurs, ¹*
- *Pierre POUPART, sieur de Villemont, bourgeois de Paris,*
- *Antoine POUPART, marchand bourgeois de Paris, oncles paternels,*
- *Antoine DALLÉE, marchand bourgeois de Paris, cousin issu de germain paternel à cause de D^{lle} Françoise BUQUET, sa femme,*
- *Me François Denis DENEU, conseiller du Roy, contrôleur des rentes de l'hôtel de cette ville de Paris, oncle maternel,*
- *Jacques CAMUSAT, marchand bourgeois de Paris, oncle maternel à cause de sa femme, ²*
- *& Abel PONCET, marchand bourgeois de Paris, aussi oncle maternel à cause de sa femme, ³*

tous comparant par Me Jean Baptiste TROQUET, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait, nous a dit pour ses constituants [...]

¹ Contrat de mariage reçu par Me DIONIS le jeune le 28 juin 1710.

² Marguerite DENEU.

³ Anne Thérèse DENEU.

Tuition ANDRY du 1^{er} juillet 1713 ¹

L'an 1713 le 1^{er} juin, par devant nous Hierosme DARGOUGES, chevalier, sont comparus les parents & amis de D^{lle} Marie Françoise ANDRY, âgée de 3 ans, fille de Me Nicolas ANDRY, conseiller du Roy, lecteur & professeur royal & docteur régent de la faculté de médecine de Paris, & de défunte damoiselle Marie Edmée CARREL, son épouse, pour donner leur avis sur l'élection d'un tuteur & subrogé tuteur, à savoir :

- *le dit sieur ANDRY, père, présent en personne, lequel se rapporte en justice,*
- *sieur Louis CARREL, lieutenant de la prévôté de St Cloud, aïeul maternel,*
- *Me Nicolas CARREL, conseiller du Roy, syndic des rentes de l'hôtel de ville, oncle maternel,*
- *Jean ANDRY, marchand banquier à Paris, oncle paternel,*
- *Edme GUYOT, maître de poste demeurant à Versailles, cousin paternel,*
- *Me Louis de SEIGNEROLLE, huissier ordinaire du Roy en ses Conseils, cousin maternel,*
- *[...]*

tous par Me Gabriel MIDY, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait, nous a dit pour ses constituants qu'ils élisent le dit sieur ANDRY père pour tuteur, & pour subrogé tuteur la personne du dit Louis CARREL.

¹ La date indiquée dans l'acte (1^{er} juin), différente de celle de l'entête (1^{er} juillet), est certainement erronée.

**Avis pour interdiction DENEU
du 23 décembre 1717 ¹**

L'an 1717 le 23^{ème} décembre 3 heures de relevée en l'hôtel, par devant nous Hierosme DARGOUGES est comparue Marie DIONIS, femme non commune en biens de Jean SEROUGE, juré expert à Paris, & auparavant veuve de Me Christophe DENEU, procureur en la Chambre des comptes, assistée de Me Pierre REGNARD, procureur au Châtelet ; laquelle nous a dit qu'elle n'a point d'enfant de son mariage avec le dit Sr SEROUGE ; mais de son premier mariage avec le dit défunt DENEU, elle en a 5, savoir 2 garçons & 3 filles ;

l'un des dits garçons, appelé Claude Thomas DENEU, est prêtre, âgé de 43 ans ; mais depuis 5 ou 6 ans, il est tombé dans tels égarements d'esprit qu'il fut interdit il y a 3 ans par Monsieur le Cardinal archevêque de Paris & enfermé dans les prisons de l'officialité ; depuis lequel temps, il a commis plusieurs autres extravagances de toutes [man...], ayant même depuis peu assassiné à coups de couteau un des domestiques de la dite comparante ; ce qui étant venu à la connaissance de la Cour, il est intervenu un ordre du Roy en vertu duquel il a été ce jourd'huy enfermé à Charenton ;

ce qui oblige la comparante à se pourvoir devant nous à 2 fins : la première pour parvenir à son interdiction, & la seconde à l'effet de mettre le peu de bien qui luy reste en sûreté ; pourquoy elle nous aurait présenté sa requête [...]

en exécution de laquelle ordonnance, la dite comparante aurait requis les parents du dit Sr DENEU de comparaître par devant nous à l'effet de donner leur avis aux fins que dessus ; nous requiert de vouloir les entendre & prendre d'eux leur serment & avis ; & a signé Marie DIONIS

Sont comparus :

- *François Denis DENEU, bourgeois de Paris, frère,*
- *Sr Abel PONCET, marchand drapier, bourgeois de Paris, beau-frère à cause de Anne Thérèse DENEU, sa femme,*
- *Sr Jacques CAMUSAT, aussi marchand drapier, beau-frère à cause de Marguerite DENEU, sa femme,*
- *Mre François LE MACON de RABINE, prêtre docteur en théologie, abbé de St Jean de Chartres, archidiacre & chanoine de l'église du Mans, conseiller aumônier ordinaire de Monseigneur le duc d'Orléans, cousin paternel,*
- *Nicolas Laurent DIONIS, maître chirurgien juré à Paris, cousin germain maternel,*
- *Jean Baptiste PERIER, bourgeois de Paris, cousin germain maternel,*
- *François Jacques PERIER, avocat en parlement, cousin maternel,*

lesquels, après serment & que lecture leur a été faite de notre procès verbal par nous fait le 21^{ème} décembre présent mois en la maison de la Charité de Charenton, contenant l'interrogatoire du dit Claude Thomas DENEU, nous ont dit qu'ils ont tous connaissance de la faiblesse de son esprit, qui n'a fait qu'augmenter depuis 3 ans [...]

¹ Cet avis est annexé à la sentence d'interdiction du 1^{er} février 1718.

Tuition PONCET du 28 mars 1719

L'an 1719 le 28 mars, par devant nous Hierosme DARGOUGES, chevalier, sont comparus les patents & amis de Françoise Marguerite, âgée de 22 ans, Marie Madeleine, âgée de 18 ans, & Claude Thomas, âgé de 15 ans, le tout ou environ, enfants mineurs de défunt Sr Abel PONCET, marchand drapier à Paris, & D^{lle} Anne Thérèse DENEU, à présent sa veuve, leur père & mère, à savoir :

- *Pierre Joseph PONCET, président en l'élection de Vienne, oncle paternel,*
- *François Denis DENEU, bourgeois de Paris, oncle maternel,*
- *Jacques CAMUSAT, marchand drapier à Paris, oncle maternel à cause de Marguerite DENEU, sa femme,*
- *François DESPLASSES, marchand bourgeois de Paris, cousin, ¹*
- *Nicolas Laurent DIONIS, maître chirurgien juré à Paris, cousin,*
- *Pierre Constantin PERIER, marchand bourgeois de Paris, cousin,*
- *& Antoine POUPART, bourgeois de Paris, cousin, ²*

tous par Me Charles HUYART, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit & déclaré pour ses constituants qu'ils sont d'avis que la dite D^{lle} Anne Thérèse DENEU soit élue tutrice à ses dits enfants mineurs pour régir leurs personnes & biens ; & qu'il soit élu pour subrogé tuteur la personne du Sr Abel PONCET, leur frère aîné. ³

¹ A cause de Denise PERIER, sa femme.

² Fils de Jean Baptiste & Marie Anne DENEU.

³ Abel PONCET le fils décède en juillet 1722 : cf. l'inventaire de Me DIONIS le jeune du 13 juillet 1722.

Avis DENEU du 9 avril 1720

L'an 1720 le 9^{ème} jour d'avril, par devant nous Hierosme DARGOUGES, chevalier, seigneur de Fleury, sont comparus les patents & amis de Marie Anne DENEU, fille mineure de Sr François DENEU, marchand bourgeois de Paris, & Dam^{lle} Anne Françoise SEROUGE, son épouse, ses père & mère, savoir :

- *Jacques CAMUSAT, marchand drapier à Paris, oncle paternel, ¹*
- *Abel PONCET, aussi marchand drapier, cousin paternel, ²*
- *Jean Baptiste PERRIER, conseiller du Roy, trésorier de la prévôté de l'hôtel, aussi cousin paternel, ³*
- *Henry BESNIER, docteur en médecine de la faculté de Paris, ⁴*
- *Pierre REGNARD, conseiller du Roy, commissaire au Châtelet de Paris,*
- *Louis [...], maître chirurgien juré à Paris, amis,*

tous par Me Alexandre BARBEY, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants à l'effet de nommer un tuteur ad hoc à la dite mineure pour intenter une demande en retrait d'une maison & jardin sis au village de Romainville [...] vendus par les S^r & Dam^{lle} DENEU & Mr Me Étienne SEROUGE, conseiller du Roy, auditeur en la Chambre des comptes de Paris, comme héritiers, chacun pour moitié, de défunt Jean SEROUGE, architecte, leur père & aïeul de la dite mineure, à Claude JACQUES, écuyer, sieur Giraudy, officier de Mgr le Régent, par contrat du 21 octobre dernier passé par devant de MAHAULT & son confrère, notaires ; qu'ils sont d'avis que le dit Sr CAMUSAT soit & demeure tuteur ad hoc à la dite mineure à l'effet d'intenter une demande en retrait de la dite maison [...]

¹ A cause de Marguerite DENEU, sa femme.

² Fils d'Abel PONCET & Anne Thérèse DENEU.

³ Fils de Pierre PERIER & Anne DIONIS.

⁴ A cause de Marie Ursule DIONIS, sa femme.

**Clôture de l'inventaire après décès de Jacques CAMUZA
du 29 janvier 1722**

Est comparue D^{lle} Marguerite DENEU, veuve de défunt Jacques CAMUZA, demeurant rue St Honoré, paroisse St Germain l'Auxerrois, tant en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre elle & le dit défunt son mari que comme tutrice de D^{lle} Anne Marguerite CAMUZA, âgée de 21 ans, Jacques Jean Baptiste, âgé de 19 ans, de François Denis CAMUZA, âgé de 14 ans, & d'Étienne Louis CAMUZA, âgé de 8 ans, leurs enfants mineurs, habiles à se dire & porter héritiers, chacun pour un quart, du dit défunt leur père ; laquelle a affirmé véritable l'inventaire fait à sa requête ès dits noms par BAUDOUIN & DIONIS, notaires à Paris, daté au commencement du 26 des présents mois & an ; & ce en la présence de François ROLLIN, marchand drapier à Paris, y demeurant susdites rue & paroisse, au nom & comme subrogé tuteur des dits mineurs ; & est tenu pour clos.

Tuition SEROUGE le 14 janvier 1724

L'an 1724 le 14^{ème} jour de janvier, par devant nous Hierosme DARGOUGES, chevalier, seigneur de Fleury, sont comparus les parents & amis de Dam^{lle} Agnès Élisabeth SEROUGE, âgée de 5 ans 11 mois, fille de défunt Me Me Étienne Jean SEROUGE, conseiller du Roy, auditeur ordinaire en sa Chambre des comptes de Paris, & de dame Marie Élisabeth BUIRETTE, son épouse, ses père & mère, savoir :

- *la dite dame SEROUGE, mère,*
- *François Denis DENEU, bourgeois de Paris, oncle paternel à cause de Dam^{lle} Anne Françoise SEROUGE, son épouse,*
- *Jean Baptiste COQUEL, marchand bourgeois de Paris,*
- *Claude COQUEL, aussi bourgeois de Paris, cousin issu de germain paternel,*
- *Jean HUYARD, bourgeois de Paris,*
- *Me Charles HUYARD, procureur au Châtelet de Paris, cousins germains paternels,*
- *Me Philippe Henry BUIRETTE, avocat au parlement, cousin germain maternel,*
- *François Bernard BUIRETTE, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, cousin issu de germain maternel,*
- *& Antoine MONNET, marchand bourgeois de Paris, ami,*

tous par Me TRICOT, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis que la dite dame Marie Élisabeth BUIRETTE, sa mère, soit élue pour tutrice à la dite Dam^{lle} mineure, & le dit François Denis DENEU soit élu subrogé tuteur ; lesquels veuve & Sr DENEU à leur égard sur les dites nominations se rapportent à justice.

Avis SEROUGE du 1^{er} février 1724

L'an 1724 le 1^{er} février, par devant nous Hierosme DARGOUGES, chevalier, seigneur de Fleury, sont comparus les Srs parents & amis de Dam^{lle} Agnès Élisabeth SEROUGE, fille mineure de défunt Mr Me Étienne Jean SEROUGE, conseiller du Roy, auditeur ordinaire en sa Chambre des comptes, & de dame Marie Élisabeth BUIRETTE, son épouse, à présent sa veuve, tutrice de la dite Dam^{lle} mineure, sa fille, savoir :

- *François Denis DENEU, bourgeois de Paris, oncle paternel & subrogé tuteur,*
- *Mre Claude Joseph HUYARD, prêtre chapelain perpétuel du Roy en sa Ste chapelle de Paris,*
- *Me Charles HUYARD, procureur au Châtelet de Paris, cousins paternels,*
- *Me Philippe Henry BUIRETTE, avocat au parlement, cousin germain maternel,*
- *François Bernard BUIRETTE, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, cousin issu de germain,*
- *& Julien MERCIER, bourgeois de Paris, ami,*

tous par Me TRICOT, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants sur ce qui leur a été représenté par la dite dame veuve qu'il se présente Me Pierre GAILLARD, avocat au parlement, pour acquérir la charge d'auditeur des comptes dont était pourvu le dit défunt Sr SEROUGE [...]

**Curation & avis DENEU
du 13 février 1728**

L'an 1728 le 13 février, par devant nous Hierosme DARGOUGES sont comparus les parents de Claude Thomas DENEU, prêtre, fils de défunts Me Christophe DENEU, procureur en la Chambre des comptes, & de D^{lle} Marie DIONIS, sa femme, elle au jour de son décès veuve en secondes noces de Jean SEROUGE, juré expert à Paris, le dit DENEU interdit de l'administration de sa personne & biens par notre sentence du 1^{er} février 1718, savoir :

- *Mre Philippe LEROUX, conseiller du Roy en sa Cour des monnays, neveu paternel, ¹*
- *Louis MONTAIS, marchand épicier apothicaire privilégié, ²*
- *Me François DENEL, marchand de draps en magasin, ³*
- *Jacques CAMUSAT, bourgeois de Paris,*
- *Jacques LALLIER, marchand drapier, ⁴*
- *Étienne Florimond GERBE, secrétaire de Mr le comte de Maurepas, ministre & secrétaire d'État, ⁵*
neveux maternels,
- *& Me François DIONIS, conseiller du Roy, notaire au Châtelet de Paris, cousin maternel,*

tous par Me Alexandre BARBEY le jeune, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis que François Denis DENEU soit élu curateur à l'interdiction du dit Claude Thomas DENEU, son frère interdit, à l'effet de régir & administrer ses personne & biens au lieu & place de la dite défunte Marie DIONIS, leur mère ; comme aussi qu'ils sont d'avis qu'attendu l'inventaire qui est à faire des biens de la succession de la dite D^{lle} Marie DIONIS pour la conservation des droits du dit Claude Thomas DENEU interdit, & partage qui sera ensuite fait des biens de la dite succession [...]

¹ A cause de Marie Anne DENEU, sa femme.

² A cause de Françoise Marguerite PONCET, sa femme, fille d'Abel & Anne Thérèse DENEU.

³ A cause de Marie Madeleine PONCET, sa femme.

⁴ A cause d'Anne Marguerite CAMUSAT, sa femme, fille de Jacques & Marguerite DENEU.

⁵ A cause de Marie Anne POUPARD, sa femme, fille de Jean Baptiste & Marie Anne DENEU.

Avis DENEU du 23 avril 1728

L'an 1728 le 23 avril, par devant nous Hierosme DARGOUGES sont comparus les parents & amis de Mre Claude Thomas DENEU, prêtre, fils de défunts Me Christophe DENEU, procureur en la Chambre des comptes, & de D^{lle} Marie DIONIS, sa femme, au jour de son décès veuve en deuxième noce de Jean SEROUGE, juré expert à Paris, le dit Sr Claude Thomas DENEU interdit de l'administration de ses personne & biens par notre sentence du 1^{er} février 1718, savoir :

- *François Denis DENEU, bourgeois de Paris, frère,*
- *Mre Philippe LEROUX, conseiller du Roy en sa Cour des monnayes, neveu à cause de dame Marie Anne DENEU, sa femme,*
- *Jacques LALLIER, marchand drapier à Paris, neveu à cause de D^{lle} Anne Marguerite CAMUSAT, sa femme, ¹*
- *Jacques Jean Baptiste CAMUSAT, bourgeois de Paris, neveu, ²*
- *Louis MONTAIS, marchand épiciier à Paris, neveu à cause de D^{lle} Marguerite PONCET, sa femme, ³*
- *Étienne Florimond GERBE, commis de Mr le comte de Maurepas, neveu à cause de Marie Anne POUPARD, sa femme, ⁴*
- *& Me François DIONIS, conseiller du Roy, notaire au Châtelet de Paris, cousin,*

tous par Me Denis LE MAISTRE, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants sur ce qui leur a été représenté que dans les biens de la succession de la dite défunte D^{lle} Marie DIONIS, il y a une maison & enclos situés à Nanterre attenant la porte de Chatou, avec 9 arpents 3 quartiers 16 perches de terres ou environ, situés au terroir du dit Nanterre ; lesquels maison, enclos & terres, ne se pouvant diviser & partager entre les 5 enfants & héritiers de la dite défunte D^{lle} Marie DIONIS, [...]

¹ Contrat de mariage reçu par Me François DIONIS le jeune le 31 janvier 1722.

² Anne Marguerite & Jacques Jean Baptiste CAMUSAT sont les enfants de Jacques & Marguerite DENEU.

³ Contrat de mariage reçu par Me François DIONIS le jeune le 11 novembre 1725.

⁴ Contrat de mariage reçu par Me François DIONIS le jeune le 28 juin 1710.

Tuition LEROUX du 9 décembre 1728

L'an 1728 le 9 décembre, par devant nous Jérôme DARGOUGES sont comparus les parents & amis de François Philippe LE ROUX, enfant mineur de Mre Philippe LEROUX, conseiller du Roy en sa Cour des monnayes, & de défunte dame Marie Anne DENEUX, son épouse, savoir :

- *le dit Sr LE ROUX, père,*
- *Sr François Denis DENEU, bourgeois de Paris, aïeul maternel,*
- *Me Jean LEROUX, avocat en parlement, oncle paternel,*
- *Sr Pierre LEROUX, ancien major d'infanterie, oncle paternel,*
- *Me Dominique Balthazar de RICHEMONT, ancien maître des eaux & forêts de Crécy, cousin paternel,*
- *Sr Étienne Florimond GERBE, commis de Mre le comte de MAUREPAS, secrétaire d'État, cousin paternel, ¹*
- *sieur Claude Thomas PONCET, marchand drapier, cousin maternel,*
- *& Sr Jacques LALLIER, marchand drapier, cousin maternel, ²*

tous par Me Pierre AVICE, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration dont l'original est demeuré ci joint ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis que le dit sieur LEROUX père soit élu tuteur au dit mineur, son fils, & le dit Sr DENEUX, son aïeul, pour [son] subrogé tuteur ; lesquels Srs LEROUX & DENEUX à leur égard s'en rapportent à justice.

¹ Jean Frédéric de PHÉLYPEAUX (1701-1781), comte de Maurepas, secrétaire d'État à la Marine de 1723 à 1749.

² A cause d'Anne Marguerite CAMUSAT, sa femme.

Avis SEROUGE du 24 avril 1731

L'an 1731 le 24 avril, par devant nous Hierosme DARGOUGES sont comparus les parents & amis de D^{lle} Agnès Élisabeth SEROUGE, fille mineure de défunt Me Étienne Jean SEROUGE, écuyer, conseiller du Roy, auditeur ordinaire en sa Chambre des comptes, & de dame Marie Élisabeth BUIRETTE, son épouse, à présent sa veuve, la dite D^{lle} mineure seule & unique héritière du dit Sr son père, savoir :

- *la dite dame veuve, mère,*
- *François Denis DENEU, bourgeois de Paris, oncle paternel, ¹*
- *Mre Philippe LEROUX, conseiller du Roy en la Cour des monnayses, cousin paternel à cause de la défunte dame son épouse, ²*
- *[...]*

tous par Me HOUALLARD, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée aux présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants sur ce qui leur a été représenté par la dite dame veuve SEROUGE qu'elle est créancière de la succession de son mari d'une somme de 40 000 livres pour la restitution de sa dot par elle apportée au dit Sr SEROUGE en mariage ; & le contrat d'icelui passé devant Me BUIRETTE & son confrère, notaires à Paris, le 17 décembre 1716 [...]

¹ A cause d'Anne Françoise SEROUGE, sa femme.

² Marie Anne DENEU (+1729), fille de François Denis & Anne Françoise SEROUGE.

Tuition LE ROUX du 7 février 1744 ¹

L'an 1744 le 7 février, par devant nous sont comparus les parents & amis de François Philippe LE ROUX, écuyer, âgé de 15 ans, fils de défunts Mre Philippe LE ROUX, conseiller du Roy en son grand Conseil, & dame Marie Anne DENEU, sa femme en premières noces, savoir :

- *dame Anne Françoise SEROUGE, veuve de François Denis DENEU, bourgeois de Paris, aïeule maternelle,*
- *Jean Baptiste DELABICHE, écuyer, conseiller du Roy, contrôleur ordinaire des guerres du régiment des gardes françaises,*
- *Guillaume DELABICHE, bourgeois de Paris,*
tous deux oncles paternels à la mode de Bretagne,
- *Me Louis Étienne CAMUSAT, avocat au parlement, huissier ordinaire du Roy en la grande chancellerie de France,*
- *François Denis CAMUSAT, marchand bourgeois de Paris,*
tous deux oncles maternels à la mode de Bretagne,
- *Alexis Nicolas Louis LE ROY DELATOUR, écuyer, avocat au parlement, oncle maternel à la mode de Bretagne à cause de dame Agnès Élisabeth SEROUGE, sa femme,*
- *Mre Dominique Étienne de RICHEMONT, diacre du diocèse de Paris, cousin paternel,*
- *Henry LECLERC, écuyer, seigneur de Ranconnière, Mantail & autres lieux, ami,*
- *Me Ambroise Félix Balthazar de RICHEMONT, avocat au parlement, cousin paternel,*

tous par Me Nicolas DUCHESNE, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait pour ses constituants au cas requis, nous a dit qu'ils sont d'avis que la dite veuve DENEU, laquelle s'en rapporte à justice, soit nommée tutrice au dit mineur, son petit-fils, au lieu & place du dit défunt Sr son père à l'effet de régir, gouverner & administrer ses personne & biens.

¹ Cet acte du 7 février 1744 est suivi par l'inventaire du 10 février, puis par un avis du 24 février.

Avis LE ROUX du 18 février 1745

L'an 1745 le 18 février, par devant nous sont comparus les parents & amis de François Philippe LE ROUX, écuyer, fils mineur de défunts Mre Philippe LE ROUX & de Marie Anne DENEU, sa femme, ses père & mère, savoir :

- *dame Anne Françoise SEROUGE, aïeule maternelle & tutrice du dit mineur, élue en la dite qualité par avis de parents homologué par notre sentence du 7 février 1744, la dite charge par elle acceptée le même jour, étant reçu par CAQUET, greffier de la chambre civile,*
- *Alexis Nicolas Louis LE ROY DELATOUR, avocat au parlement, cousin germain maternel,*¹
- *Claude Thomas PONCET, marchand drapier, cousin issu de germain,*²
- *Me Ambroise Félix Balthazar de RICHEMONT, avocat en parlement, cousin paternel,*
- *Louis Albert de MAZIERE, écuyer, chevalier de l'ordre de St Louis, sous brigadier de la première compagnie des mousquetaires, cousin paternel,*
- *Mathieu Michel CAMUSAT, huissier du Roy en la chancellerie, oncle à la mode de Bretagne,*³
- *& Jean Baptiste LABICHE, écuyer, contrôleur des guerres, cousin issu de germain paternel,*

tous par Me Nicolas DUCHESNE l'aîné, procureur au Châtelet de Paris, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait pour ses constituants au cas requis, nous a dit sur ce qui leur a été représenté par la dite dame veuve DENEU au dit nom de tutrice du dit mineur, que par contrat passé [...]

lequel [mineur], pour faire valoir ses droits résultant du contrat de mariage d'entre la dite défunte dame DENEU, sa mère, & le dit feu Sr LE ROUX, son père, passé devant DIONIS, qui en a la minute, & son confrère, notaires au Châtelet, le 14 avril 1727 [...]

¹ Oncle breton à cause d'Agnès Élisabeth SEROUGE, sa femme, décédée en 1752.

² Petit-fils d'Abel PONCET & Anne Thérèse DENEU.

³ Fils de Jacques CAMUSAT & Marguerite DENEU.

**François DIONIS le fils, marchand de soie
(branche cadette)**

**Contrat de mariage
entre Didier CHRESTIENNOT & Anne Suzanne DIONIS
le 7 juillet 1681 ¹**

Furent présents Me Didier CHRESTIENNOT, procureur en la Cour de parlement, demeurant rue & pavé de la Tournelle, paroisse Saint Étienne du Mont, fille de Me Nicolas CHRESTIENNOT, bourgeois de la ville de Langres, & défunte dame Perrette TANGUY, sa femme, ses père & mère, pour luy en son nom, d'une part ;

& sieur François DIONIS, marchand bourgeois de Paris, & Marie LELEU, sa femme, de luy autorisée pour l'effet des présentes, demeurant à Paris rue Quincampoix, paroisse Saint Nicolas des Champs, au nom & comme stipulant pour damoiselle Anne Suzanne DIONIS, leur fille, à ce présente de son vouloir & consentement, pour elle & en son nom, d'autre part ;

Lesquelles parties, en la présence & assistées de leurs parents & amis ci après nommés, savoir de la part du dit Sr CHRESTIENNOT : ²

- *Me François MOUILLERON, procureur en parlement, au nom & comme procureur du dit Sr Nicolas CHRESTIENNOT, de luy fondé de procuration spéciale [...],*
- *Mons. Me Claude LUSSON, ci devant conseiller du Roy, auditeur ordinaire en la Chambre des comptes,*
- *Me Jean JOSSE, bourgeois de Paris,*
- *[...], amis,*

& de la part de la dite Dam^{lle} Anne Suzanne DIONIS :

- *ses dits père & mère,*
- *François, Philbert & Clément DIONIS, ses frères, ³*
- *Dam^{lles} Claude Angélique & Jeanne DIONIS, ses sœurs, filles,*
- *dame Françoise PINSON, veuve de défunt Sr Pierre LELEU, marchand bourgeois de Paris, aïeule maternelle,*
- *Pierre DAULIER, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, dame Marie Marguerite DIONIS, son épouse, de luy autorisée, beau-frère & sœur de la dite Dam^{lle} Anne Suzanne DIONIS,*
- *Pierre DIONIS, menuisier ordinaire des bâtiments du Roy, bourgeois de Paris, oncle paternel,*
- *Me Pierre LELEU, juré vendeur & contrôleur de vins à Paris, oncle maternel,*
- *& Dam^{lle} Catherine LELEU, fille majeure jouissant de ses droits, tante maternelle, volontairement ont reconnu & confessé [...]*

¹ Me François DIONIS l'ainé : MC/ET/III/697

² Signature CHRESTIENNOT (sans H).

³ Il est étonnant que Pierre, frère aîné, soit absent.

**Bénéfice d'inventaire DIONIS
du 8 janvier 1699**

Vu les lettres du Roi en forme de bénéfice d'inventaire données à Paris le jour d'hier, signées par le conseil [LAGAULT], scellées, obtenues & impétrées par François DIONIS, bourgeois de Paris ; par lesquelles & pour les causes y contenues, sa majesté lui aurait permis de se dire & porter héritier sous bénéfice d'inventaire de défunt Clément Joseph DIONIS, son fils, vivant capitaine au régiment de Forest, à la charge de bailler caution du contenu du dit inventaire, qui sera fait si fait n'avait été ; par vertu desquelles lettres s'est l'impétrant dit & porté héritier sous bénéfice d'inventaire du dit défunt Clément Joseph DIONIS, son fils, & en icelle qualité nous a requis l'entérinement d'icelles.

Sur quoy nous, après que Charles CARPENTIER, bourgeois de Paris, demeurant rue des Lombards, paroisse Saint Jacques de la Boucherie, s'est volontairement rendu caution de l'impétrant pour le contenu du dit inventaire, avons du consentement du procureur du Roy [...] CARPENTIER reçu caution du dit impétrant ; ce faisant, avons les dites lettres entérinées selon leur forme & teneur pour jouir par le dit impétrant des effet & contenu d'icelles

**Inventaire après décès de François DIONIS
du 17 au 19 janvier 1705 ¹**

L'an 1705, le samedi 17 janvier du matin, à la requête :

- *de Dam^{lle} Marie LE LEU, veuve du sieur François DIONIS, bourgeois de Paris, y demeurant rue Quinquempoix, paroisse St Nicolas des Champs, en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre le dit défunt & elle, qu'elle se réserve d'accepter ou y renoncer comme elle avisera par conseil,*
- *de Pierre DIONIS, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, Maison Couronne de France & de ses finances, receveur & payeur des rentes de l'Hôtel de ville, demeurant rue du Plastre, paroisse St Jean en Grève,*
- *noble homme François Jean DIONIS, conseiller du Roy, notaire & ancien échevin de cette ville, demeurant rue des Marmousets, paroisse de la Magdeleine,*
- *Pierre DAULIER, écuyer conseiller secrétaire du Roy, Maison Couronne de France & de ses finances, dame Marie Marguerite DIONIS, son épouse, qu'il autorise pour l'effet des présentes, demeurant rue du Temple, paroisse St Nicolas des Champs,*
- *dame Claude Angélique DIONIS, veuve de Me Jean de BLANCHANS, avocat en la Cour & en Conseils du Roy, demeurant rue de Berry au Marais, paroisse St Nicolas des Champs,*
- *Me Didier CRESTIENNOT, procureur en la Cour, Dam^{lle} Anne Suzanne DIONIS, son épouse, qu'il autorise pareillement, demeurant rue Neuve, paroisse St Médéric,*
- *Dam^{lle} Jeanne DIONIS, fille majeure, demeurant avec le dit sieur DIONIS, secrétaire du Roy, son frère,*
- *& en la présence de noble homme Gilbert Marie Sr DEMONCEAUX, conseiller du Roy, substitut de Mr le procureur de sa majesté au Châtelet de Paris, appelé pour l'absence de noble homme Philbert DIONIS, ci devant conseiller du Roy, aussy payeur des rentes,*

Tous les dits enfants au nombre de 7 habiles à se dire & porter héritiers, chacun pour un septième, du dit feu sieur DIONIS, leur père.

A la conservation des droits des parties [& noms] a été par les notaires soussignés fait inventaire bon & fidèle de tous les biens & effets demeurés après le décès du dit feu Sr DIONIS père, trouvés ès lieux cy après déclarés qu'il occupait, dépendants de la maison à luy appartenant rue Quinquempoix, représentés par la dite dame veuve DIONIS & par Michelle ENFOY, sa servante domestique, après serment par elles fait de tout représenter sans en rien cacher sous les peines de droit à elles données à entendre ; & a été la prisée des choses qui y sont sujettes faite par Jean Jacques BARBE, huissier priseur au Châtelet, demeurant rue des Marmousets, à ce présent en sa conscience & comme il ensuit ; & ont signé hors la dite ENFOY, qui a déclaré ne savoir écrire ny signer de ce enquis.

[...]

¹ Me Claude LEROY : MC/ET/LVII/226

A la même requête & présence, le dit inventaire a été continué comme il ensuit :

Papiers

Premièrement, expédition du contrat de mariage du dit feu Sr DIONIS avec la dite dame Marie LE LEU passé par devant COLAS & MANCHON, notaires à Paris, le 2 mars 1647, par lequel il paraît avoir été établi communauté de biens par les père & mère de la dite dame ; de luy donner 10 000 livres en dot & en argent, dont moitié entrerait en communauté, & l'autre moitié demeurerait propre à la dite dame & aux siens de son côté ou ligne ; qu'elle a été douée de 3 000 livres de douaire préfix une fois payée pour en jouir suivant la coutume ; que le préciput a été établi de 500 livres pour le survivant avec faculté à la dite dame & aux enfants du futur mariage de renoncer à la communauté & de faire les reprises y mentionnées, stipulation du remploi des propres aliénés ou rachetés ; & que des biens du futur époux, il y en aurait 3 000 livres qui luy demeureraient propres, le surplus entrerait en communauté ; en fin de laquelle expédition est celle de la quittance des dits 10 000 livres de dot ; inventorié..... 1

Item la grosse d'un contrat passé par devant RASLU & AUVRAY, notaires, le 3 juillet 1682, de constitution au profit du dit feu Sr DIONIS de 500 livres de rente au principal de 10 000 livres sur les aydes & gabelles ; inventorié 2

Item la grosse d'un autre contrat de constitution passé le dit jour & par devant les mêmes notaires de 525 livres de rente de même nature au principal de 10 5000 livres ; inventorié..... 3

Item deux pièces, dont la première est la grosse d'un contrat passé par devant AUVRAY & DIONIS l'aîné, notaires, le 15 décembre 1692, portant constitution par le dit Philbert DIONIS à M. Gatien MOREAU de 500 livres de rente au denier 20 au principal de 10 000 livres avec promesse d'employ au prix de la charge de payeur des rentes que le dit Philbert DIONIS devait acquérir ; la seconde est l'expédition de la déclaration de la dite rente passée par le dit MOREAU au dit feu Sr DIONIS père par devant les mêmes notaires ; en marge de l'une & l'autre des dites pièces est une mention qui justifie du remboursement fait par le dit Sr Pierre DIONIS [acq...] de la dite charge de la somme de 5 000 livres sur le principal de la dite rente ; les dites deux pièces inventoriées l'une comme l'autre..... 4

Item une liasse de 7 pièces qui sont contrats, titres & mémoires, qui justifient d'une somme de 300 livres de principal due par Jacques GROMET, vigneron à Putault, [...]..... 5

Item une liasse de 11 pièces qui justifient de la propriété & de l'acquisition faite par le dit feu Sr DIONIS de deux maisons sises à Paris, rue Quinquempoix, moyennant la somme de 15 600 livres par contrat passé par devant BONOT & François DIONIS, notaires, le 20 août 1689, entre lesquels est l'expédition en parchemin du dit contrat de vente dûment insinué, le décret qui en a été fait, les quittances qui justifient du paiement du prix entier de la dite acquisition ; 2 expéditions de baux [...] avec les quittances qui justifient du paiement & rachat fait par le dit feu sieur DIONIS de la taxe des boues & lanternes ; les dites pièces inventoriées l'une comme l'autre 6

& en faisant perquisition & procédant se sont trouvées deux pièces dans un coffre où il y avait du linge entre la doublure du dit coffre & le bois ; les dites deux pièces couvertes d'un morceau de toile attaché avec deux épingles, lesquelles les dites parties ont reconnu être deux doubles originaux d'un testament mutuel fait par le dit feu sieur DIONIS & la dite dame, sa veuve, par devant CARON & AUVRAY, notaires à Paris, le [premier] février 1700 ; par lequel il paraît qu'entr'autres dispositions, ils ont donné conjointement au dit Sr Pierre DIONIS, leur fils, & à la dite Dam^{lle} Jeanne DIONIS, sa sœur, par moitié pour leurs portions

héréditaires les deux maisons de la rue Quinquempoix, les 5 000 livres dues par le dit Sr Pierre DIONIS à constitution sur son office de payeur des rentes par luy acquis du dit Philbert DIONIS, 7 000 livres principal de 350 livres à prendre dans la rente de 500 livres constituée sur les aydes & gabelles par contrat du 3 juillet 1682, & leurs deux portraits ; à l'égard du dit Philbert DIONIS, ils ont déclaré vouloir que sa portion héréditaire dans leurs deux successions luy fut fournie & assignée en fonds sur leurs autres biens en tenant compte de ce que le dit Philbert DIONIS aurait reçu, & ont substitué à ses enfants à naître en légitime mariage les fonds & propriété des portions héréditaires, & à leur défaut à ceux qui sont appelés à la dite substitution, avec réserve des fruits & revenus au profit du dit Philbert DIONIS, sans que les dits fruits & revenus puissent être saisis & arrêtés par aucun créancier ny transportés par anticipation, luy étant destinés pour sa subsistance & aliments ; par le même testament, le survivant des testateurs est nommé exécuteur, après luy le dit Sr Pierre DIONIS, & à son défaut le dit Sr François Jean DIONIS ; après laquelle énonciation, les dits deux doubles du testament ont été laissés & mis ès mains de la dite dame veuve DIONIS pour par elle les déposer entre les mains du dit AUVRAY, notaire, qui les a reçus

Item se sont trouvées d'ailleurs les pièces qui ensuivent : savoir l'expédition d'une quittance passée par devant DENOTZ & le dit AUVRAY le 22 octobre 1699 rapportée au dit AUVRAY le 27 juillet 1701, par laquelle il paraît que le dit Philbert DIONIS a reçu des dits sieur & dame, ses père & mère, la somme de 3 000 livres, dont il a promis par la dite quittance tenir compte sur la succession future de celui de ses père & mère qui décéderait le premier ; & l'expédition d'un acte passé par devant GARNIER & le dit François Jean DIONIS, notaires, le 11 novembre 1698, par lequel il paraît que le dit feu sieur BLANCHANS & la dite dame Claude Angélique DIONIS, sa femme, ont remis au dit feu sieur DIONIS père & à la dite dame sa veuve les petits héritages & rentes [situés à ...], qui les leur avaient donnés & laissés par leur contrat de mariage pour la somme de 1 500 livres pour partie de la dot de la dite dame BLANCHANS ; & que pour cette somme de 1 500 livres, les dits sieur & dame DIONIS père & mère leur ont constitué 75 livres de rente ; les dites deux pièces inventoriées l'une comme l'autre..... 7

[...]

**Clôture de l'inventaire après décès de François DIONIS
du 24 janvier 1705 ¹**

Est comparue damoiselle Marie LE LEU, veuve de François DIONIS, bourgeois de Paris, en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre eux, laquelle a affirmé véritable l'inventaire fait à sa requête & à la requête de Pierre DIONIS, secrétaire du Roi, Me François Jean DIONIS, notaire & ancien échevin, Pierre DAULIER, écuyer secrétaire du Roi, dame Marie Marguerite DIONIS, son épouse, dame Claude Angélique DIONIS, veuve de Me Jean de BLANCHANS, avocat au conseil, Me Didier CHRESTIENNOT, procureur au parlement, D^{lle} Anne Suzanne DIONIS, sa femme, damoiselle Jeanne DIONIS, fille majeure, & en présence de Me [Gilbert Marie DESMONTRAUX], substitut du procureur du Roi, pour l'absence de Philbert DIONIS, cy devant payeur des rentes, tous habiles à se dire & porter héritier, chacun pour un septième, du dit feu leur père, par BOURON & LE ROY, notaires, les 17 & 19 des présents mois & an



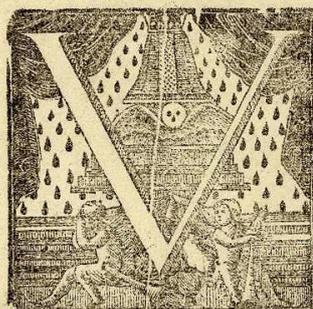
¹ Registre de clôtures d'inventaires après décès fait au Châtelet de Paris de 1703 à 1723 : Y//5311

**Inventaire après décès de Marie LELEU, veuve DIONIS,
du 29 juillet 1711 ¹**

L'an 1711 le mercredi 29 juillet de relevée,

- *à la requête de Pierre DIONIS, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, receveur payeur des rentes de l'hôtel de ville,*
- *noble homme François Jean DIONIS, conseiller du Roy, notaire, ancien échevin de cette ville,*
- *Pierre DAULIER, écuyer, aussy conseiller secrétaire du Roy, maison, couronne de France & de ses finances, dame Marie Marguerite DIONIS, son épouse qu'il autorise,*
- *dame Claude Angélique DIONIS, veuve de Me Jean de BLANCHANS, avocat en parlement & des Conseils du Roy,*
- *Me Didier CRESTIENNOT, procureur en la Cour, dame Anne Suzanne DIONIS, son épouse qu'il autorise pareillement,*
- *D^{lle} Jeanne DIONIS, fille majeure,*
- *& Me Gatiien MOREAU, bourgeois de Paris, comme procureur de Philbert DIONIS [desgardes], fondé de sa procuration générale & spéciale, déposée à DUPUYS, l'un des notaires soussignés, par acte de ce jour,*

Les dits sieurs Pierre, Philbert & François Jean DIONIS, dames DAULIER, BLANCHANS & CRESTIENNOT, & la dite D^{lle} Jeanne DIONIS, habiles à se dire & porter iceux héritiers, chacun pour un septième, de défunte D^{lle} Marie LELEU, leur mère, au jour de son décès veuve du sieur François DIONIS, bourgeois de Paris, le dit sieur Pierre DIONIS comme exécuteur du testament mutuel des dits sieur & dame, ses père & mère, reçu par AUVRAY & son confrère, notaires à Paris, [...] déposé le 19 janvier 1705, insinué & publié au Châtelet les 22 & dernier janvier au dit an [...]



VOUS estes priez d'assister au Convoiy de Darnoiselle Marie Lelen, veuve de Monsieur Dionis, Bourgeois de Paris; decedee en sa maison rue Quinquempoix: qui se fera ce jourd'huy Lundy 8^{me} Juin 1711 à six heures precises du soir, en l'Eglise de S Nicolas des Champs sa Paroisse.

Requiescat in pace.

De la part de Monsieur Dionis son fils, Conseiller du Roy, Notaire & ancien Echevin.

¹ Me DUPUYS : MC/ET/XXXIV/355

Suivent les papiers

<i>Premièrement, l'expédition de l'inventaire fait par LEROY & son confrère le 17 janvier 1705 des biens de la communauté d'entre les dits Sr & D^{lle} DIONIS père & mère [...] ; inventorié.....</i>	<i>1</i>
<i>Item l'expédition du contrat de mariage des dits sieur & D^{lle} DIONIS [...] ; inventorié.....</i>	<i>2</i>
<i>Item une copie du testament mutuel déposé à AUVRAY notaire le 19 janvier 1705 [...] ; inventorié.....</i>	<i>3</i>
<i>Item l'expédition de la renonciation faite par tous les enfants du dit Sr DIONIS à sa succession passée par devant le dit LEROY le 5 mai 1705, à la réserve du dit Sr Philbert DIONIS, qui est resté son seul héritier ; inventorié.....</i>	<i>4</i>
<i>Item une copie de la procuration passée par Philbert DIONIS après le décès du dit sieur son père pour agir dans les affaires de sa succession, déposée au dit LEROY le 5 mai 1705 ; inventorié</i>	<i>5</i>

**Renonciation à la succession de Philbert DIONIS
du 3 mai 1716 ¹**

Aujourd'huy sont comparus par devant les notaires à Paris soussignés :

- *Pierre DIONIS, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, Maison Couronne de France & de ses finances, receveur & payeur des rentes de l'hôtel de ville de Paris,*
- *dame Marie Marguerite DIONIS, épouse de Pierre DAULIER, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, Maison Couronne de France & de ses finances, de luy pour ce présent, autorisée à l'effet des présentes,*
- *dame Claude Angélique DIONIS, veuve de Me Jean de BLANCHANS, avocat en parlement & ès conseils du Roy,*
- *D^{lle} Anne Suzanne DIONIS, épouse de Me Didier CRESTIENNOT, ancien procureur en la Cour, de luy pour ce présent, pareillement autorisée à l'effet des présentes,*
- *damoiselle Jeanne DIONIS, fille majeure jouissant de ses biens & droits,*
- *& noble homme François Jean DIONIS, conseiller du Roy, notaire, ancien échevin de cette ville,*

tous frères & sœurs de feu Sr Philbert DIONIS, vivant contrôleur à la chambre des sels ² de Belcaire en Sault ³, décédé le 28 mars 1715 ; demeurant les dits S^{rs} & D^{lles} comparant, savoir [...] ;

lesquels ont par ces présentes renoncé & renoncent purement & simplement à la succession du dit feu Sr Philbert DIONIS, leur frère, qui leur serait plus onéreuse que profitable, dans laquelle ils ne veulent point entrer, & affirment ne s'être immiscés directement ni indirectement, sans préjudice de leurs droits & créances contre le dit Sr Philbert DIONIS, & aussi sans préjudice de la substitution qui, par le décès du dit Sr Philbert DIONIS arrivé sans enfant, se trouve leur appartenir & être ouverte à leur profit, suivant le testament mutuel fait par défunt Sr François DIONIS, marchand bourgeois de Paris, & Dam^{lle} Marie LELEU, son épouse, leurs père & mère, communs [en biens], reçu par CARON & AUVRAY, notaires à Paris, le 1^{er} février 1700 ; dont les deux doubles ont été reportés en minute au dit AUVRAY, notaire, le 19 janvier 1705 après le décès du dit Sr DIONIS père ; [...]

*

Dépôt de pièce & certificat du 4 mai 1716

Aujourd'huy sont comparus par devant les notaires à Paris soussignés [...] ⁴

Lesquels ont déposé pour minute à DUPUYS, l'un des notaires soussignés, l'original d'un acte en forme de procès verbal fait par devant noble homme François DENEGRÉ, bailli du pays de Sault, diocèse d'Allept ⁵, dans le lieu de Belcaire, par lequel les dits dénommés certifient que Sr Philbert DIONIS, natif de la ville de Paris, en son vivant contrôleur de la chambre des sels du dit Belcaire, est mort le 28 mars 1715 & a été enterré dans la paroisse St Cosme & St Damien du dit lieu, & n'a laissé aucun enfant [...] ⁶

¹ Me DUPUYS : MC/ET/XXXIV/385

² Une chambre des sels ou chambre à sel est une succursale d'un grenier à sel.

³ Belcaire, dans le pays de Sault, est une paroisse de l'Aude dans la région du Languedoc.

⁴ Cf. la liste des héritiers de Philbert DIONIS énumérés précédemment.

⁵ Ancien diocèse d'Allet dans la province du Languedoc.

⁶ La pièce annexée à cette minute précise que Philbert DIONIS était marié au dit lieu avec D^{lle} Françoise SERDA, fille du Sr Bernard SERDA, bourgeois du dit lieu, & de D^{lle} Marie PINSON.

**Clôture de l'inventaire après décès d'Anne Suzanne DIONIS
du 24 octobre 1727 ¹**

Est comparu Mr Didier CRESTIENNOT, l'un des administrateurs des hôpitaux de cette ville & ancien procureur de la cour, demeurant rue du Temple au coin de la rue des Fontaines, à cause de la communauté de biens qui a été entre luy & défunte D^{lle} Anne Suzanne DIONIS, son épouse, lequel a affirmé véritable l'inventaire fait à sa requête par DUPUY & DEJEAN, notaires en cette cour, daté au commencement du vendredi 17 octobre présent mois, comme aussy à la requête de Mre Philbert Didier CRESTIENNOT, prêtre docteur en théologie de la faculté de Paris, maison & société de Sorbonne, chanoine de l'église cathédrale de Laon, étant lors à Paris, logé en même maison que le dit sieur CRESTIENNOT père, & avec luy de Mr Dominique CRESTIENNOT, avocat en parlement demeurant rue St Honoré, paroisse St Germain l'Auxerrois, de Mr Anne Antoine BACHELIER, avocat en parlement, seigneur de Courton, demeurant montagne Ste Geneviève, au nom & comme tuteur de D^{lle} Anne Catherine & sieur Augustin René BACHELIER, mineurs, enfants de luy & de défunte D^{lle} Anne Françoise CRESTIENNOT, son épouse ; en la présence de Mr Étienne CHIBOUT de MONTIGNY, substitut de Monsieur le procureur du Roy en cette cour, appelé pour l'absence de dame Marguerite Thérèse CRESTIENNOT, épouse séparée quant aux biens de sieur Charles FAGET, receveur au grenier à sel de Cholet en Touraine ; le dit sieur abbé CRESTIENNOT, le dit sieur [Dominique] CRESTIENNOT, Mad^{lle} FAGET de leur chef habiles à se dire héritiers, chacun pour un quart, de la dite défunte D^{lle} CRESTIENNOT, leur mère, & les dits mineurs BACHELIER, conjointement pour l'autre quart, habiles à se dire héritiers de la dite défunte D^{lle}, leur aïeule, par représentation de la dite défunte D^{lle} Anne Françoise CRESTIENNOT, leur mère ; & tenu pour clos

¹ Registre de clôtures d'inventaires après décès fait au Châtelet de Paris de 1727 à 1731 : Y//5293

**Inventaire après décès de Jeanne DIONIS
du 19 décembre 1737 ¹**

L'an 1737 le 19^{ème} jour de décembre du matin, à la requête de :

- *Pierre DIONIS, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, & doyen de sa compagnie, demeurant rue du Plastre, paroisse St Jean en Grève, au nom & comme exécuteur du testament olographe & ordonnance de dernière volonté de D^{lle} Jeanne DIONIS, sa sœur, fille majeure, en date du 9 mars dernier & codicille étant ensuite, déposé à Me BELLANGER le jeune, l'un des notaires soussignés, par acte du 10 du présent mois, contrôlé & insinué le 12, & en qualité d'habile à se dire & porter héritier de son chef pour un cinquième de la dite défunte D^{lle} DIONIS, sa sœur, ou à accepter le legs qu'elle luy à fait par le dit testament.*
- *François Jean DIONIS, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, doyen des anciens échevins de cette ville & ci devant doyen des notaires de la dite ville, habile à se dire & porter héritier aussi de son chef pour un pareil cinquième de la dite défunte D^{lle} sa sœur, demeurant rue Barbette, paroisse St Gervais.*
- *Antoine Pascal DAULIER, écuyer, demeurant rue des Blancs Manteaux, paroisse St Jean en Grève, Jean Baptiste DAULIER de LA SALLE, écuyer, demeurant rue du Plastre, paroisse St Jean, tant pour luy que comme curateur à l'interdiction de Pierre André DAULIER, son frère, écuyer, & encore comme procureur de François LE COINTE de SOUPIZOT & dame Catherine Agnès DAULIER, son épouse, fondé de leur procuration [...], & D^{lle} Thérèse Angélique DAULIER, fille majeure jouissant de ses biens & droits, demeurant à Paris rue des Écouffes, paroisse St Gervais, les dits sieurs Pierre André, Antoine Pascal, Jean Baptiste DAULIER, D^{lle} DAULIER fille & dame de SOUPIZOT, frères & sœurs, habiles à se dire & porter héritiers conjointement pour un pareil cinquième de la dite D^{lle} DIONIS, leur tante, par représentation de défunte dame Marie Marguerite DIONIS, leur mère, au jour de son décès veuve de Pierre DAULIER, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances.*
- *Mre Philbert Didier CRESTIENNOT, docteur de la maison & société de Sorbonne, chanoine de l'église métropolitaine de Combray, y demeurant, de présent à Paris, logé susdite rue du Plastre en la maison du dit sieur DIONIS, doyen des secrétaires du Roy, son oncle, & Me Dominique CRESTIENNOT, avocat au parlement & conseiller du Roy, notaire au Châtelet, demeurant rue Ste Avoye, paroisse St Merry, frères, habiles à se dire & porter héritiers pour un pareil cinquième de la dite D^{lle} DIONIS, leur tante, par représentation de défunte D^{lle} Anne Suzanne DIONIS, leur mère, au jour de son décès épouse de Me Didier CRESTIENNOT, procureur en la Cour.*
- *& Me Pierre François BLANCHANS, aussi conseiller du Roy, notaire, demeurant rue Platrière, paroisse St Eustache, & Me Jean Claude PLISSON, procureur en la Cour, & D^{lle} Louise Jeanne BLANCHANS, son épouse, qu'il autorise à l'effet des présentes, demeurant isle Notre Dame, quai d'Anjou, paroisse St Louis, habiles à se dire & porter héritiers conjointement pour un pareil cinquième de la dite défunte D^{lle} DIONIS, leur tante, par représentation de défunte D^{lle} Claude Angélique DIONIS, leur mère, à son décès veuve de Me Jean BLANCHANS, avocat au Conseil du Roy ; & à l'égard de la dite D^{lle} PLISSON, comme habile à prendre & accepter au lieu de la dite succession le legs fait à elle & à ses enfants par la dite D^{lle} sa tante par le dit testament.*

¹ Me BELLANGER le jeune : MC/ET/XLIX/642

**Inventaire après décès de Pierre DIONIS du SÉJOUR
du 30 décembre 1744 ¹**

L'an 1744 le mercredi 30 décembre 2 heures de relevée, à la requête de :

- *François Marie DIONIS, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, trésorier payeur des rentes de l'hôtel de cette ville, demeurant rue Michel le Comte, paroisse St Nicolas des Champs,*
- *Mre Louis Achille DIONIS du SÉJOUR, écuyer, conseiller du Roy en sa Cour des aydes, demeurant à Paris rue St Avoye, paroisse St Merry,*
- *& Augustin Pierre DIONIS DESCARRIÈRES, écuyer, lieutenant pour sa Majesté en la province de Guyenne, département du Bazadois, commissaire des gardes du corps du Roy, compagnie de Charost, demeurant à Paris rue Barbette, paroisse St Gervais,*
les dits Srs DIONIS frères, tous trois conjointement exécuteur du testament & ordonnance de dernière volonté de défunt Pierre DIONIS, leur oncle, écuyer, seigneur du Séjour du Roy, doyen des conseillers secrétaires du Roy, maison couronne de France & de ses finances, par luy fait olographe le 27 avril 1742, dont l'original a été déposé pour minute à BELLANGER le jeune, l'un des notaires soussignés, le 21 du présent mois de décembre suivant ; & au désir du procès verbal d'apposition de scellé fait par Me Mathias de MORTAIN, conseiller du Roy, commissaire au Châtelet de Paris, le 20 du présent mois de décembre, sur les biens & effets du dit feu sieur Pierre DIONIS, étant tant dans la maison qu'il occupait à Paris rue du Plâtre Ste Avoye, paroisse St Jean en Grève, que dans sa dite maison du Séjour du Roy sise aux carrières de Charenton & dans laquelle il est décédé le dit jour 20 du mois de décembre ; le dit testament contrôlé à Paris [...] ;

& encore les dits Srs DIONIS frères habiles à se dire & porter héritiers, chacun pour un neuvième, du dit feu Sr DIONIS, leur oncle, ou à accepter le legs universel fait en leur faveur par le dit testament.

Plus à la requête de :

- *Jean Baptiste DAULIER, écuyer, seigneur de la Salle, demeurant à Paris dans la dite maison rue du Plâtre Ste Avoye,*
- *D^{lle} Thérèse Angélique DAULIER, fille majeure, demeurant à Paris susdite rue du Plâtre Ste Avoye, paroisse St Jean en Grève,*
- *Mre Philbert Didier CRESTIENNOT, prêtre docteur en théologie de la maison & société de Sorbonne, chanoine de l'église de Cambray, demeurant ordinairement en la dite ville de Cambray, étant de présent à Paris, logé chez M. son frère ci après nommé,*
- *Me Dominique CRESTIENNOT, avocat en parlement, conseiller du Roy, notaire au Châtelet de Paris, y demeurant rue Ste Avoye, paroisse St Merry,*
- *Me Jean Claude PLISSON, procureur au parlement, demeurant à Paris isle Notre Dame, rue & paroisse St Louis, à cause de D^{lle} Louise Jeanne BLANCHANS, son épouse, avec laquelle il déclare être commun en biens,*

En la présence de Me Jean Claude GOULLIART, avocat au parlement, conseiller du Roy, substitut de Mr le procureur de sa Majesté au Châtelet de Paris, appelé pour l'absence d'Antoine MORIAU, écuyer, avocat & procureur du Roy & de l'hôtel de cette ville, & dame Marie Françoise DIONIS, son épouse, [...] ;

les dits Sr Jean Baptiste DAULIER, D^{lle} Thérèse Angélique DAULIER, Srs Philbert Didier CRESTIENNOT, Dominique CRESTIENNOT, D^{lle} PLISSON & dame MORIAU, habiles à se dire & porter héritiers, chacun pour un neuvième, du dit feu Sr DIONIS, leur oncle, ou à accepter les dispositions faites en leur faveur par le dit testament [...]

¹ Me BELLANGER le jeune : MC/ET/XLIX/661

**François Jean DIONIS,
notaire au Châtelet de Paris**

**Contrat de mariage entre François Jean DIONIS & Nicolle CHAUD
le 20 février 1691 ¹**

Furent présents Me François Jean DIONIS, conseiller du Roy, notaire au Châtelet de Paris, demeurant rue de la Lanterne, paroisse Ste Marie Madeleine, assisté de Sr François DIONIS, marchand bourgeois de Paris, & de D^{lle} Marie LELEU, son épouse qu'il autorise, ses père & mère demeurant rue Quincampoix, paroisse Nicolas des Champs, d'une part ;

Sr Jean CHAUD, bourgeois de Paris, stipulant pour D^{lle} Nicolle CHAUD, sa fille & de feu D^{lle} Marguerite RUAULT, sa première femme, demeurant rue St Martin, paroisse St Nicolas des Champs, la dite D^{lle} Nicolle CHAUD à ce présente & de son consentement, d'autre part ;

Lesquels, pour raison du mariage futur du dit sieur François Jean DIONIS & de la dite [...] D^{lle} Nicole CHAUD ont reconnu être demeurés d'accord de ce qui suit en la présence & de l'avis de leurs parents & amis ci après nommés, savoir de la part du sieur DIONIS, futur époux :

- *Me Pierre DIONIS, bourgeois de Paris, frère,*
 - *Clément DIONIS, sieur de [Lerbois], capitaine au régiment de Forest, frère,*
 - *Pierre DAULIER, conseiller secrétaire du Roy, & dame Marguerite DIONIS, son épouse, sœur,*
 - *Me Didier CHRESTIENNOT, procureur au parlement, & D^{lle} Anne Suzanne DIONIS, son épouse, sœur,*
 - *D^{lles} Claude & Jeanne DIONIS, filles, sœurs,*
 - *Me Pierre LELEU, bourgeois de Paris, oncle,*
 - *D^{lle} Anne CHRESTIENNOT, fille, [nièce]*
 - *Louis RAOUL, conseiller du Roy, substitut de Mr le procureur général en la Cour des monnays à Paris, ami ;*
- & de la part de la dite D^{lle} future épouse :*
- *D^{lle} Marie PELLERIN, à présent épouse du dit Sr CHAUD,*
 - *Sr Jean Louis CHAUD, frère,*
 - *Me Claude PLISSON, procureur au parlement, & D^{lle} Élisabeth CHAUD, son épouse, sœur,*
 - *Sr Pierre CHAUD, bourgeois de Paris, oncle paternel, & D^{lle} Jeanne MERLIN, son épouse, ²*
 - *Me Jean RUAULT, prêtre, oncle maternel,*
 - *Sr Claude RUAULT, officier du Roy, aussy oncle maternel,*
 - *dame Élisabeth PARIS, veuve du Sr JAMET, tante maternelle,*
 - *Sr Frédéric LEONARD, imprimeur ordinaire du Roy & de Monseigneur,*
 - *Sr Frédéric LEONARD, son fils, aussi imprimeur ordinaire du Roy & de Monseigneur,*
 - *Mr DESMOULINS, avocat en parlement, & D^{lle} Antoinette de CHAULNES, fille, [...]*

¹ Me Pierre CAILLET : MC/ET/LXXV/374

² Cf. l'acte de notoriété justifiant du nombre des héritiers de Jeanne MERLIN, veuve de Pierre CHAUD, reçu par Me REGNAULT le 30 mai 1724.

**Tuition & avis DIONIS
du 22 juin 1719**

L'an 1719 le 22^{ème} jour de juin, par devant nous Hiérôme DARGOUGES, chevalier, seigneur de Fleury, sont comparus les parents & amis de François Marie DIONIS, Louis Achille DIONIS du SÉJOUR, Pierre Augustin DIONIS des CARRIÈRES, Didier Jean DIONIS d'AVRIGNY & de Dam^{lle} Marie Françoise DIONIS, tous enfants de François Jean DIONIS, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, notaire & ancien échevin de cette ville, & de dame Nicole CHAUD, son épouse, savoir :

- *Pierre DIONIS, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, oncle paternel,*
- *Me Didier CRESTIENNOT, ancien procureur en la Cour, oncle paternel à cause de Dam^{lle} Anne Suzanne DIONIS, sa femme,*
- *noble homme Pierre PERRIER, conseiller du Roy, payeur des rentes, cousin paternel,*
- *Me Jean Louis CHAUD, conseiller du Roy, commissaire au Châtelet, oncle maternel,*
- *Me Claude Henry PLISSON, procureur en la Cour, oncle maternel à cause de défunte Dam^{lle} Élisabeth CHAUD, son épouse,*
- *Me Étienne BOULIN de MAISONFORT, conseiller du Roy, président au grenier à sel de Clamecy, & Pierre François BERCHER, bourgeois de Paris, amis,*

tous par Me Pierre CORNIL, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants sur ce qui leur a été représenté, que Dam^{lle} Marie PELLERIN, au jour de son décès veuve du Sr Jean CHAUD, a par son testament fait & institué les dits enfants ses légataires universels pour un tiers¹, & en particulier le dit Sr François Marie DIONIS & la dite Dam^{lle} Marie Françoise DIONIS pour la somme de 1 000 livres chacun ; & qu'à cause de la minorité des dits enfants, il convient leur nommer un tuteur pour recueillir les dits legs, & pour tout ce qui peut concerner l'exécution du dit testament ; sont d'avis que le dit Sr DIONIS père soit nommé tuteur à ses dits enfants pour requérir & faire ordonner la délivrance des dits legs [...]

¹ Les 2 autres tiers sont sans doute légués aux 2 autres enfants de Jean CHAUD, Élisabeth & Jean Louis, ou à leurs descendants.

Contrat de mariage
entre Louis Achille DIONIS du SÉJOUR & Geneviève Madeleine HERON
du 4 mai 1733 ¹

Furent présents Messire Louis Achille DIONIS du SÉJOUR, écuyer, conseiller du Roy en sa Cour des aides de Paris, fils de François Jean DIONIS, écuyer conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, doyen des notaires au Châtelet de Paris & doyen des échevins de cette ville, & de dame Nicole CHAUD, son épouse, demeurant ensemblement à Paris, rue de la Juiverie, paroisse Sainte Marie Madeleine en la cité, le dit sieur du SÉJOUR en son nom & à cet effet assisté des dits sieur & dame, ses père & mère, à ce comparant, d'une part.

& Mr Me Pierre HERON, conseiller au siège présidial du Châtelet de Paris, y demeurant rue St Avoye, paroisse Saint Merry, tant en son nom que comme stipulant pour damoiselle Geneviève Madeleine HERON, sa fille & de défunte dame Marie LE BÉ, son épouse, demeurant avec luy, à ce présente & de son consentement, d'autre part.

Lesquelles parties, pour parvenir au mariage du dit sieur DIONIS du SÉJOUR avec la dite damoiselle Geneviève Madeleine HERON, sont convenus de ce qui suit [en la présence & de l'agrément de monsieur LE CAMUS, commandeur des ordres du Roy, premier président de la Cour des aides, de Mad^e LE MAITRE, son épouse, & de monsieur DARGOUGES, maître des requêtes honoraire, lieutenant civil au Châtelet de Paris, & encore] en la présence & du consentement de leurs parents & amis cy après nommés, savoir :

De la part du Sr futur époux :

- *de François Marie DIONIS, écuyer conseiller du Roy, trésorier payeur des rentes de l'hôtel de ville, frère, & dame Louise MORIAU, son épouse,*
- *Augustin Pierre DIONIS des CARRIÈRES, écuyer, frère,*
- *Antoine MORIAU, écuyer avocat & procureur du Roy de la ville de Paris, beau-frère, & de Marie Françoise DIONIS, son épouse, sœur,*
- *Pierre DIONIS, écuyer doyen de messieurs les conseillers secrétaires du Roy, oncle,*
- *Damoiselle Jeanne DIONIS, fille, tante,*
- *Jean Baptiste DAULIER, écuyer seigneur de la Salle, Antoine Pascal DAULIER, écuyer, sieur de Bonisle, Dominique CRESTIENNOT, avocat en parlement & conseiller du Roy, notaire à Paris, cousins germains,*
- *François LE COINTE, écuyer sieur du Soupisot, cousin à cause de dame Catherine Agnès DAULIER, son épouse, cousine germaine,*
- *Damoiselle Adélaïde Victoire MORIAU, alliée,*

& de la part de la dite D^{lle} future épouse :

- *de Sr Pierre Marc HERON, frère,*
- *Mr Me Marc HERON, conseiller du Roy, auditeur ordinaire en sa Chambre des comptes, ²*
- *D^e Marie METRA, veuve de Marc HERON, marchand apothicaire & épicier, grand oncle paternel,*
- *D^{lle} Anne DELAMARRE, femme de Mre Gilles GOUAULT, avocat du Roy au grenier à sel au Châtelet de Paris, grand oncle maternel,*

¹ Me FOUCAULT : MC/ET/XCIX/445

² Oncle paternel.

- *Mre Guillaume GOUAULT, avocat général de la Cour des monnaies*
- *D^{lle} Anne Geneviève GOUAULT, fille,*
- *Sr Marc HERON, marchand apothicaire & épicier, & D^{lle} Marguerite LE BREST, son épouse,*¹
- *Claude Joseph RAINCE, huissier ordinaire du Roy en sa grande Chancellerie de France,*²
- *François RAINCE, conseiller du Roy, greffier en la Cour des aides,*
- *Claude François Joseph RAINCE, avocat au parlement,*
- *D^{lle} Élisabeth RAINCE, épouse de Me Pierre DELORME, conseiller en la Cour des monnaies,*
- *Claude Pierre BOUCHER, écuyer secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances,*
- *Mre Claude Pierre Olivier BOUCHER, conseiller du Roy en sa cour de parlement, & D^{lle} Louise Simone NOBLET, son épouse,*
- *Damoiselle Marie Louise BOUCHER, veuve de Me Louis SALLE, huissier ordinaire des Conseils du Roy,*
- *Mr Me Claude VIGNERON, conseiller du Roy, avocat honoraire en sa Chambre des comptes,*
- *Mr Me Jean Baptiste CHEVALIER, conseiller du Roy, avocat ordinaire en sa Chambre des comptes, seigneur de [...] & autres lieux, D^{lle} Marie VIGNERON, son épouse,*
- *D^{lles} Marie Marguerite & Élisabeth CHEVALIER,*
- *D^{lles} Élisabeth Louise, Marie Geneviève SALLE,*
- *D^{lle} Jeanne Françoise SALLE, épouse de Sr Pierre LANGLOIS, marchand de drap à Troyes,*
- *D^{lles} Anne Louise & Jeanne Françoise REGNARD, & D^{lle} Anne BRIDOU, cousins & cousines.*

C'est à savoir que le dit sieur HERON, conseiller, a promis donner en mariage la dite damoiselle Geneviève Madeleine HERON, sa fille, au dit sieur DIONIS du SÉJOUR, qui de sa part a promis la prendre pour sa femme & légitime épouse, duquel mariage la célébration sera incessamment faite en face de Notre Mère Sainte Église.

¹ Fils de Marc & Marie METTRA, oncle à la mode de Bretagne.

² Fils de Claude & Catherine BOUCHER, oncle à la mode de Bretagne, il décède vers 1743 : cf. la lettre de provision du successeur de Claude Joseph RAINCE à l'office d'huissier ordinaire à la grande Chancellerie en date du 26 avril 1743.

Contrat de mariage
entre Augustin Pierre DIONIS des CARRIÈRES & Marie de VISIGNY
du 27 septembre 1738 ¹

Par devant les conseillers du Roy, notaire au Châtelet de Paris soussignés, furent présents François Jean DIONIS, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison Couronne de France & de ses finances, ancien échevin de cette ville de Paris, [...] notaire de la dite ville, & dame Nicole CHAUD, son épouse qu'il autorise à l'effet des présentes, demeurant rue Barbette, paroisse St Gervais, au nom & comme stipulant pour Augustin Pierre DIONIS des CARRIÈRES, leur fils, écuyer, commissaire des guerres, police & discipline de la compagnie de Charost des gardes du corps du Roy, demeurant avec les dits sieur & dame, ses père & mère, à ce présent, pour luy & en son nom, d'une part ;

Claude de VISIGNY, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison Couronne de France, & dame Barbe Rose de NOIX, son épouse qu'il autorise à l'effet des présentes, demeurant à Paris rue Montmartre, paroisse St Eustache, au nom & comme stipulant pour damoiselle Marie de VISIGNY, leur fille, demeurant avec eux, à ce présente & de son consentement, aussy pour elle & en son nom, d'autre part ;

Lesquelles parties, pour raison du mariage qui sera incessamment célébré en face de notre mère Ste Église entre le dit sieur DIONIS des CARRIÈRES & la dite damoiselle Marie de VISIGNY, ont fait les traité & conventions qui suivent ;

En présence, savoir de la part du dit sieur futur époux :

- *François Marie DIONIS, écuyer, trésorier payeur des rentes de la ville, frère, & dame Louise MORIAU, son épouse,*
- *Mre Louis Achille DIONIS du SÉJOUR, écuyer, conseiller du Roy en sa Cour des aydes, frère, & dame Geneviève Madeleine HERON, son épouse,*
- *Pierre DIONIS, écuyer, seigneur du Séjour du Roy, doyen des conseillers secrétaires du Roy, maison Couronne de France & de ses finances, oncle,*
- *Antoine Pascal DAULIER de BONNISLE, écuyer, cousin germain,*
- *M. Dominique CRESTIENNOT, avocat en parlement, conseiller du Roy, notaire au Châtelet, cousin,*
- *dam^{lle} [Louise Joseph] de GOUFFREVILLE, dam^{lle} [Suzanne Angélique] de LA CHAMBRE, parentes,*
- *Marc HERON, écuyer, conseiller du Roy, auditeur ordinaire en la Chambre des comptes, & damoiselle Anne Thérèse MORIAU, amis ;*

& de la part de la dite damoiselle future épouse :

- *sieur Rémy Dominique de VISIGNY, oncle,*
- *dame Jeanne de VISIGNY, veuve de sieur Étienne POISALOLLE, tante,*
- *damoiselle Marie Thérèse de VISIGNY, fille, tante,*
- *dame Martine Françoise de VISIGNY, épouse de sieur Claude FOUCHER, tante,*
- *dame Barbe ROBERTET, veuve de M. Jacques Rémy de VISIGNY, conseiller du Roy, contrôleur des rentes,*
- *[...]*

Fait & passé à Paris en la demeure des dits sieurs & dame de VISIGNY, rue Montmartre, l'an 1738 le 27^{ème} jour de septembre après midi ; & ont signé, excepté le dit sieur DIONIS père qui a déclaré ne pouvoir aujourd'huy écrire ni signer, à cause d'un très grand tremblement causé par une maladie dont il est encore actuellement attaqué, de ce enquis.

¹ Me Étienne Alexandre de VISIGNY : MC/ET/XV/601

**Inventaire après décès de François Jean DIONIS
du 22 octobre 1738 ¹**

L'an 1738 le mercredi 22 octobre 1 heures de relevée, à la requête de D^e Nicolle CHAUD, veuve de François Jean DIONIS, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, doyen des anciens échevins de cette ville & ci devant des notaires au Châtelet de Paris, demeurant à Paris, rue Barbette, paroisse St Gervais, tant en son nom, à cause de la communauté de biens qui a été entre le dit défunt Sr son mari & elle, qu'elle se réserve d'accepter ou y renoncer ainsi qu'elle avisera, que comme exécutrice du testament & ordonnance de dernière volonté du dit Sr son mari par luy fait olographe le 30 décembre 1737, déposé pour minute à BELLANGER le jeune, notaire soussigné, le 11 octobre présent mois, [...] ;

plus à la requête de :

- *François Marie DIONIS, écuyer, trésorier payeur des rentes, demeurant à Paris, rue Ste Avoye, paroisse St Mery ;*
- *Mre Louis Achille DIONIS du SÉJOUR, écuyer, conseiller du Roy en sa Cour des aydes, demeurant susdite rue Ste Avoye & paroisse St Mery ;*
- *Augustin Pierre DIONIS des CARRIÈRES, écuyer, commissaire ordinaire des guerres à la conduite, police & discipline des gardes du corps [de sa Majesté] de la compagnie de Charolles, demeurant susdite rue Barbette, paroisse St Gervais ; les dits Srs DIONIS frères, habiles à se dire & porter héritiers, chacun pour un quart, du dit feu Sr leur père, ou accepter les legs universels & particuliers portés en leurs faveurs par le dit testament ;*

& enfin à la requête de D^e Marie Françoise DIONIS, épouse séparée d'habitation & de biens d'Antoine MORIAU, avocat & procureur du Roy & de l'hôtel de cette ville, & encore spécialement autorisée à l'effet des présentes au refus du dit Sr son mari par sentence du Châtelet du 18 du présent mois, la dite D^e représentée par Me Alexandre Salomon BOUILLE-ROT, procureur au Châtelet de Paris, [...] ; la dite D^e MORIAU habile à se dire & porter héritière pour un quart du dit défunt Sr DIONIS son père, sans approbation du dit testament, contre lequel elle se réserve de se pourvoir par les voyes & ainsi qu'elle avisera.

A la conservation des droits des dites parties [...] en sa maison où il est décédé le 11 du présent mois [...]

¹ Me BELLANGER le jeune : MC/ET/XLIX/645

Ensuivent les papiers

Premièrement l'expédition en parchemin du contrat de mariage du dit feu Sr DIONIS avec le dite D^e [CHAUD] à présent sa veuve passé devant CAILLET & son confrère, notaire à Paris, le 20 février 1691, insinué le 3 avril suivant [...] ;

[...] pièces inventoriées l'une comme l'autre..... 1

Item une liasse de 18 pièces qui servent à faire connaître les droits & reprises de la dite D^e DIONIS sur la communauté d'entre elle & le dit feu Sr son mari, dont la première est copie non signée d'une donation faite devant CAILLET & son confrère, notaires à Paris, le 12 janvier 1688 par D^e Marie PELLERIN, épouse en seconde noce de Me Jean CHAUD, aux enfants du dit Sr CHAUD, dont la dite D^e DIONIS du nombre, la dite donation insinuée le 25 du dit mois de janvier [...]

La seconde est [...] original sous signature privée du 28 août 1697 du partage des biens de la succession du Sr Jean CHAUD, père de la dite D^e DIONIS ;

La 5^{ème} est copie non signée de l'inventaire fait après le décès du dit Sr Jean CHAUD du 29 novembre 1696 ;

La 12^{ème} est l'expédition en papier de l'inventaire fait après le décès de Me Jean Louis CHAUD, commissaire au Châtelet, par le dit Me DEJEAN & son confrère le 5 avril 1727 ;

La 16^{ème} est l'expédition en papier du testament de la dite D^e Marie PELLERIN reçu par Me CHÈVRE & son confrère le 31 mai 1719 ;

La 17^{ème} est l'expédition en papier de l'inventaire fait après le décès de la dite Marie PELLERIN par le dit Me CHÈVRE & son confrère le 12 juin 1719 & jours suivants ;

& la 18^{ème} & dernière est l'expédition en papier d'une transaction passée devant Me LEROY & son confrère, notaires, le 22 avril 1706 entre les petits enfants de Jeanne TIRREMAN¹, du nombre desquels était la dite D^e DIONIS, & Jean CHAPELLE [...]

Les dites 18 pièces inventoriées l'une comme l'autre pour le tout 2

Item une liasse de 20 pièces, qui sont ancien titres de famille du coté du dit feu Sr DIONIS, dont la première est l'expédition en papier du contrat de mariage de ses père & mère passé devant MANCHON & son confrère le 2 mars 1647 ;

La seconde est l'expédition en papier du testament [...] olographe du dit Sr François DIONIS & de la dite D^e Marie LELEU, sa femme, reçu par CARON & AUVRAY notaires le 1^{er} février 1705, déposé au dit Me AUVRAY le 19 avril 1705 ;

La 3^{ème} est l'expédition en papier de l'inventaire fait après le décès du dit Sr François DIONIS par LEROY & son confrère, notaires à Paris, le 17 janvier 1705 & jours suivants ;

La 9^{ème} est l'expédition en papier de l'inventaire fait après le décès de la dite D^e Marie LELEU par Me DUPUYS & son confrère le 29 juillet 1711 ;

La 17^{ème} est le contrat de mariage du dit Sr Philbert DIONIS avec D^e Françoise DESERDA passé devant TARDIEU, notaire en la ville d'Aix, le 23 octobre 1713 ;²

¹ Jeanne TIRREMAN ou THIREMENT, veuve de Jean RUAULT, bourgeois de Paris, décédée vers 1678, était l'aïeule maternelle de Nicole CHAUD.

² Philbert DIONIS était marié avec Françoise SERDA, originaire de Belcaire dans l'Aude : le notaire exerçait sans doute dans la ville d'Ax-les-Thermes, proche de Belcaire.

& la 20^{ème} & dernière est l'expédition d'un acte passé devant le dit DUPUYS & son confrère le 3 mai 1716, insinué le 18 du même mois [...] par lequel les héritiers du dit Philbert DIONIS ont renoncé à sa succession ;

Les dites 20 pièces inventoriées l'une comme l'autre 3

Item copie collationnée par LINACIER & DUPUYS, notaires à Paris, le 20 octobre 1727 du contrat de mariage passé devant Me REGNAULT & son confrère, notaires à Paris, le 15 mars 1727 entre le dit Sr Antoine MORIAU & la dite D^{lle} Marie Françoise DIONIS [...]

[...].....

La dite 2 pièce inventoriée 61

Item 2 pièces : la première est copie collationnée par Me DUPUYS & son confrère, notaires à Paris, le 16 octobre 1727 du contrat de mariage passé devant Me REGNAULT & son confrère, notaires à Paris, le 1^{er} juillet 1727 entre le dit Sr François Marie DIONIS & D^{lle} Louise MORIAU, fille de défunt Nicolas Guillaume MORIAU, écuyer, conseiller du Roy, son procureur [...], & D^{lle} Marie Catherine BRILLON, son épouse, [...]

Les dites 2 pièces inventoriées l'une comme l'autre 62

Item 3 pièces : la première est l'expédition ci après en papier du contrat de mariage passé devant Me FOUCAULT & son confrère, notaires à Paris, le 4 mai 1733 entre le dit Sr Louis Achille DIONIS du SÉJOUR & D^{lle} Geneviève Madeleine HERON, fille de Mr Pierre HERON, conseiller au Châtelet, & de défunte D^{lle} Marie LEBÉ, son épouse, [...]

Les dites 3 pièces inventoriées l'une & l'autre 63

Item l'expédition en papier du contrat de mariage passé devant Me de VISIGNY & son confrère ¹, notaire à Paris, le 27 septembre 1738, représentée par la dite D^{lle} veuve DIONIS comme l'ayant retiré depuis le décès du dit Sr DIONIS, entre le dit Sr Augustin Pierre DIONIS des CARRIÈRES & D^{lle} Marie de VISIGNY, fille de Claude de VISIGNY, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison Couronne de France & de ses finances, & de Barbe Rose DENOIX, son épouse, [...]

La dite expédition inventoriée 64

¹ Me Étienne Alexandre de VISIGNY, étude XV.

**Inventaire après décès de Nicolle CHAUD, veuve DIONIS,
du 13 juin 1742 ¹**

L'an 1742 le mercredi 13 juin de relevée, à la requête de François Marie DIONIS, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, trésorier payeur des rentes de l'hôtel de ville, demeurant à Paris rue Michel le Comte, paroisse St Nicolas des Champs, au nom & comme exécuteur du testament & ordonnance de dernière volonté de défunte dame Nicolle CHAUD, sa mère, veuve de François Jean DIONIS, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, doyen des anciens échevins de cette ville & ci devant doyen des notaires au Châtelet de Paris, reçu par BELLANGER le jeune, l'un des notaires soussignés qui en a gardé la minute, & son confrère, le 10 décembre 1740 ; dont une expédition [...] représentée par le dit Sr DIONIS luy a été rendue à l'instant ; & encore le dit Sr DIONIS habile à se dire & porter héritier pour un quart de la dite feuë dame, sa mère, ou son légataire universel institué par le dit testament pour pareille portion ;

Plus à la requête de Mre Louis Achille DIONIS du SÉJOUR, écuyer, conseiller du Roy en sa Cour des aydes, demeurant à Paris rue Ste Avoye, paroisse St Méry, aussi habile à se dire & porter héritier pour un quart de la dite dame, sa mère, ou son légataire universel aussi pour pareille portion institué par le dit testament ;

Comme aussi à la requête d'Augustin Pierre DIONIS des CARRIÈRES, écuyer, commissaire des guerres à la conduite & police des gardes du corps de sa Majesté de la compagnie de Charolles, demeurant à Paris rue Barbette, paroisse St Gervais, aussi habile à se dire & porter héritier pour un quart de la dite défunte dame, sa mère, ou son légataire universel aussi pour pareille portion institué par le dit testament ;

& encore les dits Srs du SÉJOUR & DESCARRIÈRES, créanciers de la succession de la dite dame, leur mère ;

& enfin en la présence de Jean Claude GOULLIART, conseiller du Roy, l'un des substitués de Mr le procureur de sa Majesté au Châtelet de Paris, à ce présent appelé au présent inventaire pour l'absence d'Antoine MORIAU, écuyer, procureur du Roy & de la ville, & dame Marie Françoise DIONIS, son épouse, sommés par exploit [...] de se trouver au présent inventaire, dont l'original dûment contrôlé est demeuré annexé à la minute du procès verbal ci après énoncé ; la dite dame MORIAU, habile à se dire & porter héritier pour un quart de la dite défunte dame DIONIS, sa mère.

A la conservation des droits des parties [...] dans l'appartement qu'elle occupait dans le couvent des dames religieuses hospitalières établies à Paris, place Royale ², & où elle est décédée le 31 mai dernier ; [...]

¹ Me BELLANGER le jeune : MC/ET/XLIX/654

² L'actuelle place des Vosges dans le Marais.

Ensuivent les papiers

*Premièrement, un petit cahier de papier contenant les quittances données à la dite feu
dame DIONIS par la dame dépositaire du couvent & hôpital sus énoncés, dont la dernière est
du 19 mars 1742 [...] ; inventorié 1*

*Item la grosse du procès verbal d'apposition & levée de scellés fait par le dit Me de
MORTAING après le décès du dit feu Sr DIONIS, daté au commencement du 12 octobre 1738 ;
inventorié..... 2*

*Item l'expédition en papier de l'inventaire fait après le décès du dit feu sieur DIONIS
par le dit BELLANGER le jeune & son confrère, daté au commencement du 22 du dit mois
d'octobre 1738, à la requête de la dite feu dame DIONIS [...] ; inventorié..... 3*

**Clôture de l'inventaire après décès d'Augustin DIONIS des CARRIÈRES
du 13 juin 1760**

Du 13 des dits mois & an est comparue dame Marie de VISIGNY, veuve d'Augustin Pierre DIONIS des CARRIÈRES, écuyer seigneur de Varastre, la Motte, la Mairie, Grasville, Eschainvilliers & autres lieux, lieutenant du Roy de la province de Guyenne, chevalier de l'ordre royal & militaire de St Louis, ancien commissaire des gardes du corps du Roy, compagnie de Beauveau, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, laquelle a affirmé véritable l'inventaire fait à sa requête par BEVIÈRE & BELLANGER, notaires à Paris, le 29 octobre & jours suivants 1759, tant en son nom à cause de la communauté de biens d'entre le dit feu Sr son mary & elle, que comme ayant droit de jouir des biens de la succession du dit Sr son mary aux termes du contrat de mariage de la dame marquise de ROMÉ, sa fille, laquelle communauté la dite dame veuve des CARRIÈRES se réserve d'accepter ou y renoncer, comme aussy de se tenir si elle le juge à propos à la dite jouissance, & enfin la dite dame comme créancière de la succession du dit feu Sr son mary pour ses reprises & conventions matrimoniales.

Plus à la requête de Mre Albert Marie de ROMÉ, seigneur de la Chapelle, [Auzouville] & autres lieux, lieutenant colonel du régiment des volontaires liégeois, représenté par Me Nicolas Michel MOSNIER, avocat au parlement, comme fondé de sa procuration spéciale énoncée au dit inventaire, le dit Sr marquis de ROMÉ en son nom à cause de dame Marie Nicolle DIONIS des CARRIÈRES, son épouse, avec laquelle il est commun en biens, la dite dame de ROMÉ habile à se dire & porter seule héritière du dit feu Sr des CARRIÈRES, son père. Le dit inventaire tenu pour clos.



*VOUS estes priez d'assister au Convoiy
d'Augustin-Pierre DIONIS DES
CARRIÈRES, Écuyer, Seigneur de
Varatre, la Motte, la Mairie, Graville,
Eschainvilliers, & autres Lieux, Lieu-
tenant de Roy de la Province de Guienne,
Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Loüis, Ancien
Commissaire des Gardes - du - Corps du Roy, Compagnie de Beau-
veau, & Conseiller - Secretaire du Roy, Maison, Couronne de
France & de ses Finances, decedé en sa maison rue Barbette; Qui
se fera cejour d'buy Mercredy 24^e. Octobre 1759. à quatre heures
precises du soir, en l'Eglise de Saint Gervais, sa Paroisse.*

*Et ensuite au Transport qui se fera en l'Eglise des RR. PP.
Carmes Déchauffez aux Carrieres, près Charenton, Lieu de sa
Sépulture.*

Requiescat in pace.

**Avis substitution DIONIS du SÉJOUR
du 23 octobre 1786**

L'an 1786 le 23 octobre, par devant nous Denis François ANGRAN DALLERAY, chevalier, sont comparus les parents & amis des appelés à recueillir la substitution dont a été grevé Mre Achille Pierre DIONIS du SÉJOUR, chevalier, conseiller du Roy en sa Cour de parlement & grand chambre d'icelle, en faveur de ses enfants à naître en légitime mariage par le testament de Mre Pierre Marc HERON, conseiller honoraire au parlement de Paris & grand chambre d'icelle, par luy fait olographe en date à Paris du 30 novembre 1785, déposé pour minute à Me CHAVET, notaire, [...], savoir :¹

- *mon dit Sr Achille Pierre DIONIS du SÉJOUR ci-dessus qualifié,*
- *Mre Louis Achille DIONIS du SÉJOUR, chevalier, seigneur du Séjour, doyen de Mrs les conseillers de la Cour des aydes,*
- *Mre Auguste Henry LANGLOIS de POMMEUSE, chevalier, seigneur de Pommeuse, conseiller du Roy en sa Cour de parlement & grand chambre d'icelle, cousin issu de germain paternel à cause de dame Adélaïde Sophie CHUPIN, son épouse,*
- *[...]*
- *M. Antoine Laurent LAVOISIER, [membre] de l'académie royales des sciences, fermier général du Roy, régisseur des poudres & salpêtres, ami,*
- *Mre Jacques Jérôme JOLLIVET de VANNES, chevalier, conseiller du Roy en ses Conseils, avocat & procureur du Roy honoraire de la ville de Paris, cousin maternel,²*
- *[...]*

tous représentés par Me [...], procureur au Châtelet de Paris, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lesquels, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis [...]

¹ Testament reçu par Me CHAVET le 14 octobre 1786.

² Les précisions relatives aux 3 derniers parents & amis sont tirées de la procuration annexe.

**François Marie DIONIS,
conseiller secrétaire du Roy**

**Contrat de mariage
entre François Marie DIONIS & Louise MORIAU
le 1^{er} juillet 1727 ¹**

Furent présents François Marie DIONIS, écuyer, avocat en parlement, conseiller du Roy, trésorier receveur général & payeur des rentes de l'hôtel de ville de Paris, demeurant rue de la Lanterne, paroisse Sainte Marie Madeleine en la Cité, en la maison des sieur & dame ses père & mère ci après nommés, fils de François Jean DIONIS, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, notaire & ancien échevin de cette ville, & de dame Nicolle CHAUD, son épouse, assisté & autorisé des dits sieur & dame, ses père & mère, la dite dame autorisée du dit sieur son époux à l'effet des présentes, pour lui & en son nom d'une part ;

& damoiselle Louise MORIAU, demoiselle fille des défunts Nicolas Guillaume MORIAU, écuyer, conseiller du Roy, son procureur & avocat & de la ville de Paris, & dame Marie Catherine BRILLON, son épouse, demeurant en la maison & avec monsieur son frère ci après nommé rue de la Verrerie, paroisse Saint Jean en Grève, émancipée d'âge & ayant pour curateur à ses causes & actions Louis Antoine MORIAU, son oncle paternel, assistée & autorisée particulièrement tant du dit sieur MORIAU demeurant à Paris rue Geoffroy l'Asnier, paroisse Saint Germain, au présent, que d'Antoine MORIAU, son frère, écuyer, conseiller du Roy, son procureur & avocat & de la ville de Paris, demeurant rue de la Verrerie, paroisse Saint Jean en Grève, aussy à ce présent, à cause de l'obligation [...], pour elle & en son nom d'autre part ;

Lesquelles parties, de l'avis & agrément des personnes ci-dessus nommées, & encore de l'avis & agrément, savoir :

- *Messeigneurs les ducs de Tresmes & de Gesvres,*
- *M. LAMBERT, prévôt des marchands,*
- *M. DARGOUGE, lieutenant civil, Mme son épouse,*

*

& en présence de leurs parents & amis ci après nommés, savoir de la part du sieur futur époux :

- *Me Louis Achille DIONIS du SÉJOUR, écuyer, conseiller du Roy en sa Cour des aydes,*
- *Pierre Augustin DIONIS des CARRIÈRES, écuyer, frères,*
- *Antoine MORIAU, écuyer, conseiller du Roy, son procureur & avocat & de la ville de Paris, Marie Françoise DIONIS, son épouse, sœur,*
- *Pierre DIONIS, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, oncle,*
- *Me Didier CRESTIENNOT, administrateur des hôpitaux, dame Anne Suzanne DIONIS, son épouse, tante,*
- *Claude Angélique DIONIS, veuve de Me Jean BLANCHANS, avocat ès Conseils, D^{lle} Jeanne DIONIS, fille majeure, tantes,*
- *Me Claude Henry PLISSON, oncle à cause de feue Mme son épouse, ¹*

¹ Me Étienne REGNAULT : MC/ET/XVIII/513

- *Jean Baptiste DAULIER de LA SALLE, écuyer, seigneur de la Salle, D^{lle} [Marie Françoise] DAULIER de CLERONDE,* ²
- *Me Dominique Bernard CRETIENNOT, avocat en parlement,*
- *Me Pierre François BLANCHANS,*
- *Me Jean Claude PLISSON, Louise Jeanne BLANCHANS, son épouse,*
- *Me PLISSON, avocat en parlement,*
- *Catherine BACHELIER, fille,* ³
- tous cousins & cousines du dit Sr futur époux ;*
- *& D^{lle} [Louise] Joseph de GOUFREVILLE, fille,* ⁴

*

& de la part de la dite D^{lle} future épouse :

- *Mre Michel Guillaume LUTTIER, chevalier, seigneur de Saint Martin, conseiller du Roy, maître ordinaire en sa Chambre des comptes, Marie Catherine MORIAU, son épouse, sœur,*
- *D^{lles} Adélaïde Victoire & Anne Thérèse MORIAU, sœurs,*
- *Me Pierre Jacques BRILLON, avocat en parlement, oncle,*
- *dame Marie Madeleine CRETON, tante, épouse de Joseph BRILLON, Madeleine Anne BRILLON, leur fille,*
- *François BRILLON, sieur de Beaulieu, dame Jeanne Françoise LENAIN, son épouse,*
- *Mre BACHELIER, préfet honoraire & grand voyer en la généralité de Paris, cousin,*
- *Mre [François Michel] de LELÈS de GIVENCHY, receveur général des finances d'Artois, dame [Catherine Marguerite] MORIAU, son épouse, cousine germaine,*
- *Me Pierre LECLERC, conseiller du Roy en sa Cour du parlement, cousin à cause de madame son épouse,*
- *Marie Françoise Gillette PIERRON, cousine à cause de Me [Étienne] REGNAULT, l'un des notaires soussignés,* ⁵
- *Mre Bénigne du TROUSSET d'HERICOURT, maître ordinaire en la Chambre des comptes, cousin, D^{lle} Marie Marguerite de COURCELLE, son épouse,* ⁶
- *D^{lle} Marie Anne LE PICARD de MAUNY, veuve de Me [Edme Nicolas] ROBERT, conseiller au grand Conseil, intendant du Canada, cousine,*

*

pour parvenir au mariage, qui sera incessamment fait [...]

¹ Claude Henry PLISSON est veuf d'Élisabeth CHAUD, sœur de Nicolle.

² Jean Baptiste & Marie Françoise, qui signe *DAULIER de CLAIRONDE*, sont les enfants de Pierre DAULIER & Marie Marguerite DIONIS.

³ Fille d'Anne Antoine BACHELIER & Anne Françoise CRESTIENNOT.

⁴ Petite-fille de Clément de GOUFREVILLE, frère utérin de François DIONIS, & gouvernante de Pierre DIONIS.

⁵ Sans doute fils de Nicolas & Marguerite GOMBAULT, petit-fils de Daniel REGNAULT & Marguerite RAINCE.

⁶ Marie Marguerite BOUZITAT de COURCELLES est la petite-fille de Jacques PICARD & Françoise MORIAU.

**Tuition & avis DIONIS
du 20 octobre 1730**

L'an 1730 le 20 octobre, par devant nous Jérôme DARGOUGES sont comparus les parents & amis de D^{lle} Antoinette Nicolle DIONS, mineure, fille de François Marie DIONIS, avocat en parlement, conseiller du Roy, trésorier receveur général & payeur des rentes de l'hôtel de ville de Paris, & de dame Louise MORIAU, son épouse, savoir :

- *François Jean DIONIS, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, notaire & ancien échevin de cette ville, aïeul paternel,*
- *Pierre DIONIS, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, grand-oncle paternel,*
- *Mre Louis Achille DIONIS du SÉJOUR, conseiller du Roy en sa Cour des aydes, oncle paternel,*
- *sieurs Pierre BRILLON d'APREMONT & Jacques BRILLON de JOUY, cousins maternels,*
- *sieurs Nicolas François DAVION & Jean Baptiste TUSSON, tous deux bourgeois de Paris, amis,*

tous par Me Pierre [...], procureur en cette Cour, fondé de leur procuration dont l'original est demeuré ci-joint ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis que sieur Louis CRESSEUR, bourgeois de Paris, soit nommé tuteur à la dite D^{lle} mineure pour, en cette qualité, exercer le retrait lignager d'une maison & dépendances sises à Paris, rue du Figuier, procédant des successions de Nicolas Guillaume MORIAU, écuyer, conseiller du Roy, avocat & procureur de sa Majesté & de la ville de Paris, & dame Marie Catherine BRILLON, son épouse, aïeuls de la dite D^{lle} mineure, dont Louis ROBERT, écuyer, conseiller du Roy, greffier en chef honoraire de la Cour des aydes, s'est rendu adjudicataire par sentence de licitation des requêtes du Palais du 27 septembre dernier.

Tuition DIONIS du 23 janvier 1743

L'an 1743 le 23 janvier, par devant nous Jérôme DARGOUGES, chevalier, sont comparus les parents & amis de Antoinette Nicolle DIONIS, damoiselle mineure âgée d'environ 12 ans, & de François Louis DIONIS, écuyer, mineur âgé de 10 à 11 ans, tous deux enfants de François Marie DIONIS, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison & couronne de France & de ses finances, payeur des rentes de l'hôtel de cette ville, & de feu dame Louise MORIAU, son épouse, savoir :

- *Louis Antoine MORIAU, secrétaire du Roy, grand-oncle maternel,*
- *François BRILLON de BEAULIEU, ancien major d'un régiment de dragons, Sr Joseph BRILLON, bourgeois de Paris, grands-oncles maternels,*
- *Mre Antoine MORIAU, écuyer, avocat & procureur de sa Majesté & de la ville de Paris, oncle maternel,*
- *Charles Anne Augustin LE BOITEUX de GORMONT, ci devant secrétaire général de l'artillerie, oncle maternel à cause de feu Adélaïde Victoire MORIAU, son épouse,*
- *Mre Michel Guillaume LUTHIER, chevalier, seigneur de St Martin, oncle maternel à cause de feu dame marie Catherine MORIAU, son épouse,*
- *Mre Louis Achille DIONIS du SÉJOUR, écuyer, conseiller du Roy en la Cour des aydes, oncle paternel,*
- *Augustin Pierre DIONIS des CARRIÈRES, écuyer, commissaire des gardes du corps, aussi oncle paternel,*
- *Pierre DIONIS, écuyer, doyen de Mrs les secrétaires du Roy, grand-oncle paternel,*
- *& Charles Daniel QUESNAU, conseiller en la Cour des aydes, oncle maternel à cause d'Anne Thérèse MORIAU, son épouse,*

tous par Me DEPREZ, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis que le dit Sr DIONIS soit nommé tuteur des dits mineurs, ses enfants, à l'effet de régir & gouverner leurs personnes & biens, & le dit Sr QUESNAU pour subrogé tuteur ; se réservant le dit Sr DIONIS père de demander en jugement, s'il le juge à propos, la garde noble de ses enfants.

**Inventaire après décès de Louise MORIAU, femme DIONIS,
du 6 février 1743 ¹**

L'an 1743 le 6^{ème} jour de février, à la requête de François Marie DIONIS, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, payeur des rentes de l'hôtel de cette ville, demeurant à Paris rue Michel le Comte, paroisse St Nicolas des Champs, tant en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre luy & défunte dame Louise MORIAU, son épouse, qu'au nom & comme tuteur d'Antoinette Nicolle DIONIS, demoiselle, & François Louis DIONIS, écuyer, enfants mineurs de luy & de défunte dame Louise MORIAU, son épouse ; les dits Dlle Antoinette Nicolle DIONIS & François Louis DIONIS habiles à se dire & porter seuls & uniques héritiers de la dite défunte dame, leur mère ;

& encore en la présence de Charles Daniel QUESNEAU, conseiller en la Cour des aydes, demeurant susdites rue & paroisse, même maison, au nom & comme subrogé tuteur des dits mineurs.

Les dits Sr DIONIS & QUESNEAU élus aux dites charges de l'avis des parents & amis des dits S^r & D^{lle} mineurs, homologué par sentence du Châtelet de Paris du 23 janvier 1743 ; ensuite de laquelle est l'acceptation [...]

A la conservation des droits des parties [...] dépendant de la dite maison rue Michel le Comte, où est décédée la dite dame le 24 septembre 1742 ² ; [...]

Papiers

Premièrement, l'expédition en parchemin du contrat de mariage entre le dit Sr DIONIS & la feuë dame Louise MORIAU, son épouse, passé devant REGNAULT, notaire à Paris, le 1^{er} juillet & jours suivants 1727, portant communauté de biens entre eux suivant la coutume de Paris [...] ; inventorié..... 1

¹ Me Dominique CRESTIENNOT : MC/ET/XXXIII/491

² Selon la généalogie familiale, Louise MORIAU serait morte un mois plus tard, le 27 octobre 1742.

**Clôture de l'inventaire après décès de Louise MORIAU
du 16 février 1743 ¹**

Est comparu François Marie DIONIS, écuyer conseiller secrétaire du Roy, Maison Couronne de France & de ses finances, payeur des rentes de l'hôtel de cette ville, demeurant à Paris rue Michel Comte, paroisse St Nicolas des Champs, tant en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre luy & défunte dame Louise MORIAU, son épouse, que comme tuteur d'Antoinette Nicolle & de François Louis, leurs enfants, lequel a affirmé véritable l'inventaire fait à sa requête le 6 du présent mois & jour suivant par CRESTIENNOT & DIONIS, notaires au Châtelet de Paris, & en la présence de Charles Daniel QUESNEAU, conseiller en la cour des aydes, subrogé tuteur, duquel inventaire le dit comparant nous a requis la clôture, & tenu pour clos les jour & an que dessus. ²

¹ Registre de clôtures d'inventaires après décès fait au Châtelet de Paris de 1742 à 1746 : Y//5315

² Charles Daniel QUESNEAU est l'époux d'Anne Thérèse MORIAU, sœur de la défunte.

Avis DIONIS du 30 octobre 1747¹

L'an 1747 le 30 octobre, par devant nous Jean Charles Joseph LENOIR sont comparus les parents & amis de François Louis DIONIS, écuyer, & Antoinette Nicolle DIONIS, damoiselle, frère & sœur mineurs, seuls enfants de défunts François Marie DIONIS, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, trésorier général receveur & payeur de la 21^{ème} partie des rentes sur l'hôtel de ville de Paris, & dame Louise MORIAU, son épouse, savoir :

- *Mre Augustin Pierre DIONIS des CARRIÈRES, écuyer, seigneur de la Motte & autres lieux, lieutenant du Roy de la province de Guyenne, chevalier de l'ordre de St Louis, commissaire des gardes du corps du Roy, oncle paternel,*
- *Mre Antoine MORIAU, écuyer, procureur du Roy & de la ville, oncle paternel à cause de dame Marie Françoise DIONIS, son épouse, & encore le dit Sr MORIAU de son chef oncle maternel,*
- *Me Jean Baptiste DAULIER, écuyer, sieur de la Salle, cousin paternel,*
- *Mre Philbert Didier CRETIENNOT, prêtre docteur en théologie de la maison & société de Sorbonne, chanoine de l'église de Cambrai, cousin paternel,*
- *Louis Antoine MORIAU, écuyer, secrétaire du Roy, grand-oncle maternel,*
- *Me Michel Guillaume LUTHIER, chevalier, seigneur de St Martin, conseiller du Roy, maître ordinaire en sa Chambre des comptes, oncle maternel à cause de défunte dame Marie Catherine MORIAU, son épouse,*
- *& Mre Charles Daniel QUESNEAU, conseiller du Roy en sa Cour des aydes, oncle maternel à cause de dame Anne Thérèse MORIAU, son épouse,*

tous par Me Pierre CORNIL, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment, nous a dit pour ses constituants sur ce qui leur a été représenté par Mre Louis Achille DIONIS du SÉJOUR, écuyer, conseiller du Roy en sa Cour des aydes, oncle paternel des dits mineurs, à ce présent, qu'après le décès du dit François Marie DIONIS arrivé le 19 de ce mois, scellés ont été apposés sur ses effets [...]

¹ Cet acte est le premier d'une série de 5 avis consacrés à la succession de François Marie DIONIS : 30 octobre 1747, 20 février 1748, 23 avril 1748, 3 septembre 1748, 22 mai 1749.

**Émancipation, tutelle & avis DIONIS
du 17 novembre 1747**

L'an 1747 le 17 novembre, vu par nous Jérôme DARGOUGES, chevalier, les lettres du Roy en forme de bénéfice données à Paris le 15 des présents mois & an, signées par le conseil POMMIER, scellées & dûment insinuées, impétrées & obtenues par François Louis DIONIS, écuyer, & Antoinette Nicolle DIONIS, damoiselle, enfants mineurs de défunts François Marie DIONIS, seigneur du Séjour du Roy, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, trésorier payeur des rentes de l'hôtel de ville, & dame Louise MORIAU, son épouse ; l'entérinement des quelles lettres les dits impétrants nous auraient requis ; à l'effet de quoy, ensemble sur la nomination d'un curateur à leurs causes & actions & d'un tuteur aux effets ci après, ils ont convoqué & fait assembler à ce jour par devant nous leurs parents & amis, lesquels sont aux dites fins comparus, savoir :

- *Me Louis Achille DIONIS du SÉJOUR, écuyer, conseiller du Roy en sa Cour des aydes, oncle paternel,*
- *Me Antoine MORIAU, écuyer, procureur du Roy & de la ville, oncle paternel à cause de dame Marie Françoise DIONIS, son épouse, & encore le dit Sr MORIAU de son chef oncle maternel,*
- *Jean Baptiste DAULIER, écuyer, sieur de la Salle, cousin paternel,*
- *Mre Philbert Didier CRETIENNOT, prêtre docteur en théologie de la maison & société de Sorbonne, cousin paternel,*
- *Louis Antoine MORIAU, écuyer, secrétaire du Roy, grand-oncle maternel,*
- *Me Michel Guillaume LUTHIER, chevalier, seigneur de St Martin, conseiller du Roy, maître ordinaire en sa Chambre des comptes, oncle maternel à cause de défunte dame Marie Catherine MORIAU, son épouse,*
- *Me Charles Daniel QUESNEAU, conseiller du Roy en sa Cour des aydes, oncle maternel à cause de dame Thérèse MORIAU, son épouse,*
- *Me Jean Baptiste de LA MICHAUDIERE, chevalier, conseiller du Roy en ses Conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, cousin maternel à cause de dame Anne LUTHIER de ST MARTIN, son épouse,*
- *& Me Marie Antoine Léonore LOTHE, chevalier, seigneur de Beaulieu, ami,*

tous par Me pierre CORNIL, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel au dit nom, après serment, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis de l'entérinement des dites lettres [...]

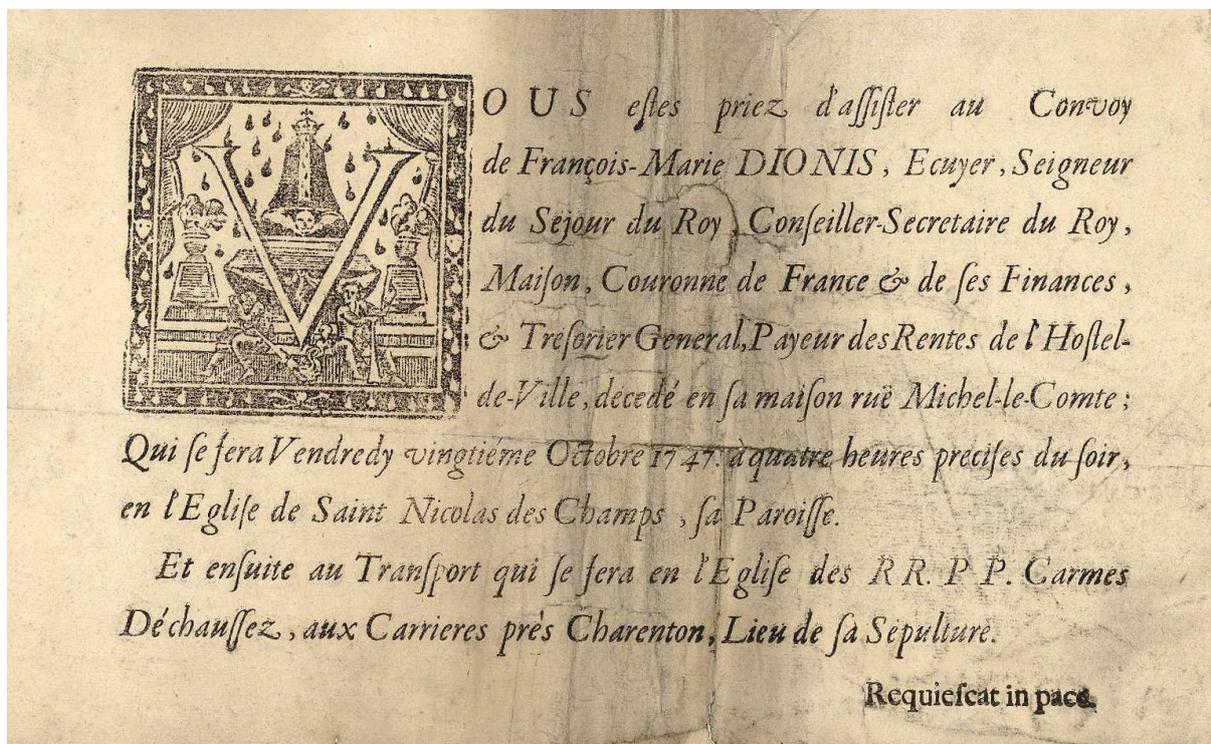
**Inventaire après décès de François Marie DIONIS
du 20 novembre 1747 ¹**

L'an 1747 le 20 novembre 9 heures du matin, à la requête de François Louis DIONIS, écuyer, & d'Antoinette Nicole DIONIS, damoiselle, frère & sœur, seuls enfants de défunt François Marie DIONIS, écuyer, seigneur du Séjour du Roy, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, trésorier payeur des rentes de l'hôtel de ville, & dame Louise MORIAU, son épouse, mineurs émancipés d'âge par lettres de chancellerie du 15 novembre présent mois dûment scellées, insinuées à Paris [...], entérinées par sentence du Châtelet de Paris du 17 aussi du dit mois ; les dits mineurs représentés par Mre Charles Daniel QUESNAULT, conseiller du Roy en sa Cour des aydes, demeurant à Paris rue de Berry au Marais, paroisse St Nicolas des Champs, à ce présent en vertu de la procuration dont il est fondé des dits sieur & D^{lle} DIONIS, passée devant CRESTIENNOT, l'un des notaires soussignés, le jour d'hier, dont le brevet original est demeuré ci-joint. ²

& aussi à la requête de Mre Louis Achille DIONIS du SÉJOUR, écuyer, conseiller du Roy en sa Cour des aydes, demeurant à Paris rue Sainte Avoye, paroisse St Merry, en qualité de curateur aux causes & actions des dits mineurs DIONIS ; & nommé en la dite qualité par la sentence susdatée, suivie de son acceptation de la dite charge du 18 du présent mois ensuite de la dite sentence [...]

les dits sieur & D^{lle} DIONIS, seuls habiles à se dire & porter héritiers, chacun pour moitié, du dit défunt sieur, leur père, & créanciers de sa succession.

Sans que les qualités puissent [...] étant de la succession du dit sieur DIONIS, trouvés dans la maison qu'il occupait à Paris rue Michel le Comte, paroisse St Nicolas des Champs, dans laquelle il est décédé le 19 octobre de la présente année ; [...]



¹ Me Dominique CRESTIENNOT : MC/ET/XXXIII/501

² Charles Daniel QUESNAU est l'oncle maternel des mineurs DIONIS à cause d'Anne Thérèse MORIAU, son épouse. A l'époque, Antoinette Nicole DIONIS, sa nièce, demeure chez lui.

Papiers

Premièrement, l'expédition de l'inventaire fait après le décès de dame Louise MORIAU, épouse du dit sieur DIONIS, par CRESTIENNOT, l'un des notaires soussignés, le 6 février & jours suivants 1743, à la requête du dit sieur DIONIS, en son nom à cause de la [...] ; inventorié..... 1

Item, sur lequel inventaire, recollement a été fait des titres & papiers y contenus : & premièrement, l'expédition du contrat de mariage d'entre les dits sieur & dame DIONIS, inventorié sous la cote première

[...]

Avis DIONIS du 20 février 1748 ¹

L'an 1748 le 20 février, par devant nous Jérôme DARGOUGES, chevalier, sont comparus les Srs parents & amis de François Louis DIONIS, écuyer, & Antoinette Nicolle DIONIS, damoiselle, enfants mineurs de défunts François Marie DIONIS, écuyer, seigneur du Séjour du Roy, conseiller secrétaire de sa Majesté, maison & couronne de France & de ses finances, trésorier receveur général & payeur des rentes de l'hôtel de ville de Paris, & dame Louise MORIAU, son épouse, émancipés d'âge par lettres de chancellerie du 15 novembre 1747, dûment scellées & insinuées à Paris par THIERRY le 16 du dit mois, & entérinées par notre sentence du 17 du même mois, savoir :

- *Me Antoine MORIAU, écuyer, procureur du Roy & de la ville, oncle paternel à cause de dame Marie Françoise DIONIS, son épouse, & encore le dit sieur MORIAU de son chef oncle maternel,*
- *Jean Baptiste DAULIER, écuyer, sieur de la Salle,*
- *Mre Philbert Didier CRESTIENNOT, docteur en théologie de la maison & société de Sorbonne, chanoine de l'église de Cambrai, cousins paternels,*
- *Me Charles FAGET, avocat en parlement, cousin issu de germain paternel, ²*
- *Louis Antoine MORIAU, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, grand-oncle maternel,*
- *Michel Guillaume LUTHIER, chevalier, seigneur de St Martin, conseiller du Roy, maître ordinaire en sa Chambre des comptes, oncle maternel à cause de défunte dame Marie Catherine MORIAU, son épouse,*
- *Me Charles Daniel QUESNEAU, conseiller du Roy en sa Cour des aydes, oncle maternel à cause de dame Anne Thérèse MORIAU, son épouse,*
- *Me Jean Baptiste de LA MICHAUDIERE, chevalier, conseiller du Roy en ses Conseils, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du Roy, cousin maternel à cause de dame Anne LUTHIER de ST MARTIN, son épouse,*
- *Me Louis BARRÉ, conseiller du parlement, cousin issu de germain maternel à cause de dame Marie Louise MORIAU, son épouse,*
- *& Mre Philippe Jérôme LUTHIER de ST MARTIN, abbé commendataire de l'abbaye de Lassée en Brignon, ami, ³*

tous par Me Pierre CORNIL, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses dits constituants que sur ce qui leur a été représenté par Me Louis Achille DIONIS du SÉJOUR, écuyer conseiller du Roy en sa Cour des aydes,, leur curateur à leur émancipation & tuteur aux actions immobilières, nommé par notre sentence du 17 novembre 1747 [...] (le dit DIONIS du SÉJOUR à ce présent), qu'il dépend de la succession du dit feu Sr DIONIS deux offices de payeur des rentes assignées sur les aydes & gabelles de France & autres revenus du Roy, & un office de secrétaire du Roy de la grande chancellerie, desquels offices le dit Sr DIONIS était revêtu à son décès ; que les dits mineurs ne pouvant posséder les dits offices, il est de leur avantage qu'ils soient vendus le plus promptement que faire se peut [...]

¹ 2^{ème} des 5 avis consacrés à la succession de François Marie DIONIS.

² Fils de Charles FAGET & Marguerite Thérèse CRESTIENNOT.

³ Diocèse de Poitiers.

**Tuition pour mariage DIONIS
du 31 mai 1748**

L'an 1748 le mercredi 31 mai, 3 heures de relevée en l'hôtel & par devant nous Jérôme DARGOUGES, chevalier, est comparu Louis Achille DIONIS, écuyer, conseiller du Roy en sa Cour des aydes, au nom & comme curateur à l'émancipation & tuteur aux actions immobilières de damoiselle Antoinette Nicole DIONIS, sa nièce, mineure émancipée d'âge suivant les lettres par elle obtenues en la chancellerie du Palais à Paris du 15 novembre dernier, entérinées par notre sentence du 17 du même mois ; la dite damoiselle DIONIS âgée de 18 ans & plus suivant son extrait baptistaire du 23 février 1730 en la paroisse de St Nicolas des Champs à Paris, fille de défunts François Marie DIONIS, écuyer, seigneur du Séjour du Roy, conseiller secrétaire du Roy, maison & couronne de France & de ses finances, trésorier payeur des rentes de l'hôtel de ville de Paris, & de dame Louise MORIAU, son épouse, suivant leurs extraits mortuaires en la dite paroisse, savoir celui de son dit père du 20 octobre 1747 & celui de sa dite mère du 25 septembre 1742 ; luy comparant en la dite charge de curateur & de tuteur de la dite damoiselle par notre sentence susdite, le dit DIONIS assisté de Me [...], son procureur ; lequel a dit que la dite damoiselle DIONIS, se trouvant en âge d'être pourvue, est recherchée en mariage par Nicolas CHUPPIN, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison & couronne de France & de ses finances, garde des rôles des offices de France & trésorier général ancien & triennal du marc d'or des ordres de St Michel & du St Esprit ; & comme le dit CHUPPIN est d'une famille & d'une fortune convenable, & que sa recherche paraît agréée par les parents de la dite damoiselle, luy comparant nous aurait présenté sa requête expositive [...]

& à l'instant sont comparus :

- 1° Mre Augustin Pierre DIONIS des CARRIÈRES, écuyer, seigneur de la Motte & autres lieux, lieutenant du Roy en la province de Guyenne, chevalier de l'ordre royal & militaire de St Louis, commissaire des gardes du corps de sa Majesté, compagnie de Charost, conseiller secrétaire du Roy, maison & couronne de France & de ses finances, demeurant rue Barbette, paroisse St Gervais,*
- 2° Mre Antoine MORIAU, écuyer, procureur du Roy & de la ville, demeurant à Paris rue Pavée, paroisse St Paul, oncle paternel & maternel,*
- 3° Mre Philbert Didier CRESTIENNOT, prêtre docteur en théologie de la maison & société de Sorbonne, chanoine de l'église de Cambrai, demeurant ordinairement à Cambrai & de présent à Paris rue Ste Avoye, paroisse St Merry, cousin paternel,*
- 4° Mre Michel Guillaume LUTHIER, chevalier, seigneur de St Martin, conseiller du Roy, maître ordinaire en sa Chambre des comptes, demeurant à Paris rue St Antoine, paroisse St Paul, oncle maternel à cause de défunte dame Marie Catherine MORIAU, son épouse,*
- 5° Mre Charles Daniel QUESNEAU, conseiller du Roy en sa Cour des aydes, demeurant à Paris rue de Berry au Marais, paroisse St Nicolas des Champs, oncle maternel à cause de dame Anne Thérèse MORIAU, son épouse,*
- 6° Me Joseph BRILLON, demeurant à Paris rue St Honoré, paroisse St Eustache, grand-oncle maternel,*

en personnes ; lesquels, après serment, nous on dit qu'ils sont d'avis du dit mariage [...]

**Contrat de mariage entre Nicolas CHUPPIN & Antoinette Nicole DIONIS
le 5 juin 1748 ¹**

Furent présents Nicolas CHUPPIN, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, & trésorier général ancien & triennal du marc d'or des ordres de St Michel & du St Esprit en survivance, demeurant à Paris rue St Martin, paroisse St Nicolas des Champs, fils majeur de Charles CHUPPIN, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, garde des rôles des officiers de France honoraire, & de défunte dame Louise Madeleine VERRIER, son épouse ; du dit Sr son père demeurant à Paris rue Chapon, susdite paroisse St Nicolas des Champs, pour ce présent, assisté & autorisé à l'effet des présentes, pour luy & en son nom, d'une part ;

& Mre Louis Achille DIONIS du SÉJOUR, écuyer, conseiller du Roy en sa Cour des aydes, demeurant à Paris rue Ste Avoye, paroisse St Merry, au nom & comme tuteur spécial à l'effet des présentes d'Antoinette Nicole DIONIS, damoiselle, sa nièce, fille mineure de défunts François Marie DIONIS, écuyer, seigneur du Séjour du Roy, conseiller secrétaire de sa Majesté, maison couronne de France & de ses finances, trésorier receveur général & payeur des rentes de l'hôtel de ville de Paris, & de Louise MORIAU, son épouse ; émancipée d'âge par lettre de chancellerie du 15 novembre 1747, dûment insinuées & entérinées par sentence du Châtelet de Paris, homologative de l'avis des parents & amis, en date du 17 du dit mois ;

le dit Sr du SÉJOUR nommé en la dite qualité de tuteur spécial par autre sentence du Châtelet de Paris du 31 mai de la présente année, qui homologue l'avis des parents & amis de la dite D^{lle}, contenant l'acceptation de la dite charge par le dit Sr du SÉJOUR, étant au registre de MENARD, greffier de la Chambre civile, dont l'original est demeuré ci-joint ; & encore le dit Sr du SÉJOUR curateur aux causes & tuteur aux actions immobilières de la dite D^{lle} DIONIS, nommé par la sentence susdite du 17 novembre 1747 [...] ;

le dit Sr du SÉJOUR stipulant pour la dite D^{lle} DIONIS qu'il autorise à l'effet des présentes, demeurant à Paris en la maison de Me QUESNAU, conseiller en la Cour des aydes, son oncle à cause de dame Anne Thérèse MORIAU, son épouse, rue de Berry au Marais, paroisse St Nicolas des Champs, à ce présente & consentante, d'autre part ;

Lesquelles parties, en la présence & du consentement de leurs parents & amis ci après nommés, savoir de la part du dit Sr futur époux :

- *Nicolas Augustin CHUPPIN, écuyer, trésorier du marc d'or des ordres du Roy, oncle,*
- *Mre Augustin François MOUFLE, chevalier seigneur de Champigny, conseiller au parlement, cousin,*
- *dame Marie Sophie HAZON, épouse du dit Sr Charles CHUPPIN, père du futur époux,*
- *[...]*

& de la part de la future épouse :

- *François Louis DIONIS, écuyer, seigneur du Séjour du Roy, frère,*
- *Geneviève Madeleine HERON, épouse du dit Mre Louis Achille DIONIS du SÉJOUR, écuyer, conseiller en la Cour des aydes, oncle & tuteur de la dite D^{lle} future épouse,*
- *Mre Augustin Pierre DIONIS des CARRIÈRES, écuyer, seigneur de la Motte, Eschainvilliers, Graville, Lamery, [La...] & autres lieux, lieutenant du Roy de la province de Guyenne, chevalier de l'ordre royal & militaire de St Louis, commissaire des gardes du corps du Roy, & son conseiller secrétaire, maison couronne de France & de ses finances, oncle, dame Marie de VISIGNY, son épouse,*

¹ Me Dominique CRESTIENNOT : MC/ET/XXXIII/491

- *Mre Michel Guillaume LUTHIER, chevalier seigneur de St Martin, conseiller du Roy, maître ordinaire en sa Chambre des comptes, oncle à cause de défunte dame Marie Catherine MORIAU, son épouse,*
 - *Mre Charles Daniel QUESNAU, conseiller du Roy en sa Cour des aydes, dame Anne Thérèse MORIAU, son épouse, tante,*
 - *Me Joseph BRILLON, grand-oncle,*
 - *François BRILLON de BEAULIEU, ancien capitaine de dragons, grand-oncle,*
 - *Achille Pierre DIONIS du SÉJOUR, écuyer, cousin germain,*
 - *D^{lle} Adélaïde Marie Geneviève DIONIS du SÉJOUR, damoiselle, cousine germaine,*
 - *D^{lle} Marie Nicole DIONIS des CARRIÈRES, damoiselle, cousine germaine,*
 - *Mre Jean Baptiste de LA MICHAUDIÈRE, chevalier, conseiller du Roy en ses Conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, dame Anne LUTHIER de SAINT MARTIN, son épouse, cousine germaine,*
 - *D^{lle} Anne Louise QUESNAU, damoiselle, cousine germaine,*
 - *Jean Baptiste DAULIER, écuyer, seigneur de la Salle, cousin issu de germain,*
 - *D^{lle} Thérèse Angélique DAULIER de CLERONDE, damoiselle, cousine issue de germain,*
 - *Mre Philbert Didier CRESTIENNOT, prêtre docteur en théologie de la maison & société de Sorbonne, chanoine de l'église de Cambray, cousin issu de germain,*
 - *dame Marie Henriette GUIGNACE de VILLENEUVE, épouse de Me Dominique CRESTIENNOT, écuyer, échevin de la ville de Paris, conseiller du Roy, notaire, cousin issu de germain,*
 - *Michel de LELEZ, écuyer, seigneur de Givenchy, receveur général des finances d'Artois, Catherine Marguerite MORIAU, son épouse, cousine issue de germain,*
- Ont fait & arrêté les traité & conventions de mariage qui suivent : c'est à savoir [...]*

**Clôture de l'inventaire après décès d'Antoinette Nicole DIONIS
du 6 février 1758¹**

Est comparu Nicolas CHUPIN, écuyer trésorier du marc d'or & gardes des rôles des offices de France à Paris, y demeurant rue des Gravillières, paroisse St Nicolas des Champs, tant en son nom à cause de la communauté de biens d'entre luy & défunte Antoinette Nicolle DIONIS, sa femme, que comme son exécuteur testamentaire & tuteur honoraire de D^{lle} Antoinette Geneviève & Adélaïde Sophie CHUPIN, ses filles mineures, & de la dite défunte, lequel a accepté [...] la garde noble des dits mineurs & affirme véritable l'inventaire fait à sa requête après le décès de la dite défunte dame, son épouse, par devant MAUPETIT & BELLANGER, notaires en cette cour, daté au commencement le 5 décembre dernier & enfin le 3 du présent mois, en présence de messire Louis Achille DIONIS du SÉJOUR, conseiller à la cour des aides, subrogé tuteur des dites mineures ; & est le dit inventaire tenu pour clos le dit jour 6 février 1758.



VOUS estes priez d'assister au Convoy, Service & Enterrement de Dame Antoinette - Nicole Dionis, Epouse de Nicolas CHUPIN, Ecuyer, Conseiller - Secretaire du Roy, Maison, Couronne de France & de ses Finances, Garde des Rôlles des Offices de France, & Trésorier du Marc d'Or des Ordres du Roy, décedée en sa maison rue des Gravilliers ; Qui se fera Mercredy 26. Octobre 1757. à neuf beures du matin, en l'Eglise de S. Nicolas des Champs, sa Paroisse, où elle sera inhumée.

Requiescat in pace.

¹ Registre de clôtures d'inventaires après décès fait au Châtelet de Paris de 1756 à 1774 : Y//5277

Familles alliées à la branche cadette

Tuition & avis de BLANCHANS du 21 mai 1701

L'an 1701 le 21 mai, par devant nous Jean LE CAMUS sont comparus les parents & amis de Pierre François & Louise Jeanne de BLANCHANS, mineurs enfants de défunt Me Jean de BLANCHANS, avocat en la Cour & ès Conseils du Roy, & de dame Claude Angélique DIONIS, son épouse, à présent sa veuve, à savoir :

- *la dite veuve mère, laquelle se rapporte à justice,*
- *François DIONIS, aïeul maternel,*
- *Me Pierre de BLANCHANS, grand-oncle,*
- *Pierre DIONIS, écuyer, conseiller & secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, oncle,*
- *Me François Jean DIONIS, conseiller du Roy, notaire & ancien échevin de cette ville, oncle,*
- *Pierre DAULIER, écuyer, aussy conseiller & secrétaire du Roy, oncle à cause de dame Marie DIONIS, son épouse,*
- *Frédéric Théodore de LA BRUNE, médecin privilégié ordinaire du Roy, beau-frère à cause de damoiselle Anne Élisabeth de BLANCHANS, sa femme,*
- *& François de BLANCHANS, cousin,*

tous par Me Étienne [LUCAS], fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait, nous a dit pour ses constituants qu'il compare pour eux devant nous à l'assemblée des parents & amis des dits mineurs pour leur élire un tuteur & subrogé tuteur à l'effet ci après ; & nous déclare qu'ils sont d'avis que la dite damoiselle Claude Angélique DIONIS, leur mère, soit élue leur tutrice pour gouverner en cette qualité leurs personnes & leurs biens [...]

**Tuition BACHELIER de COURSON
du 21 août 1711 ¹**

L'an 1711 le 21 août, par devant nous Hierosme DARGOUGES, chevalier, seigneur de Fleury, sont comparus les parents & amis de Anne BACHELIER, âgée d'environ 4 ans, & Augustin René BACHELIER, âgé d'environ 2 ans, seuls enfants de Me Anne Antoine BACHELIER, sieur de Courson, avocat en parlement, & de défunte dame Anne Françoise CRESTIENNOT, son épouse, leur père & mère, savoir ;

- René HONORÉ, sieur de la Merie, oncle paternel à cause de la D^{lle} son épouse,
- Étienne LE VASSEUR, écuyer, sieur de Lus, secrétaire du Roy, cousin paternel,
- Me Didier CRESTIENNOT, procureur en la Cour, aïeul maternel, ²
- Pierre DIONIS, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, oncle maternel,
- Pierre DAULIER, écuyer, aussi secrétaire du Roy, oncle maternel à cause de la dame son épouse, ³
- Me François Jean DIONIS, conseiller du Roy, notaire, ancien échevin de cette ville, aussi oncle maternel,
- Mre Éléonor HONORÉ, prêtre du prieuré de St Jean Baptiste de l'Eschenay, allié, ⁴
- Mre François de GRAINDORGE, écuyer, seigneur de St Gabriel, ami,

tous par Me Pierre DOUCEUR, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis que le dit Sr BACHELIER père soit nommé leur tuteur à l'effet de régir & gouverner leurs personnes & biens, & pour subrogé tuteur le dit Me Didier CRESTIENNOT, leur aïeul maternel ; lequel à son égard sur la dite nomination se rapporte à justice.

¹ L'extension patronymique habituelle est COURTON plutôt que COURSON.

² Époux d'Anne Suzanne DIONIS.

³ Marie Marguerite DIONIS.

⁴ Prieuré non identifié.

**Inventaire après décès de Pierre DAULIER
du 2 août 1717 ¹**

L'an 1717 le lundi 2^{ème} jour d'août du matin, à la requête de dame Marie Marguerite DIONIS, veuve de Pierre DAULIER, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, honoraire, seigneur de LA SALLE, demeurant à Paris rue des Gravilliers, paroisse St Nicolas des Champs, en son nom à cause de la communauté de bien qui a été entre le dit défunt & elle, qu'elle se réserve d'accepter ou y renoncer ainsi qu'elle avisera par conseil, & comme exécutrice du testament mutuel fait par la dite dame veuve & le dit défunt conjointement, qui [contient] entre leurs enfants le partage & disposition de leurs biens, reçu par Me DUPORT & DUPUYS l'ainé, l'un des notaires soussignés, le 14 juillet dernier, sans préjudice au surplus de tous les droits de la dite dame veuve, qui a représenté une expédition du dit testament visée aujourd'huy au greffe des insinuations laïques, la dite expédition rendue à la dite dame ;

comme aussi à la requête de :

- *Antoine Pascal DAULIER de BONISLE, demeurant à Paris rue des Blancs Manteaux, paroisse St Jean en Grève,*
- *Jean Baptiste DAULIER de LA SALLE, écuyer, demeurant à Paris rue du Plâtre, paroisse susdite St Jean en Grève,*
- *Dam^{lle} Thérèse Angélique DAULIER de CLAIRONDE, fille majeure, demeurant à Paris avec la dite dame sa mère,*
- *& damoiselle Catherine Agnès DAULIER de SILLY, aussi fille majeure, demeurant pareillement avec la dite dame sa mère ;*

en la présence de :

- *dame Marie Françoise DAULIER, épouse de [Sébastien Pierre] BERNOT de PASSY, conseiller du Roy, président de l'élection de la Charité sur Loire, demeurant pareillement avec la dite dame sa mère, ²*
- *& noble homme Charles LE MAISTRE, écuyer, conseiller du Roy, substitut de Mr le procureur de sa Majesté au Châtelet de Paris, appelé pour l'absence tant du sieur BERNOT de PASSY que de Pierre André DAULIER, écuyer, à cause de la substitution que les dits sieur & dame, ses père & mère, ont fait de la portion héréditaire du dit Pierre André DAULIER dans leurs successions, par acte passé par devant AVELINE & son confrère, notaires à Paris, le 3 décembre 1714, confirmée & réitérée par le dit testament.*

Les dits dame Marie Françoise DAULIER, Pierre André DAULIER, Thérèse Angélique DAULIER de CLAIRONDE, Antoine Pascal DAULIER de BONISLE, Jean Baptiste DAULIER de LA SALLE, & Catherine Agnès DAULIER de SILLY, habiles à se dire & porter seuls & uniques héritiers, chacun pour un sixième, du dit feu sieur leur père, ont accepté les legs portés au dit testament [...] ³

¹ Me Charles DUPUYS : MC/ET/XXXIV/391

² Contrat de mariage devant Me François Jean DIONIS le 4 mars 1701 (inventorié 20).

³ Contrairement à l'usage, la rubrique *Titres & papiers* ne semble pas contenir les références du contrat de mariage du défunt.

A la conservation des droits des dites parties [...] après le décès du dit Sr DAULIER arrivé la nuit de jeudi 29 au vendredi 20 juillet dernier, [...]



VOUS estes priez d'assister au Convooy & Enterrement de Pierre Daulier, Escuyer, Conseiller-Secretaire du Roy, Maison, Couronne de France, & de ses Finances, decedé en sa maison rue des Gravilliers; Qui se fera Samcdy trente-unième Juillet mil sept cens dix-sept, à sept heures précises du soir, en l'Eglise de Saint Nicolas des Champs, sa Paroisse, où il sera inhumé.

Un De profundis.

**Sentence d'interdiction DAULIER
du 11 juillet 1719 ¹**

Supplie humblement Marie Marguerite DIONIS, veuve de Pierre DAULIER, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, disant que Pierre DAULIER, clerc tonsuré du diocèse de Paris, âgé présentement de 46 ans, ayant dès sa jeunesse & dans tous les temps donné des marques d'un dérangement très grand, tant dans ses mœurs que dans sa conduite & dans son esprit, les choses sont maintenant parvenues au point qu'il n'y a plus d'espérance, mais au contraire une crainte très bien fondée qu'il ne fasse déshonneur à sa famille.

La suppliante & son défunt père n'ont rien épargné pour luy donner une bonne éducation, mais jamais il n'a été capable d'en prendre un bon parti ; c'est à sa sollicitation qu'ils ont consenti qu'il entrât dans l'état ecclésiastique : il a reçu la tonsure, & aussitôt il a abandonné cet état, n'en ayant retenu que l'habit.

Il a dit ensuite qu'il voulait se retirer du monde ; & en effet, il a demeuré pendant 25 ans tant à Yverneaux & à Mézeray chez les Pères de Ste Geneviève que dans le couvent des Augustins d'Orléans. ²

Au mois de mai 1717, il vint à Paris dans la maison de son père & ne fut pas plus tôt arrivé qu'il luy dit, qu'étant son fils aîné, il voulait qu'il luy donnât connaissance de toutes ses affaires, qu'il le forcerait bien de le garder chez luy, & qu'il luy parlait de ce ton là de votre ordre, Monsieur, & après vous avoir consulté.

Cette conduite & son ivrognerie continue obligèrent le dit défunt & la suppliante de faire leur testament mutuel contenant le partage de leurs biens entre leurs 6 enfants, par lequel ils ont substitué la portion du dit Pierre André DAULIER ; & enfin le chagrin continuel qu'il donnait à son père luy donnèrent la mort au mois de juillet 1717.

Quelque temps auparavant, le dit Pierre DAULIER était retourné à Orléans ; aussitôt que son père fut décédé, la suppliante luy en donna avis ; il vint à Paris, mais le premier compliment qu'il fit à la suppliante sa mère fut de luy dire qu'il était le maître de la maison, & qu'il fallait qu'elle luy rendit compte de tout ; & sur le reproche que la suppliante luy fit de son mauvais naturel, ne témoignant aucune douleur de la mort de son père, & ne parlant pas même de luy, il répondit à la suppliante que dans son voyage & surtout dans les hôtelleries, il chantait des menuets de sa composition qu'il trouvait les airs agréables.

Me [François Jean] DIONIS, notaire, son oncle maternel, luy ayant fait quelques remontrances sur sa conduite, il le trouva fort mauvais & voulut parier qu'il irait faire ses ordures au milieu de son cabinet, & qu'il se ferait accompagner de 2 crocheteurs ou de 2 mousquetaires. Il se plaignit un jour à Monsieur COLET, avocat en parlement, de ce qu'il n'avait pas été apprécié à une consultation de médecine que l'on avait faite pour la maladie d'une de ses sœurs ; & sur ce que le dit Me COLET luy demanda s'il avait aussi quelque maladie à consulter, il luy répondit qu'il avait demandé à [B...] un remède pour empêcher les vents de sortir de son derrière.

La Dam^{lle} DIONIS, sa tante, étant venue rendre visite à la suppliante avec une de ses nièces, il tint devant elle des discours insolents, dont la dite D^{lle} luy ayant fait des reproches, il luy dit qu'il la chasserait & qu'elle allât à Bicêtre ³, & qu'il trouvait fort mauvais qu'elle

¹ Dossier de 47 pages – transcription de la dernière pièce du dossier.

² Abbaye d'Yverneaux proche Brie-Comte-Robert en Seine-&-Marne, où résidait aussi Pierre DIONIS, fils de François l'aîné, en 1699 ; & Mézeray dans la Sarthe.

³ Au sens d'aller en enfer.

vint le contrôler chez luy ; & quelque temps après, l'ayant trouvée dans la maison d'une personne de la famille, il luy dit qu'il fallait qu'il luy donnât la main pour la conduire chez elle ou qu'il luy donnât du pied au derrière.

Il ne cesse de dire à la suppliante & à ses frères & sœurs qu'il a droit de les mettre hors de la maison, qu'il en est le maître, & que la suppliante ne peut ni ne doit faire aucune chose que sous son bon plaisir.

La suppliante & ses autres enfants ayant été obligés de faire assigner le dit Pierre André DAULIER pour l'exécution du testament portant partage & substitution, il fut chez Me PILLON, avocat, pour le commettre, [...]

Avis DAULIER du 5 septembre 1720

L'an 1720 le 5^{ème} jour de septembre, par devant nous Hierosme DARGOUGES, chevalier, seigneur de Fleury, sont comparus les parents & amis de Pierre André DAULIER, écuyer, interdit par sentence rendue en cette Cour par délibération de Conseil le 11 juillet 1719, savoir :

- *François LE COINTE, écuyer, sieur de Soupizot, beau-frère à cause de dame Catherine Agnès DAULIER, son épouse,*
- *Antoine Pascal DAULIER de BONNISLE, écuyer, [frère],*
- *Pierre DIONIS, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, oncle maternel,*
- *François Jean DIONIS, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, notaire & ancien échevin de cette ville, oncle maternel,*
- *Me Didier CRESTIENNOT, oncle maternel à cause de dame Anne Suzanne DIONIS, son épouse,*
- *Me Pierre DUPUYS, conseiller du Roy en ses Conseils, président en son grand Conseil, conseiller honoraire au parlement de Paris, & Charles Alexandre NERET, ancien trésorier de France à Chalons, amis,*

tous par Me CORNIL, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants sur ce qui leur a été représenté par dame Marie Marguerite DIONIS, veuve de Pierre DAULIER, écuyer, seigneur de la Grande Salle, conseiller secrétaire du Roy honoraire, mère & curatrice du dit Pierre André DAULIER, que par contrat passé par devant DUPUYS & son confrère le 4 avril 1720, elle a vendu à Jean Baptiste DAULIER, écuyer, autre enfant du dit défunt & d'elle, la moitié qui appartenait à la dite dame de ce qui est en fief & hommage au total du fief, terre & seigneurie de la Grande Salle situé près la ville de Troo¹ [...]

¹ A l'ouest de Montoire dans le Loir-&-Cher, d'où est originaire la famille DAULIER.

Curation DAULIER du 6 février 1722

L'an 1722 le 6 février, par devant nous Hiérôme DARGOUGES, chevalier, sont comparus les parents & amis de Pierre André DAULIER, écuyer, savoir :

- *Antoine Pascal DAULIER de BONNISLE, écuyer, frère,*
- *Jean Baptiste DAULIER de LA SALLE, écuyer, aussi frère,*
- *François LE COINTE, écuyer, sieur de Soupizot, beau-frère à cause de dame Catherine Agnès DAULIER, son épouse,*
- *Pierre DIONIS, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, oncle,*
- *Me François Jean DIONIS, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, ancien échevin de cette ville, aussi oncle,*
- *M. M. Didier CRESTIENNOT, l'un des administrateurs de l'hôpital général & hôpitaux de cette ville, aussi oncle maternel à cause de dame Anne Suzanne DIONIS, son épouse,*
- *Me Philbert Didier CRESTIENNOT, licencié en théologie de la faculté de Paris de la maison & société de Sorbonne,*
- *& Me Antoine BACHELIER, avocat en parlement,¹*
cousins germains maternels,

tous par Me Nicolas HAMELIN, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel HAMELIN au dit nom, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants, attendu le décès de dame Marie Marguerite DIONIS, au jour d'icelui veuve de Pierre DAULIER, écuyer, conseiller secrétaire du Roy maison couronne de France honoraire, laquelle avait été nommée curatrice à l'interdiction du dit Sr André DAULIER par sentence rendue au Châtelet par délibération de conseil le 11 juillet 1719 ; & qu'il convient nommer une autre personne au lieu de la dite dame pour remplir la dite charge ; qu'ils sont d'avis que le dit Sr Jean Baptiste DAULIER de LA SALLE soit, au lieu de la dite dame sa mère, nommé curateur à la personne & biens du dit Sr Pierre André DAULIER ; lequel Sr Jean Baptiste DAULIER à son égard se rapporte à justice.

¹ A cause d'Anne Françoise CRESTIENNOT, son épouse.

**Tuition & avis DAULIER
du 19 septembre 1722**

L'an 1722 le 19 septembre, par devant nous Hiérôme DARGOUGES, chevalier, sont comparus les parents & amis de Pierre André DAULIER, écuyer, interdit par sentence rendue au Châtelet le 11 juillet 1719 par délibération de conseil, ayant pour curateur Jean Baptiste DAULIER, écuyer, sieur de la Salle, son frère, qui a été nommé à la dite qualité de l'avis des dits Srs parents & amis homologué par autre sentence du 6 février dernier à cause du décès de dame Marie Marguerite DIONIS, sa mère, au jour d'icelui veuve de Pierre DAULIER, écuyer, conseiller secrétaire du Roy honoraire, maison couronne de France & de ses finances ; laquelle dame Marie Marguerite DIONIS avait été nommée à la dite qualité de curatrice par la dite sentence du 11 juillet 1719, à savoir :

- *Pierre DIONIS, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, oncle maternel,*
- *François Jean DIONIS, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, notaire & ancien échevin de cette ville, aussi oncle maternel,*
- *Me Didier CRESTIENNOT, l'un des administrateurs des hôpitaux de cette ville, aussi oncle à cause de dame Anne Suzanne DIONIS, son épouse,*
- *noble homme Pierre PERRIER, ancien payeur des rentes, cousin,*
- *Me Dominique Bernard CRESTIENNOT, avocat en parlement, cousin,*
- *Mre Jacques CORDELIER, prêtre docteur de Sorbonne, & Nicolas ROBINEAU, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, amis,*

tous par Me Nicolas HAMELIN, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel HAMELIN au dit nom, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour les dits Srs ses constituants qu'ils sont d'avis que Sr Mathias MONTPELLIER, marchand bourgeois de Paris, soit nommé tuteur au dit Pierre André DAULIER à cause de son interdiction & incapacité, à l'effet du partage à faire avec ses frères & sœurs des biens des successions de la dite dame Marie Marguerite DIONIS, de dame Marie Françoise DAULIER, leur sœur, morte sans enfant, au jour de son décès épouse du sieur Sébastien Pierre BERNOT, seigneur de Passy, & de ceux qui viennent du legs universel à eux fait par André DAULIER DESLANDES, leur oncle, & de la donation universelle que défunte D^{lle} Michelle LAPYE, leur tante, leur a faite ; & pour procéder aux égalléments préliminaires qu'il convient faire entre les dits enfants, & faire & passer à ce sujet tous actes qu'il conviendra.

Tuition FAGET du 21 juillet 1728

L'an 1728 le 21 juillet, par devant nous Jérôme DARGOUGES sont comparus les parents & amis de Charles FAGET, fils mineur de sieur Charles FAGET, receveur du grenier à sel de Cholet, & de défunte D^{lle} Marguerite Thérèse CRESTIENNOT, son épouse, savoir :

- *Me Didier CRESTIENNOT, ancien procureur au parlement & l'un des directeurs des hôpitaux de Paris, aïeul maternel,*
- *Pierre DIONIS, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, ancien payeur des rentes de l'hôtel de ville de Paris, grand-oncle maternel,*
- *François Jean DIONIS, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, notaire & ancien échevin de la ville de Paris, aussi grand-oncle maternel,*
- *Me Anne Antoine BACHELIER, seigneur de Courton, avocat au parlement, bel oncle à cause de feu D^{lle} [Anne Françoise] CRESTIENNOT, son épouse,*
- *Jean Baptiste DAULIER, écuyer, seigneur de la Salle, cousin issu de germain,¹*
- *François Marie DIONIS, écuyer, avocat en parlement, payeur des rentes de l'hôtel de ville, aussi cousin issu de germain,*
- *& Mre Louis Achille DIONIS du SÉJOUR, écuyer, conseiller du Roy en sa Cour des aydes, aussi cousin issu de germain,*

tous par Me Pierre AVICE, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration dont l'original est demeuré ci-joint ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis que le dit sieur FAGET père soit élu pour tuteur au dit mineur, son fils, & que Me Dominique CRESTIENNOT, avocat au parlement, oncle maternel du dit mineur, soit élu subrogé tuteur.

¹ Fils de Pierre DAULIER & Marie Marguerite DIONIS.

Avis BACHELIER du 12 janvier 1731

L'an 1731 le 12 janvier, par devant nous Hiérosme DARGOUGES sont comparus les parents & amis d'Augustin René, âgé de 21 & demi, & de D^{elle} Anne BACHELIER, âgée de 23 ans ou environ, enfants mineurs de Me Anne Antoine BACHELIER, sieur de Courton, avocat en parlement, & de défunte Dame Anne Françoise CRETIENNOT, son épouse, savoir :

- *le dit Sr de Courton, père,*
- *Alexis PANEAU, écuyer, ancien conseiller secrétaire du Roy, maison & couronne de France & de ses finances, cousin paternel à cause de la dame son épouse,*
- *François Jean DIONIS, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison & couronne de France & de ses finances, notaire & ancien échevin de cette ville,*
Pierre DIONIS, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison & couronne de France & de ses finances,
oncles maternels,¹
- *Mre François LE VAILLANT, conseiller du Roy en son grand conseil, cousin paternel,*
- *François Marie DIONIS, écuyer, conseiller du Roy, payeur des rentes de l'hôtel de cette ville,*
Jean Baptiste DAULIER, écuyer, sieur de la Salle,
cousins maternels,²
- *Mre Louis de MONTIGNY chevalier, seigneur de Chanversy, cousin paternel,*

tous par Me Louis [MILET], procureur en cette cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par lui fait au cas requis, nous a dit pour les dits Srs constituants qu'ils sont d'avis que le dit Sr de COURTON, père & tuteur des dits 2 mineurs, leur soit [...] élu tuteur spécialement à l'effet de procéder aux comptes, liquidations, rapports également & partages de tous les biens mobiliers & immobiliers des successions de défunts Mre Didier CRETIENNOT, procureur au parlement, l'un des administrateurs de l'hôpital général de cette ville, & D^{elle} Anne Suzanne DIONIS, son épouse, aïeuls maternels des dits mineurs, eux conjointement avec leurs cohéritiers en dite succession, en la forme & manière qu'il conviendra de [...], composer des lots, les jeter au sort, accepter celui ou ceux qui échoiront aux dits mineurs, faire soulte, recevoir les sommes & effets qui se trouveront revenir aux dits mineurs, retirer tous titres & papiers, donner du tout quittances & décharges valables, consentir & accepter tous délaissements ; le dit Sieur de Courton se reportant au surplus du tout à justice.

Sur quoi nous disons que le Sr BACHELIER de COURTON est & demeurera tuteur aux dits mineurs, ses enfants, à l'effet de procéder conjointement avec leurs cohéritiers aux comptes, liquidation, rapports également, & partages des biens des successions des dits défunts Sr & D^{elle} CRETIENNOT, accepter les lots qui échoiront aux dits mineurs, recevoir les sommes qui leur reviendront, retirer les titres & pièces, donner du tout quittance & décharge valables, consentir & accepter tous délaissements, le tout selon l'avis & consentement des parents que nous avons homologué ; & comparâtra par devant nous le dit Sr BACHELIER de COURTON pour accepter la dite charge & faire le serment accoutumé.

¹ François Jean & Pierre DIONIS sont en réalité des grands-oncles maternels.

² François Marie DIONIS & Jean Baptiste DAULIER sont des oncles bretons.

**Émancipation & avis BACHELIER
du 13 juillet 1731**

L'an 1731 le 13 juillet, vu par nous Hierosme DARGOUGES les lettres du Roy en forme de bénéfice d'âge données à Paris le 7 du présent mois, signées par le conseil HUEZ & scellées, impétrées & obtenues, savoir D^{lle} Anne Catherine, âgée de 24 ans & Augustin René BACHELIER, âgé de 22 ans, le tout ou environ, enfants mineurs de Me Anne Antoine BACHELIER, sieur de Courton, avocat en parlement, & de défunte D^{lle} Anne Françoise CRESTIENNOT, son épouse ; de l'effet desquelles lettres les dits impétrants désirant jouir nous en ont requis l'entérinement ; à l'effet de quoy ont convoqué à ce jour par devant nous leurs parents & amis, lesquels sont comparus, savoir :

- *le dit Sr BACHELIER, père,*
- *Me Pierre de PARIS, chevalier, conseiller du Roy en sa Cour de parlement & doyen,*
- *Me François LE VAILLANT, conseiller du Roy en son grand Conseil,*
- *Me Jean Jacques LE VAILLANT, prévôt & seigneur de Favière, [...], cousins paternels,*
- *Antoine MORIAU, écuyer, conseiller du Roy, son procureur & de la ville de Paris, cousin maternel,*
- *& Me Jean Baptiste THIERSAULT, chevalier, seigneur de la Ronce, ami,*

comparant par Me Louis MILLET, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par lui fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis que les lettres de bénéfices d'âge susdatées soient entérinées [...]

Avis FAGET du 11 décembre 1731

L'an 1731 le 11 décembre, par devant nous Jérôme DARGOUGES, chevalier, sont comparus les parents & amis de Charles FAGET, mineur, fils unique de Sr Charles FAGET, receveur du grenier à sel de Cholet, & de feu^e Dam^{lle} Marguerite Thérèse CHRESTIENNOT ; lequel, par représentation de la dite damoiselle sa mère, est héritier en partie de Me Didier CHRESTIENNOT, ancien procureur au parlement & l'un des directeurs des hôpitaux de Paris, & de Dam^{lle} Anne Suzanne DIONIS, son épouse, aïeuls maternels, savoir :

- *Sr Charles FAGET, père,*
- *Sr Marin MARTIN, secrétaire du Sr intendant de l'hôtel royal des Invalides, cousin paternel,*
- *Pierre DIONIS, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, ancien payeur des rentes,*
- *François Jean DIONIS, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, notaire au Châtelet & ancien échevin de Paris, grands-oncles maternels ;*
- *Jean Baptiste [DAULIER], écuyer, seigneur de la Salle, ¹*
- *François Marie DIONIS, écuyer, avocat en parlement, conseiller du Roy, payeur des rentes de l'hôtel de ville,*
- *Mr Me Louis Achille DIONIS du SÉJOUR, écuyer, conseiller du Roy en sa Cour des aydes,*
- *& François DIONIS, conseiller du Roy, notaire à Paris, cousins maternels,*

tous par Me François CHEVANCE, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel au dit nom, après serment par lui fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants que, sur ce qui leur a été représenté, qu'il est nécessaire d'élire un tuteur spécial au dit mineur à l'effet de procéder à la liquidation des biens & dettes d'entre les dits défunts Sr & damoiselle CHRESTIENNOT & de leurs successions, faire le partage des dits biens, arrêter les comptes tant de la dite communauté que de l'exécution du testament du dit défunt Sr CHRESTIENNOT, [...]

¹ Fils de Pierre DAULIER & Marie Marguerite DIONIS.

Succession CRESTIENNOT du 30 décembre 1731 ¹

Furent présents Messire Philbert Didier CRESTIENNOT, prêtre docteur de la maison & société de Sorbonne, chanoine de l'église première & collégiale de St Géry de Cambrai, assesseur du grand vicariat du dit diocèse, ci devant chanoine de l'église cathédrale de Laon, demeurant ordinairement en la ville de Cambrai, de présent à Paris, logé rue du Plâtre Ste Avoye en la maison de Me DIONIS, secrétaire du Roy, son oncle.

Me Dominique CRESTIENNOT, avocat en parlement, conseiller du Roy, notaire au Châtelet de Paris, y demeurant rue Ste Avoye, paroisse St Merry.

Messire René HONORÉ, seigneur de la Merie, conseiller du Roy en son grand Conseil, demeurant à Paris [...], au nom & comme tuteur spécial à l'effet des présentes d'Augustin René & Anne Catherine BACHELIER, mineurs, seuls enfants de Me Anne Antoine BACHELIER, avocat au parlement, & de feu D^{lle} Anne Françoise CRESTIENNOT, son épouse ; le dit sieur HONORÉ élu en la dite charge de tuteur de l'avis des parents & amis des dits mineurs homologué par sentence du Châtelet de Paris du 13 juillet 1731 [...].

& sieur Claude GROSTESTE, huissier priseur commissaire aux ventes au dit Châtelet, demeurant à Paris [...], au nom & comme tuteur spécial de Charles FAGET, mineur, fils unique de sieur Charles FAGET, receveur du grenier à sel de Cholet, & de feu D^{lle} Marguerite Thérèse CRESTIENNOT, son épouse, élu en la dite qualité de l'avis des parents & amis du dit mineur homologué par sentence du Châtelet de Paris du 11 du présent mois [...].

Les dits sieurs abbé CRESTIENNOT & CRESTIENNOT notaire de leurs chefs, & les dits mineurs BACHELIER & mineur FAGET par représentation des damoiselles leurs mères, héritiers chacun pour un quart de feu D^{lle} Anne Suzanne DIONIS, leur mère & aïeule maternelle, au jour de son décès épouse de Me Didier CRESTIENNOT, ancien procureur au parlement & l'un des directeurs des hôpitaux de Paris.

& encore le dit sieur abbé CRESTIENNOT de son chef, & les dits mineurs BACHELIER & mineur FAGET en la dite qualité de représentants les damoiselles leurs mères, héritiers chacun pour un tiers du dit feu sieur CRESTIENNOT, leur père & aïeul maternel, au moyen de la renonciation faite par le dit Me CRESTIENNOT, notaire, à la qualité d'héritier du dit sieur son père par acte passé devant HACHETTE & son confrère, notaires à Paris, le 15 décembre 1729 [...]

& enfin le dit Me CRESTIENNOT, notaire, légataire de 2 portions qui composent 2 cinquièmes des biens qui se sont trouvés au jour du décès du dit sieur CRESTIENNOT, son père, au terme de son testament fait olographe le 14 mai 1728, déposé à Me DESPLASSES, notaire, [...]

Lesquelles parties ont observé que par acte passé devant DIONIS l'aîné & son confrère, notaires à Paris, le 21 juin 1681, les dits défunts sieur & D^{lle} CRESTIENNOT ont contracté mariage & ont stipulé qu'ils seraient communs en biens ; [...]

Pendant le cours du mariage des dits sieur & D^{lle} CRESTIENNOT, ils ont marié D^{lle} Anne Françoise CRESTIENNOT, leur fille aînée, avec le sieur BACHELIER, avocat, à laquelle ils ont donné en dot la somme de 30 000 livres, savoir [...]; comme il paraît par le contrat de mariage passé devant DIONIS l'aîné & son confrère, notaires à Paris, le 29 juin 1706 ; [...]

¹ Me HACHETTE : MC/ET/LI/878

Les dits sieur & D^{lle} CRESTIENNOT ont aussi marié D^{lle} Marguerite Thérèse CRESTIENNOT, leur seconde fille, avec le dit FAGET, & luy ont donné en dot 40 000 livres, savoir [...] ; le tout comme il paraît par leur contrat de mariage passé devant DIONIS l'aîné & son confrère, notaires à Paris, le 29 septembre 1722 ; [...]

La D^{lle} BACHELIER est décédée le 30 mai 1711, & a laissé pour ses seuls enfants & héritiers sieur Augustin René BACHELIER & damoiselle Anne Catherine BACHELIER, ci-dessus nommés.

La damoiselle CRESTIENNOT mère est aussi décédée le 2 octobre 1727, & a laissé pour ses héritiers le dit sieur abbé CRESTIENNOT, le sieur CRESTIENNOT notaire, les sieur & D^{lle} BACHELIER mineurs & la D^{lle} FAGET.

Il a été procédé à l'inventaire des biens de la communauté d'entre les dits sieur & D^{lle} CRESTIENNOT & de la succession de la dite D^{lle} CRESTIENNOT à la requête de toutes les parties intéressées [...] par DEJEAN & son confrère, notaires à Paris, le 17 octobre 1727 & jours suivants [...]

Le 3 mai 1728, la D^{lle} FAGET est décédée & a laissé pour seul enfant & héritier Charles FAGET mineur, auquel le sieur FAGET père a été nommé tuteur par avis des parents & amis homologué par sentence du Châtelet de Paris du [21 juillet 1728]

Le sieur CRESTIENNOT père a fait son testament olographe le 14 mai 1728, déposé comme est dit ci-dessus à Me DESPLASSES, notaire ; par lequel il a entres autres choses légué au sieur CRESTIENNOT notaire 2 parties dans les biens qu'il laisserait au jour de son décès, & a nommé Me GUERIN avocat pour l'exécuter.

Le 30 mars 1729, le sieur CRESTIENNOT père est décédé ; à l'inventaire duquel & au recollement de ce qui s'est trouvé en nature de titres & papiers inventoriés par l'inventaire de la dame CRESTIENNOT, son épouse, il a été procédé par DEJEAN & son confrère, notaires, le 2 avril 1729 à la requête du dit Sr GUERIN, en sa qualité d'exécuteur du testament du dit sieur CRESTIENNOT, & des autres parties intéressées [...]

[...]

**Avis BACHELIER & FAGET
du 23 janvier 1732**

L'an 1732 le 23 janvier, par devant nous Hierosme DARGOUGES sont comparus les parents de Sr Augustin René & D^{lle} Anne Catherine BACHELIER, émancipés d'âge, enfants mineurs de Me Anne Antoine BACHELIER, sieur de Courton, avocat en parlement, & de défunte D^{lle} Anne Françoise CRESTIENNOT, son épouse ; & de Charles FAGET, fils mineur de Sr Charles FAGET, receveur au grenier à sel de Cholet, & de défunte D^{lle} Marguerite Françoise CRESTIENNOT, son épouse, savoir : ¹

- *le dit Sr BACHELIER, père,*
- *Mre François LE VAILLANT, conseiller du Roy en son grand Conseil,*
- *Mre Louis de MONTIGNY, chevalier seigneur de [Chanversy],*
- *& Louis de MONTIGNY, chevalier, officier des gardes de sa Majesté, [tous trois] cousins paternels,*
- *Me Jean François DIONIS, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison & couronne de France & de ses finances, notaire & ancien échevin de cette ville, grand-oncle maternel,*
- *& Jean Baptiste DAULIER, écuyer, sieur de la Salle, cousin maternel,*

tous par Me Louis [MILET], procureur en cette cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par lui fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants sur ce qui leur a été représenté par Me Dominique CRESTIENNOT, conseiller du Roy, notaire au Châtelet, qu'il appartenait aux successions de défunts Me Didier CRESTIENNOT, ancien procureur en parlement & directeur des hôpitaux de Paris, & D^{lle} Anne Suzanne DIONIS, son épouse, & à la communauté de biens d'entre eux, 2 actions de la compagnie des Indes [...]

¹ L'épouse de Charles FAGET se prénomme habituellement Marguerite Thérèse.

**Tuition & avis BACHELIER
du 22 juillet 1732**

L'an 1732 le 22 juillet, par devant nous Jérôme d'ARGOUGES sont comparus les parents & amis d'Augustin René BACHELIER, mineur émancipé d'âge, fils de Me Anne Antoine BACHELIER, seigneur de Courton, avocat en parlement, & de défunte dame Anne Françoise CRETIENNOT, savoir :

- *le dit Me Anne Antoine BACHELIER, seigneur de Courton, père,*
- *Mre René HONORÉ, écuyer, conseiller du Roy en son grand Conseil, cousin paternel,*
- *Mre François LE VAILLANT, aussi écuyer, conseiller du Roy en son grand Conseil, aussi cousin paternel du dit mineur,*
- *Mre Louis de MONTIGNY, chevalier, seigneur de Chauversie, cousin paternel,*
- *Mre Jean Baptiste Fidel de MONTIGNY, prêtre & chanoine de la Ste chapelle de Paris & licencié en théologie, aussi cousin paternel,*
- *Mre Alexis PANNEAU, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, cousin paternel à cause de la dame son épouse,*
- *Pierre DIONIS, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, grand-oncle maternel,*
- *Me François Jean DIONIS, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, doyen des notaires à Paris & ancien échevin, aussi grand-oncle maternel,*
- *Me Pierre François BLANSCHANS, conseiller du Roy, notaire en cette Cour, cousin maternel ayant le dessus de germain,*
- *Jean Baptiste DAULIER, écuyer, seigneur de la Salle, cousin maternel ayant aussi le dessus de germain,*
- *& Mre Jean Baptiste THURISAULT, seigneur de la Ronce, ami,*

tous par Me Pierre AVICE, procureur en cette cour, fondé de leur procuration dont l'original est demeuré joint à la présente minute ; [...]

Tuition GISSEY du 23 août 1741

L'an 1741 le 23 août, par devant nous Jérôme DARGOUGES sont comparus les parents & amis de Jeanne Louise Françoise GISSEY, mineure âgée de 6 ans ou environ, fille de Mr Me François GISSEY, conseiller du Roy, président ancien au grenier à sel de Paris, & de défunte dame Anne Catherine BACHELIER, son épouse, savoir :

- *Mre Louis Florimond GISSEY, conseiller du Roy en la Cour des monnayes, oncle paternel,*
- *Me Pierre de ST ÉTIENNE, procureur au parlement, aussi oncle paternel à cause de D^{lle} Marie GISSEY, son épouse,*
- *Me Pierre POINTEAUX, avocat au parlement, cousin germain paternel à cause de D^{lle} Anne Marie de ST ÉTIENNE, son épouse,*
- *Me Augustin Toussaint LAURENT, procureur au parlement, cousin germain paternel à cause de D^{lle} Françoise Michelle de ST ÉTIENNE, son épouse,*
- *Pierre DIONIS, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, grand-oncle maternel,*
- *Mre Philbert Didier CRESTIENNOT, prêtre docteur de la maison & société de Sorbonne, chanoine de l'église métropolitaine de Cambrai, grand-oncle maternel,*
- *Me Dominique CRESTIENNOT, avocat en parlement, conseiller du Roy, notaire au Châtelet, aussi grand-oncle maternel,*
- *& Augustin Pierre DIONIS des CARRIÈRES, écuyer, conseiller du Roy, commissaire à la conduite & police des gardes du corps de sa Majesté, cousin germain maternel,*

tous par Me Nicolas César Auguste [A...], procureur en cette Cour, fondé de leur procuration ci jointe ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis que le dit Sr GISSEY père soit nommé tuteur à la dite mineure, sa fille, à l'effet de régir & gouverner ses personne & biens, & que le dit Sr abbé CRESTIENNOT soit élu pour subrogé tuteur.

Avis LE COYNTHE du 25 juin 1743

L'an 1743 le 25 juin, par devant nous Jérôme DARGOUGES, chevalier, sont comparus les parents & amis de D^{lles} Marie Agnès, Catherine Jeanne, Angélique Jeanne LE COINTHE, mineures, filles de Mre François LE COINTHE, écuyer, sieur de Soupizeau, & de feu dame Catherine Agnès DAULIER, son épouse, savoir :

- *le dit Sr LE COINTHE, père, ¹*
- *Pierre DIONIS, écuyer, seigneur du Séjour du Roy, doyen des conseillers secrétaires du Roy, maison couronne de France & de ses finances, grand-oncle maternel,*
- *François Marie DIONIS, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, trésorier receveur & payeur des rentes de l'hôtel de ville de Paris, cousin maternel,*
- *Mre Louis Achille DIONIS du SÉJOUR, écuyer, conseiller du Roy en sa Cour des aydes, cousin maternel,*
- *Me Dominique CRESTIENNOT, avocat en parlement, conseiller du Roy, notaire au Châtelet de Paris,*
- *Me François DIONIS, sous doyen des conseillers du Roy, notaire au Châtelet, cousin,*
- *Mre Charles Daniel QUESNEAU, conseiller du Roy en sa Cour des aydes, & Louis Henry AURET DELAGRAVE, amis, ²*

tous par Me Simon DELORME le jeune, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants sur ce qui leur a été représenté par le dit Sr LE COINTHE père que Pierre André DAULIER, oncle maternel des dites D^{lles} LE COINTHE, dont elles sont habiles à se dire & porter héritières en partie, étant décédé depuis peu en la maison des frères de la Charité de Charenton, où il avait été conduit & est demeuré depuis son interdiction prononcée par notre sentence du 11 juillet 1719, il est nécessaire de prendre pour les dites D^{lles} mineures ès qualités en la dite succession, & en l'acceptant, procéder au partage des biens d'icelle ;

qu'il convient aussi procéder au partage des biens de la succession d'Antoine Pascal DAULIER de BONISLE, écuyer, autre oncle maternel des dites demoiselles LE COINTHE, décédé en 1740, & jusqu'à ce jour demeurés indivis ; même à celui des biens & effets restés en commun des successions de Pierre DAULIER, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, dame Marie Marguerite DIONIS, son épouse, aïeuls maternels, de celle de dame Marie Françoise DAULIER, leur tante, décédée femme de Sébastien Pierre BERNOT de PASSY, président en l'élection de la Charité sur Loire, du legs universel d'André DAULIER DESLANDES, leur oncle, & de la donation de demoiselle Michelle LAPYE, veuve du dit Sr DESLANDES ;

que d'ailleurs il est question d'entendre le compte que Jean Baptiste DAULIER de LA SALLE, écuyer, frère & ci devant curateur du dit Pierre André DAULIER interdit offre, & est sur le point de rendre de sa gestion & administration des biens & effets & revenus du dit Pierre André DAULIER [...]

¹ Signature LECOYNTE (sans H).

² Signature QUESNAU.

Avis GISSEY du 7 octobre 1743

L'an 1743 le 7 octobre, par devant nous Jérôme DARGOUGES sont comparus les parents de D^{lle} Jeanne Louise Françoise GISSEY, mineure, fille unique du mariage de Mr Me François GISSEY, ci devant conseiller du Roy, président ancien au grenier à sel de Paris, & de défunte D^{lle} Anne Catherine BACHELIER, sa femme, savoir :

- *Firmin François GISSEY, conseiller du Roy, président ancien au grenier à sel de Paris, Pierre GISSEY, acolyte du diocèse de Paris, frères,*
- *Louis Florimond GISSEY, conseiller honoraire en la Cour des monnays, oncle paternel,*
- *Me Pierre de ST ÉTIENNE, procureur au parlement, oncle paternel à cause de D^{lle} Marie GISSEY, sa femme,*
- *Pierre DIONIS, écuyer, seigneur du Séjour du Roy, conseiller secrétaire de sa Majesté, maison couronne de France & de ses finances, doyen de sa compagnie, grand-oncle maternel,*
- *Jean Baptiste DAULIER, écuyer, sieur de la Salle, cousin maternel,*
- *& Me Augustin Toussaint LAURENT, procureur au parlement, cousin germain paternel à cause de sa femme,*

tous comparant par Me AUVRAY, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants sur ce qui leur a été représenté par le dit Sr GISSEY, père & tuteur de la dite D^{lle} mineure, que Mre Anne Antoine BACHELIER, seigneur de Courton, avocat en parlement, aïeul maternel de la dite D^{lle} mineure, dont elle est habile à se dire & porter héritière pour moitié par représentation de la feue dame sa mère, étant décédé, il est question de prendre qualité en sa succession ; mais qu'après avoir examiné l'inventaire fait après le décès du dit Mre BACHELIER par VATRY & son confrère, notaires au Châtelet de Paris, le 14 août & jours suivants de la présente année, fini le 21 du dit mois, il se trouve que la succession du dit Sr BACHELIER est accablée de dettes & en très mauvais état ; en sorte qu'il est de l'intérêt de la dite D^{lle} mineure de renoncer à la dite succession pour s'en tenir au douaire constitué à la feue dame sa mère par son contrat de mariage, & aux autres droits, actions & créances qu'elle est en droit d'exercer du chef de la dite dame sa mère contre la succession du dit Sr BACHELIER, son aïeul ; les dits constituants sont d'avis que [...]

**Émancipation & avis FAGET
du 20 avril 1746**

L'an 1746 le 20 avril, vu par nous Jérôme DARGOUGES, chevalier, les lettres du Roy en forme de bénéfice d'âge données à Paris le 16 des présents mois & an, signées par le conseil DARLAS, scellées & dûment insinuées, impétrées & obtenues par Charles FAGET, mineur âgé de 23 ans ou environ, fils de défunt Sr Charles FAGET, receveur du grenier à sel de Cholet, & de Marguerite Thérèse CRESTIENNOT, son épouse ; l'entérinement desquelles lettres le dit impétrant nous aurait requis ; à l'effet de quoy, ensemble sur la nomination d'un curateur à ses causes & actions, & d'un tuteur aux effets ci après, il a convoqué & fait assembler par devant nous ses parents & amis pour donner leur avis sur ce que dessus ; lesquels sont aux dites fins comparus, savoir :

- *sieur [Marin] MARTIN, secrétaire du Sr de [SALLAIS], intendant de l'hôtel royal des Invalides, cousin paternel,*
- *Mre Philbert Didier CRESTIENNOT, prêtre docteur de la maison & société de Sorbonne, chanoine de l'église métropolitaine de Cambrai & grand vicaire,*
- *Me Dominique CRESTIENNOT, conseiller du Roy, notaire au Châtelet de Paris, oncles maternels,*
- *François Marie DIONIS, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, payeur des rentes de l'hôtel de ville,*
- *Jean Baptiste DAULIER de LA SALLE, écuyer,*
- *Mre Louis Achille DIONIS du SÉJOUR, conseiller du Roy en sa Cour des aydes,*
- *& Augustin Pierre DIONIS des CARRIÈRES, lieutenant du Roy de sa province de Guyenne, chevalier de l'ordre royal & militaire de St Louis, commissaire des gardes du corps de sa Majesté, & secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances,*
cousins issus de germain maternels,

tous par Me Simon DELORME le jeune, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis de l'entérinement des dites lettres [...]

Avis GISSEY du 12 juillet 1746

L'an 1746 le 12 juillet, par devant nous Jérôme DARGOUGES, chevalier, sont comparus les parents & amis de Jeanne Louise Françoise GISSEY, âgée de 11 ans ou environ, fille de Mr Me François GISSEY, ancien président au grenier à sel de Paris, & de défunte Anne Catherine BACHELIER, son épouse, ses père & mère, la dite mineure seule & unique héritière de la feue dame sa mère, savoir :

- *Me Firmin François GISSEY, conseiller du Roy, président ancien au grenier à sel de Paris, frère consanguin de la dite mineure,*
- *Mre Philbert Didier CRESTIENNOT, prêtre docteur de la maison & société de Sorbonne, chanoine grand vicaire & chancelier de la métropole de Cambrai, subrogé tuteur de la dite mineure dont il est oncle maternel, élu par notre sentence d'avis de parents ci après datée,*
- *Me Dominique CRESTIENNOT, avocat au parlement, conseiller du Roy, notaire à Paris, oncle maternel,¹*
- *Me Pierre de ST ÉTIENNE, procureur au parlement, oncle paternel de la dite mineure à cause de la dame son épouse,²*
- *Me Augustin Toussaint LAURENT le jeune, procureur au parlement, cousin germain de la dite mineure,*
- *Me Jacques LAGAU, écuyer, cousin germain à cause de la dame son épouse,*
- *& Mre Louis Achille DIONIS du SÉJOUR, écuyer, conseiller en la Cour des aydes, cousin maternel,*

tous par Me Simon DELORME le jeune, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses dits constituants que, sur ce qui leur a été représenté par le dit Sr GISSEY père, à ce présent, au nom & comme tuteur de la dite D^{lle} Jeanne Louise Françoise GISSEY, sa fille mineure, élu de l'avis de ses parents & amis homologué par notre sentence du 23 août 1741, [...]

¹ Philbert Didier & Dominique CRESTIENNOT sont des grands-oncles plutôt que des oncles maternels.

² Marie GISSEY.

Avis FAGET du 27 janvier 1747

L'an 1747 le 25, par devant nous Jérôme DARGOUGES, chevalier, sont comparus les parents & amis de Charles FAGET, bachelier en droit, mineur émancipé d'âge, fils de défunts sieur Charles FAGET, receveur du grenier à sel de Cholet en Anjou, & de Marguerite Thérèse CRESTIENNOT, son épouse, savoir :

- *Mre Philbert Didier CRESTIENNOT, prêtre docteur de la maison & société de Sorbonne, chanoine de l'église métropolitaine de Cambrai,*
- *Me Dominique CRESTIENNOT, conseiller du Roy, notaire au Châtelet de Paris, oncles maternels,*
- *François Marie DIONIS, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, payeur des rentes de l'hôtel de ville de Paris, cousin issu de germain maternel,*
- *Mre Louis Achille DIONIS du SÉJOUR, conseiller du Roy en sa Cour des aydes, cousin issu de germain maternel,*
- *Jean [Baptiste] DAULIER de LA SALLE, écuyer, cousin issu de germain maternel,*
- *Me Louis Alexandre MARTIN, avocat au parlement, caissier de la Compagnie des Indes,*
- *Marin MARTIN, secrétaire du sieur intendant des Invalides, cousins paternels,*
- *& sieur Joseph REVOL, curateur du dit mineur émancipé,*

tous par Me Pierre CORNIL, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel au dit nom, après serment, nous a dit pour ses constituants que, sur ce qui leur a été représenté par le dit mineur assisté du dit sieur Joseph REVOL, son curateur, tous deux à ce présents, que par l'examen qui a été fait par eux & par leur conseil de l'inventaire des biens & effets délaissés par le dit Sr FAGET père, fait après son décès par les officiers du grenier à sel du dit Cholet le 23 mai & jours suivants 1746, titres & pièces compris en icelui, [...], il paraît que la succession serait plus onéreuse que profitable au dit mineur [...]

**Émancipation & avis GISSEY
du 18 janvier 1754**

L'an 1754 le 18 janvier, vu par nous Jérôme DARGOUGES les lettres du Roy en forme de bénéfice d'âge données à Paris le 29 décembre dernier, signées par le conseil REMY, collationnées & scellées le même jour, dûment insinuées, impétrées & obtenues par D^{lle} Jeanne Louise Françoisse GISSEY, âgée de 18 ans, fille mineure de Me François GISSEY, ancien président au grenier à sel de Paris, & de défunte dame Anne Catherine BACHELIER, son épouse, ses père & mère ; vu aussi l'acte baptistaire de la dite mineure impétrante du 19 juin 1735 tiré des registres de la paroisse St Nicolas du Chardonnet à Paris ; pour parvenir à l'entérinement desquelles lettres, la dite impétrante a convoqué à ce jour par devant nous ses parents & amis, lesquels sont comparus, savoir :

- *le dit Sr GISSEY, père,*
- *Me Pierre GISSEY de FONTENAY, avocat au parlement, frère,*
- *Dominique CRETIENNOT, écuyer, conseiller du Roy, trésorier payeur des rentes de l'hôtel de ville & ancien notaire au Châtelet de Paris, grand-oncle maternel,*
- *Me Augustin René BACHELIER, procureur du Roy ancien au grenier à sel de Paris, oncle maternel,*
- *Sr Henry Simon Pierre GISSEY, imprimeur libraire, cousin paternel,*
- *Me Augustin Toussaint LAURENT le jeune, procureur au parlement, cousin germain maternel à cause de dame Angélique Françoisse de SAINT ÉTIENNE, sa femme,*
- *& Mre Louis Achille DIONIS du SÉJOUR, écuyer, conseiller à la Cour des aydes, cousin maternel,*

tous par Me AUVRAY, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants sur ce qui leur a été représenté par le dit Sr GISSEY père que ses infirmités l'empêchent de vaquer à la régie & l'administration des biens appartenant à la dite D^{lle} GISSEY, sa fille mineure, de laquelle il est son tuteur ; & étant la dite D^{lle} mineure en état actuellement de régir & gouverner ses biens, il a consenti que la dite D^{lle} sa fille se fasse émanciper [...] ; & que Me Firmin François GISSEY, conseiller du Roy, président ancien au grenier à sel de Paris, frère de la dite D^{lle} mineure, luy soit nommé son curateur à son émancipation, même son tuteur à ses actions immobilières ; [...]

Avis BACHELIER du 1^{er} juin 1763¹

Par devant les conseillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris soussignés, furent présents les parents & amis :

Premièrement de Philbert Augustin BACHELIER, âgé de 24 ans passés, de Dominique Martin BACHELIER, âgé de 21 ans passés, de Anne Marguerite BACHELIER, âgés de 18 ans passés, & de Marie Henriette BACHELIER, âgé de 14 ans passés, tous 4 enfants mineurs de Me Augustin René BACHELIER, avocat au parlement, conseiller du Roy & son procureur au grenier à sel de Paris, & de dame Charlotte Françoise GUEREAU, son épouse ; les dits mineurs institués légataires universels en usufruit de feu Mre Philbert Didier CRESTIENNOT, prêtre du diocèse de Paris, docteur en théologie de la maison & société de Sorbonne, chanoine honoraire de 'église métropolitaine de Cambrai, leur grand-oncle paternel, suivant son testament olographe en date du 1^{er} septembre dernier, déposé pour minute avec un codicille du dit Sr abbé CRESTIENNOT à Me MATHIS, l'un des notaires soussignés, par Me COQUELIN, commissaire au Châtelet de Paris, par le procès verbal d'apposition de scellés après le décès du dit Sr CRESTIENNOT en date du 24 du présent mois, contrôlé à Paris & vu au greffe des insinuations le 27 du dit présent mois.

& secondement des petits-enfants à naître en légitime mariage des dits mineurs BACHELIER susnommés, & autres à défaut des dits petits-enfants, appelés à recueillir la substitution résultant des dispositions universelles en propriété portées au testament du dit feu Sr abbé CRESTIENNOT ci-dessus daté, savoir :

- *Mre Louis LE ROY de LISA, écuyer, conseiller du Roy, son procureur général des eaux & forêts de France au siège général de la table de marbre du Palais à Paris, demeurant rue Barre du Bec, paroisse St Jean en Grève, cousin germain paternel à cause de la dame son épouse,*²
- *Mre Louis Achille DIONIS du SÉJOUR, conseiller du Roy en sa Cour des aides, demeurant à Paris rue Ste Avoye, paroisse St Merry, cousin paternel,*
- *Mre Achille Pierre DIONIS du SÉJOUR, conseiller du Roy en sa Cour de parlement, demeurant susdites rue & paroisse, cousin paternel,*
- *[...],*

lesquels ont fait & constitué pour leur procureur général & spécial [...]

¹ Transcription de la procuration annexe du 31 mai 1763. Cet avis est suivi d'un acte d'émancipation des 4 enfants mineurs en date du 14 septembre 1763.

² Jeanne Louise Françoise GISSEY.

**Bénéfice d'inventaire GUIGNACE
du 25 février 1765**

L'an 1765 le 25 février, vu par nous les lettres de bénéfice d'inventaire données dans la chancellerie du Palais à Paris, collationnées le 23 du présent mois, signées par le conseil BARRANGUE, scellées le dit jour par GUILLET & insinuées aussi le même jour par DE-LABEL, impétrées & obtenues par Jean Pierre GUIGNACE, conseiller au grand Conseil ; par lesquelles lettres & pour les causes y portées, sa Majesté aurait permis & accordé au dit Jean Pierre GUIGNACE de se dire & porter seul & présomptif héritier de Marie Henriette GUIGNACE de VILLENEUVE, épouse du sieur Louis Alexandre LE VASSEUR, ancien officier de dragons, & avant veuve de Me Dominique CRESTIENNOT, payeur des rentes, à la charge de donner caution du contenu au dit inventaire [...]

Guillaume DIONIS, marchand de bois ¹

Contrat de mariage entre Guillaume DIONIS & Marie DUCHAUFOUR du 23 juillet 1645 ²

Furent présents Guillaume DIONIS, maître menuisier à Paris, y demeurant rue au Maire, paroisse St Nicolas des Champs, pour luy & en son nom, d'une part ;

& Magdeleine PESSET, veuve de Pierre DUCHAUFOUR, vivant marchand mégissier à Paris,, y demeurant rue St Martin, paroisse Sr Jacques de la Boucherie, stipulant pour Marie DUCHAUFOUR, fille du dit défunt & d'elle, à ce présente de son consentement, d'autre part ;

Lesquels, pour raison du futur mariage [...], en la présence & assistés, savoir le dit DIONIS, de :

- *Geneviève PACQUET, veuve de Guillaume DIONIS, maître cordonnier à Paris, ses père & mère, ³*
- *Pierre DIONIS, maître menuisier, cousin germain paternel,*
- *François DIONIS, marchand de soye, aussi cousin germain paternel, ⁴*
- *Paul JUBILLOT, maître menuisier à Paris, cousin germain maternel, ⁵*
- *& François [MAURIER], aussi maître menuisier à Paris, cousin à cause de sa femme, ⁶*
& la dite Marie DUCHAUFOUR, de :

-

¹ Guillaume DIONIS, né à Vernon en septembre 1615, fils de Guillaume & Geneviève PIQUET, est le neveu de François DIONIS *le père* : il décède entre 1691 & 1695 (cf. les mariages de ses 2 dernières filles).

² Me Renault VAULTIER : MC/ET/CXII/46

³ Le patronyme maternel est PICQUET ou PIQUET plutôt que PACQUET.

⁴ Pierre & François DIONIS, fils de François & Anne PIQUET, sont sans doute des cousins germains aussi bien paternels que maternels.

⁵ A cause de Magdeleine PIQUET, sa femme.

⁶ Témoin non identifié.

**Inventaire après décès de Marie du CHAUFOUR
du 17 février 1656 ¹**

L'an 1656 le 17^{ème} jour de février avant midi,, à la requête de Guillaume DYONIS, marchand de bois à Paris, demeurant sur le quai de l'École ² [...] attenant les galeries du Louvre, paroisse Saint Germain de l'Auxerrois, tant en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre luy & défunte Marie du CHAUFOUR, jadis sa femme, que comme tuteur des enfants mineurs de luy & de la dite défunte, élu [...] au Châtelet de Paris le 10 novembre dernier ; en la présence de Jean du CHAUFOUR, marchand à Paris, y demeurant rue aux [Faires], paroisse St Eustache, subrogé tuteur des dits mineurs, [...]

Ensuivent les titres

*Premièrement, le contrat de mariage d'entre le dit DYONIS & la dite défunte passé par devant Me PARQUE & VAULTIER, notaires au Châtelet de Paris, le 23^{ème} juillet 1645 ;
[...] 1*

¹ Me Guillaume REMOND : MC/ET/XVI/112

² Aujourd'hui dénommé quai du Louvre.

**Contrat de mariage
entre Guillaume DIONIS & Marie BOUCHERY
du 24 août 1659 ¹**

Furent présents honorable homme Guillaume DIONIS, marchand bourgeois de Paris, demeurant proche & attendant les galeries du Louvres, paroisse St Germain l'Auxerrois, d'une part ; & honorable personne Jacques BOUCHERY, marchand maître ouvrier en draps d'or, d'argent & soye, bourgeois de Paris, & Martine REGNEAU, sa femme, de luy autorisée à l'effet des présentes, demeurant rue Darnetal, paroisse St Leu St Gilles, stipulant pour Marie BOUCHERY, leur fille, à ce présente de son consentement, d'autre part ;

lesquels, pour raison du futur mariage des dits Guillaume DIONIS & Marie BOUCHERY, ont reconnu avoir accordé ce qui ensuit en la présence & par l'avis de :

- *Geneviève PICQUET, mère, veuve de Guillaume DIONIS, marchand à Vernon,*
- *Pierre DIONIS, maître menuisier à Paris,*
- *François DIONIS, marchand bourgeois de Paris, cousins germains paternels,*
- *Jean du CHAUFFOUR, marchand bourgeois de Paris, beau-frère à cause de la défunte femme du dit Guillaume DIONIS,*
- *Nicolas MARCHANT, maître chandelier à Paris, beau-frère à cause de sa femme, qui est sœur de la dite feuë femme du dit DIONIS,*
- *& Me Claude BOSCHERON, ami du dit DIONIS ;*
- *Gérard BOUCHERY, aussi marchand maître ouvrier en draps d'or, argent & soye à Paris, frère,*
- *Sr Jean [BOU...É], marchand bourgeois de Paris,*
- *Jacques GOFFINET, marchand à Paris, ²*
- *& damoiselle Élisabeth COURTOIS, femme de noble homme Pierre WANDEBERG, contrôleur de la maison du Roy, amis de la dite Marie BOUCHERY ;*

C'est à savoir que [...]

¹ Me MOUSNIER : MC/ET/CXII/87

² Sans doute apparenté à Henry GOFFINET, futur époux de la fille aînée de Guillaume DIONIS.

**Testament de Geneviève PIQUET
du 15 octobre 1659 ¹**

Par devant les notaires garde notes du Roy, notre sire, au Châtelet de Paris soussignés fut présente Geneviève PICQUET, veuve de défunt Guillaume DYONIS, vivant bourgeois de la ville de Vernon, elle demeurant de présent à Paris près les galeries du Louvre, paroisse St Germain de l'Auxerrois ; laquelle étant en bonne santé de corps & d'esprit, allant & venant par la ville à ses affaires, après avoir considéré qu'il n'y a chose en ce monde plus certaine que la mort & rien plus incertain que l'heure d'icelle, ne désirant décéder sans tester [...], a fait, dit & nommé aux dits notaires son testament & ordonnance de dernière volonté en la forme & manière qui ensuit :

Premièrement, [comme chrétienne] & catholique, a recommandé son âme à Dieu qui l'a créée, le suppliant par le mérite de la passion de son fils, notre sauveur & rédempteur Jésus Christ, par l'intercession de la glorieuse vierge Marie & des saints du paradis, vouloir colloquer son âme, quand elle partira de ce monde, en la béatitude éternelle.

Item veut son corps mort être inhumé & enterré en l'église St Roch, qu'il soit dit un service complet le jour de son enterrement & un annuel en telle église qu'il plaira à l'exécuteur du présent testament ci après nommé.

Quant à ses obsèques & funérailles, elle s'en remet à la discrétion du dit exécuteur.

Item donne aux pauvres [...] de la dite paroisse St Germain la somme de 15 livres, & pareille somme à l'hôpital général [en une fois].

Item donne & lègue à Pierre DYONIS, son petit-fils, la somme de 400 livres [en une fois].

Item donne & lègue à Madeleine DYONIS, sa petite-fille, pareille somme de 400 livres [...] une douzaine de cuillères, autant de fourchettes, une douzaine de serviettes [...] & tout le linge neuf étant dans le coffre de la dite testatrice. ²

& pour exécuter & accomplir [le présent] testament, elle a nommé & élu pour exécuteur d'icelui Guillaume DYONIS, son fils, marchand de bois à Paris, auquel elle en donne pouvoir, révoquant tout testament & codicille fait avant [...]

[...] en l'étude de REMOND, l'un des notaires, le 15 octobre 1659 ; & a déclaré ne savoir écrire ni signer de ce interpellée.

¹ Me Guy REMOND : MC/ET/XVI/120

² Pierre & Madeleine DIONIS sont les enfants de Guillaume & Marie du CHAUFFOUR, sa première épouse.

**Inventaire après décès de Marie BOUCHERY DUBUISSON
du 9 juillet 1674 ¹**

L'an 1674 le 9^{ème} jour de juillet 8 heures du matin, à la requête de honorable homme Guillaume DIONIS, maître menuisier, marchand de bois, bourgeois de Paris, y demeurant grande rue Mouffetard, faubourg & proche la porte Saint Marcel, paroisse Saint Étienne du Mont, tant en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre luy & défunte honorable femme Marie BOUCHERY DUBUISSON, sa femme, que comme tuteur de Geneviève DIONIS, âgée de 12 ans, Guillaume, âgé de 10 ans, Marie Anne, âgée de 7 à 8 ans, Jean, âgé de 6 ans, Marie Magdeleine, âgée de 5 ans, & autre Marie Magdeleine DIONIS, âgée de 21 mois, enfants mineurs de luy & de la dite défunte ;

en la présence de honorable homme Girard BOUCHERY du BUISSON, marchand maître ouvrier en draps d'or, argent & soye, à Paris, y demeurant rue [Courd...], paroisse Saint Médéric, au nom & comme subrogé tuteur des dits mineurs des dits DIONIS & DUBUISSON, élus en les dites charges de tuteur & subrogé tuteur par avis des parents des dits mineurs homologué au nouveau Châtelet par acte reçu par COUDRET, greffier en la Chambre civile du dit lieu, du 30^{ème} jour de juin dernier ;

les dits mineurs habiles à se dire & porter héritiers, chacun pour un sixième, de la dite défunte Marie BOUCHERY DUBUISSON, leur mère.

A la conservation des droits des dites parties [...]

¹ Me François DIONIS l'ainé : MC/ET/III/670

Ensuivent les titres & papiers

Premièrement, l'expédition en papier du contrat de mariage passé entre le dit sieur DIONIS d'une part & la dite défunte Marie BOUCHERY d'autre par devant DESNOTZ & MOUSNIER, notaires, le 24 août 1659 ; par lequel a été stipulé [...] ; le dit sieur DIONIS a apporté au dit MOUSNIER le recollement & bref état des meubles & marchandises appartenant au dit DIONIS & aux 2 enfants vivants de luy & de la dite défunte Marie du CHAUFOR, sa première femme, en date du 24^{ème} août 1659, jour de son mariage, pour être comme il a été annexé à la minute du dit contrat de mariage ; [...] ; inventoriés sur les dits contrat de mariage & recollement l'un comme l'autre 1

Item l'expédition en papier du testament & ordonnance de dernière volonté de Geneviève PIQUET, veuve de défunt Guillaume DIONIS, vivant bourgeois de la ville de Vernon, reçu par REMOND & son compagnon, notaires, le 15^{ème} octobre 1659, par lequel elle a nommé le dit sieur DIONIS, son fils, exécuteur de son testament ; inventorié 2

Item l'expédition en papier d'un contrat de mariage passé par devant MANCHON & DIONIS, l'un des notaires soussignés, le 20^{ème} avril 1671 entre Henry GOFFINET, marchand de bois, bourgeois de Paris, d'une part, & Magdeleine DIONIS, fille du dit sieur DIONIS & de la dite Marie CHAUFOR ; par lequel [...] ; inventoriés enfin 3

Item 2 pièces attachées ensemble. La première est l'expédition de l'inventaire fait à la requête du dit sieur DIONIS après le décès de la dite CHAUFOR, sa première femme, par FRANÇOIS & REMOND, notaires, daté au commencement l'an 1657 le 17^{ème} jour de février ; en marge & en fin duquel inventaire est la clôture d'icelui du 26^{ème} février 1656 ;¹ & la deuxième est l'expédition en parchemin du contrat de mariage passé entre le dit sieur DIONIS & Marie du CHAUFOR, inventorié sous la cote premier du dit inventaire ; inventoriés sur les dites 2 pièces l'une comme l'autre 4

Item l'original d'une reconnaissance passée par devant DIONIS & LE VASSEUR, notaires, le 27 avril 1670, par laquelle Jean du CHAUFOR, tant en son nom que comme subrogé tuteur de Magdeleine & Pierre DIONIS, enfants mineurs du dit sieur DIONIS & de la dite Marie du CHAUFOR, [...] ; inventorié enfin 5

¹ L'inventaire après décès de février 1657 ne saurait être postérieur à sa clôture de février 1656 : en réalité, les 2 actes datent de février 1656.

Contrat de mariage
entre Henry GOFFINET & Magdeleine DIONIS
du 20 avril 1671¹

Furent présents honorable homme Henry GOFFINET, marchand de bois, bourgeois de Paris, y demeurant rue Neuve Saint Denis, paroisse Saint Laurent, pour luy & en son nom, d'une part ;

& honorable personne Guillaume DIONIS, marchand de bois, bourgeois de Paris, & Marie BOUCHERY, sa femme, de luy autorisée pour l'effet des présentes, demeurant à Paris sur les fossés d'entre les portes Saint Jacques & Saint Marcel, paroisse Saint Étienne du Mont, stipulant en cette partie pour Magdeleine DIONIS, fille du dit sieur DIONIS & de Marie du CHAUFFOUR, jadis sa femme, ses père & mère, à ce présente de son vouloir & consentement, aussi pour elle & en son nom, d'autre part ;

lesquelles parties, en la présence de leurs parents & amis ci après nommés, savoir de la part du dit Pierre GOFFINET :

- *Jacques GOFFINET, son frère, bourgeois de Paris,*
 - *Gérard BOUCHERY dit DUBUISSON, marchand bourgeois de Paris, ami,*
- & de la part du dit sieur DIONIS & de sa dite fille :*
- *Pierre DIONIS, frère de la dite Magdeleine DIONIS,*
 - *Jean du CHAUFFOUR, marchand bourgeois de Paris, oncle de la dite DIONIS & son subrogé tuteur,*
 - *Hippolyte DROUART, bourgeois de Paris, ami ;*
- ont volontairement reconnu & confessé [...]*

¹ Me François DIONIS l'ainé : MC/ET/III/661

**Bénéfice d'âge & avis DIONIS
du 7 août 1674**

L'an 1674 le 7^{ème} jour d'août, vu par nous Antoine RIBEYRE, [...], les lettres du Roy en forme de bénéfice d'âge données à Paris le premier du présent mois, signées par le conseil SOUFFLOT & scellées, obtenues & impétrées par Pierre DIONIS, âgé de 21 ans, fils de Guillaume DIONIS, marchand de bois à Paris, demeurant rue Mouffetard, paroisse Saint Marcel, & défunte Marie du CHAUFFOUR, jadis sa femme ; par lesquelles lettres & pour les causes y contenues, [...], à savoir :

- *le dit père,*
- *Me Henry GOFFINET, huissier du Roy en sa Chambre des comptes, beau-frère à cause de Madeleine DIONIS, sa femme,*
- *Pierre DIONIS, menuisier ordinaire des bâtiments du Roy, bourgeois de Paris, cousin paternel,*
- *François DIONIS, marchand, bourgeois de Paris,*
- *Jacques MAURICEAU, marchand de bois, bourgeois de Paris, cousins paternels,*
- *Jean du CHAUFFOUR, bourgeois de Paris, oncle maternel,*
- *Jean LANGLOIS, marchand épicier, bourgeois de Paris, oncle maternel,*
- *Jean Pierre LALLEMAND, maître chandelier, bourgeois de Paris, oncle maternel à cause de sa femme,*

Subrogation DIONIS du 21 août 1674

L'an 1674 le 21 août, par devant nous Jean LE CAMUS [...] est comparu Gérard BOUCHERY DUBUISSON, marchand & maître ouvrier en draps d'or, d'argent & soye, à Paris, y demeurant rue & cours [...], paroisse St Médéric, oncle maternel & subrogé tuteur des enfants mineurs de Guillaume DIONIS, marchand de bois à Paris, & défunte Marie BOUCHERY DUBUISSON, jadis sa femme ; lequel nous a dit & remontré qu'il est créancier du dit DIONIS [...].

C'est pourquoy il a fait assembler par devant nous les parents & amis des dits mineurs pour donner leur avis sur sa décharge & sur l'élection d'un subrogé tuteur en son lieu ; lesquels sont comparus, à savoir :

- *le dit [Guillaume] DIONIS, père,*
- *Pierre DIONIS, menuisier ordinaire des bâtiments du Roy, bourgeois de Paris,*
- *Me François DIONIS, conseiller du Roy, notaire en cette Cour,*
- *Paul JUBILLOT, menuisier du Roy pour ses amirautés de France, cousin paternel, ¹*
- *Jean CADENE, marchand bourgeois de Paris, oncle maternel à cause d'Anne BOUCHERY DUBUISSON, sa femme,*
- *Jacques PETIT, marchand [banquier] à Paris, cousin maternel à cause de Marie [MONSENY], sa femme,*
- *& Antoine PETIT, maître ouvrier en draps d'or, d'argent & soye, à Paris, ami,*

auxquels parents & amis avons fait faire le serment de nous donner bon & fidèle avis sur le contenu ci-dessus [...]

¹ Fils de Paul JUBILLOT & Magdeleine PIQUET.

**Avis de renonciation DIONIS
du 21 mai 1675**

L'an 1675 le mardi 21^{ème} jour de mai, vu par nous Jean LE CAMUS [...] la requête judiciaire à nous faite par Guillaume DIONIS, marchand de bois à Paris, au nom & comme tuteur des enfants mineurs de luy & de défunte Marie BOUCHERY, vivant sa femme.

Expositive : que les dits mineurs par représentation de leur défunte mère sont habiles à se dire héritiers du sieur Jacques BOUCHERY du BUISSON & de Martine RESNEAU, sa femme ; mais comme il a connaissance que la succession des dits défunts est obérée & que les dettes dues par icelle excèdent de beaucoup les biens & effets, il aurait estimé plus avantageux aux dits mineurs d'y renoncer que de l'accepter, comme ont fait déjà plusieurs cohéritiers de la dite succession ; & néanmoins, il n'aurait voulu faire la dite renonciation pour les dits mineurs qu'il n'ait auparavant [...] communiqué aux parents des dits mineurs pour y donner leur avis ; lesquels il aurait à cette fin prié & requis de s'assembler par devant nous & qui sont comparus par Me Nicolas DESVAUX, procureur en cette Cour, [...], à savoir :

- *le dit père,*
- *Girard BOUCHERY du BUISSON, marchand, maître ouvrier en soye & draps d'or & d'argent de l'établissement royal, oncle maternel des dits mineurs,*
- *Jean CADESNE, aussy marchand, maître ouvrier en draps d'or, d'argent & de soye de l'établissement royal, oncle maternel à cause d'Anne BOUCHERY du BUISSON, sa femme,*
- *Me Henry GOSSINET, huissier en la Chambre des comptes, beau-frère à cause de Madeleine DIONIS, sa femme,*
- *Jacques PETIT, marchand bourgeois de Paris, cousin germain maternel à cause de Marie BOUCHERY du BUISSON, sa femme,*
- *Pierre DIONIS, menuisier ordinaire des bâtiments du Roy, cousin des dits mineurs,*
- *& Pierre DIONIS, chirurgien ordinaire de la Reyne, aussy cousin paternel des dits mineurs,*

auquel DESVAUX au dit nom avons fait faire le serment de nous donner bon & fidèle avis sur la dite renonciation ; lequel, après serment par luy fait, a dit qu'ils sont d'avis [...]

**Contrat de mariage
entre Claude CARROGUY & Geneviève DIONIS
du 26 juillet 1682¹**

Furent présents Claude CARROGUY, vitrier à Paris, y demeurant rue Fremanteau, paroisse St Germain l'Auxerrois, fils de défunt Jean CARROGUY, vivant habitant de Bar sur Seine, & de Anne GILBERT, jadis sa femme, à présent sa veuve, ses père & mère ; par laquelle GILBERT, sa mère, il promet faire agréer [...] & en fournir acte en bonne forme avant que de passer outre au mariage ci après déclaré, pour luy & en son nom, d'une part ;

& Guillaume DIONIS, marchand de bois à Paris, y demeurant rue St Martin, paroisse St Médéric, stipulant en cette partie pour Geneviève DIONIS, fille de luy & de défunte Marie BOUCHERY dite DUBUISSON, ses père & mère, à ce présente de son vouloir & consentement, aussi pour elle & en son nom, d'autre part.

Lesquels, en la présence, de l'avis & consentement de leurs parents & amis ci après nommés, savoir de la part du dit CARROGUY :

- *Dam^{lle} Marie LELIEVRE, femme d'Antoine de JEANSON, bourgeois de Paris, & Dam^{lle} Marie Magdeleine de JEANSON, sa fille, amis,*

& de la part de la dite Geneviève DIONIS :

- *Henry GOFFINET, sergent à verge au Châtelet de Paris, & Magdeleine DIONIS, sa femme, ses beau-frère & sœur,*
- *Louis GENTILHOMME, marchand, maître ouvrier en draps d'or, argent & soye à Paris, son oncle maternel à cause de Geneviève BOUCHERY, sa femme,*
- *Sr Girard BOUCHERY DUBUISSON, marchand, maître ouvrier en draps d'or, argent & soye à Paris, aussi oncle maternel,*
- *honorable homme Pierre DIONIS, menuisier des bâtiments du Roy, & Anne BAUDIN, sa femme,*
- *François DIONIS, marchand bourgeois de Paris, & Marie LELEU, sa femme,*
- *& Dam^{lle} Anne Marie PERIER, veuve de Me Étienne PAILLET, vivant conseiller du Roy, notaire au Châtelet de Paris, cousins & cousines,*

ont volontairement reconnu & confessé [...] avoir fait les traité de mariage, douaire & conventions matrimoniales qui ensuivent : c'est à savoir [...]

¹ Me François DIONIS l'aîné : MC/ET/III/703

Tuition GAFFINET du 10 février 1689 ¹

L'an 1689 le 10^{ème} jour de février, par devant nous Jean LE CAMUS sont comparus les parents & amis de Jacques, âgé de 17 ans, Marie ², âgée de 9 ans, Henry, âgé de 8 ans, Geneviève, âgée de 5 ans, & Jean Baptiste GAFFINET, âgé de 3 ans & demi, enfants mineurs de défunt Henry GAFFINET, sergent à verge au Châtelet de Paris, & Marie Magdeleine DIONIS, sa femme, à présent sa veuve, leurs père & mère, savoir :

- *la dite Marie Magdeleine DIONIS, mère des dits mineurs,*
- *Guillaume DIONIS, maître menuisier à Paris, aïeul maternel,*
- *Jean LANGLOIS, marchand bourgeois de Paris, monnayer de la monnaie de Paris du serment de France, cousin maternel, ³*
- *Thomas LANGLOIS, marchand & cinquantenier de Paris, aussi cousin maternel, ⁴*
- *Me Pierre CLARENTIN, ci devant huissier en la Chambre des comptes,*
- *Jean [P...TIN], marchand lapidaire à Paris,*
- *& Jean GENTILHOMME, ouvrier en soye à Paris, amis des dits mineurs,*

tous par Me Pierre de NOINVILLE, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration passée par devant AUVRAY & DIONIS, notaires en cette dite Cour, le dernier jour de janvier dernier, laquelle il nous a fait apparaître & à luy rendue ; lequel au dit nom nous a dit qu'il est besoin d'élire un tuteur & subrogé tuteur aux dits mineurs pour dorénavant régir & gouverner leurs personnes & biens [...]

¹ La forme usuelle de ce patronyme est GOFFINET plutôt que GAFFINET.

² Elle épouse par contrat du 27 octobre 1708 Jean ROBERT, maître menuisier.

³ Les monnayeurs royaux, regroupés en compagnies, sont membres d'une fédération appelée *Serment de France*.

⁴ Commandant de 50 hommes dans une milice urbaine.

Contrat de mariage
entre Jacques CHIQUET & Marie Anne DIONIS
du 15 octobre 1690 ¹

Furent présents Jacques CHICQUET, maître teinturier à Paris, y demeurant rue de la Bûcherie, paroisse St Séverin, fils de défunt Jacques CHICQUET, vivant aussi maître teinturier à Paris, & Jeanne DIVRY, sa femme, ses père & mère, pour luy & en son nom, d'une part ;

& Guillaume DIONIS, bourgeois de Paris, demeurant rue Danglade, paroisse St Roch, stipulant pour Marie Anne DIONIS, fille de luy & de défunte Marie BOUCHERY, sa femme, ses père & mère, demeurant à Paris rue St Martin, paroisse St Nicolas des Champs, en la maison de Dam^{lle} Anne BOUCHERY, veuve de Jean DELONGPRÉ, écuyer, sa tante & marraine, à ce présente & de son consentement, pour elle & en son nom, d'autre part ;

lesquelles parties, en la présence & assistées de leurs parents & amis ci après nommés, savoir de la part du dit Jacques CHIQUET :

- *Jean Baptiste & Thomas CHIQUET, ses frères,*
- *Nicolas OLLIVIER, marchand tapissier à Paris, oncle maternel à cause de Perrette DIVRY, sa femme,*
- *Jacques THIBEUF, maître vinaigrier à Paris, ami, ²*

& de la part de la dite Marie Anne DIONIS :

- *la dite Dam^{lle} Anne BOUCHERY, veuve du dit sieur de LONG PRÉ, sa tante,*
- *Jean Baptiste DIONIS, son frère,*
- *Marie Magdeleine DIONIS, sa sœur, veuve de Henry GOFFINET, sergent à verge au Châtelet de Paris,*
- *Louis GENTILHOMME, marchand maître ouvrier en draps d'or, argent & soye, à Paris, son oncle maternel à cause de Geneviève BOUCHERY, sa femme,*
- *& Antoine CADAINÉ, cleric au Châtelet, cousin germain ;*

volontairement ont reconnu & confessé [...]

¹ Me François DIONIS l'aîné : MC/ET/III/741

² Signature THIBOEUF.

Contrat de mariage
entre Guillaume RUFFIN & Marie Magdeleine DIONIS
du 2 juin 1691 ¹

Furent présents Guillaume RUFFIN, marchand de chevaux à Paris, y demeurant rue Levesque, paroisse Saint Roch, d'une part ; & Marie Magdeleine DIONIS, fille de Guillaume DIONIS, bourgeois de Paris, & de défunte Marie BOUCHERY, sa femme, ses père & mère, demeurant à Paris rue [Tran...], paroisse St Roch, d'autre part ;

lesquelles parties, en la présence de leurs parents & amis ci après nommés, c'est à savoir de la part du dit RUFFIN :

- *Jean RUFFIN, son frère, marchand de chevaux à Paris,*
 - & de la part de la dite Marie Magdeleine DIONIS :*
 - *le dit Guillaume DIONIS, son père,*
 - *Jean CHIQUET, son beau-frère, maître teinturier à Paris, ²*
 - *Marie DIONIS, sa sœur, veuve de Henry GOFFINET, sergent à verge au Châtelet de Paris,*
 - *sieur François DIONIS, marchand bourgeois de Paris, cousin,*
 - *& Anne BAUDIN, veuve de Pierre DIONIS, menuisier ordinaire des bâtiments du Roy, bourgeois de Paris, cousine ;*
- volontairement ont reconnu & confessé [...]*

¹ Me François DIONIS l'aîné : MC/ET/III/744

² Signature Jacques CHIQUET.

Contrat de mariage
entre Philippe GUILLARD & Magdeleine DIONIS
du 21 janvier 1695¹

Furent présents Philippe GUILLARD, compagnon menuisier à Paris, y demeurant hors & proche la porte Richelieu, paroisse Saint Eustache, fils de défunts Pierre GUILLARD, laboureur demeurant à Polignet, diocèse de Rennes en Bretagne², & Julienne BLANDIN, ses père & mère, pour luy & en son nom, d'une part ;

& Magdeleine DIONIS, jouissant de ses droits, demeurant à Paris rue de Richelieu, susdite paroisse Saint Eustache, fille de défunts Guillaume DIONIS, vivant maître menuisier à Paris, & Marie BOUCHERY DUBUISSON, sa femme, ses père & mère, aussi pour elle & en son nom, d'autre part ;

lesquelles parties, en la présence & assistées de leurs parents & amis ci après nommés, savoir :

- *Jacques CHIQUET, marchand teinturier à Paris, beau-frère à cause de Marie Anne DIONIS, sa femme,*
- *Guillaume RUFFIN, marchand de chevaux, aussi beau-frère à cause de Marie DIONIS, sa femme,*
- *Magdeleine DIONIS, veuve d'Henry GOFFINET, sergent à verge,*
- *Louis GENTILHOMME, marchand maître ouvrier en draps d'or, d'argent & soye, à Paris, oncle maternel de la dite future épouse à cause de Geneviève BOUCHERY, sa femme,*
- *Pierre DIONIS, premier chirurgien de madame la Dauphine, cousin,*
- *sieur Pierre PERIER, marchand drapier, Dam^{lle} Anne DIONIS, sa femme,*
- *Dam^{lle} Marie DIONIS, veuve de Me Christophe DENEU, procureur en la Chambre des comptes, cousine,*
- *Pierre DIONIS, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, cousin,*

volontairement ont reconnu & confessé [...]

¹ Me François DIONIS l'aîné : MC/ET/III/760

² Poligné en Ille-et-Vilaine.

Avis CAROGUY du 29 août 1712

L'an 1712 le 29 août, par devant nous Hierosme DARGOUGES, chevalier, seigneur de Fleury, sont comparus les parents & amis de Claude Charles, Françoise, Louise, François & Marie Magdeleine CAROGUY, enfants mineurs de défunt Claude CAROGUY, vivant vitrier à Versailles, & Geneviève DIONIS, sa femme, leur père & mère, à savoir :

- *François VILLAIN, marchand chapelier à Montlhéry¹, beau-frère à cause de Marie Claude CAROGUY, sa femme, & subrogé tuteur des dits mineurs,*
- *Philippe GUILLARD, maître menuisier, oncle maternel à cause de Madeleine DIONIS, sa femme,*
- *Guillaume RUFFIN, marchand de chevaux, oncle maternel aussi à cause de sa femme,*
- *Louis & Jean Baptiste GENTILHOMME, père & fils, marchands fabriquant en draps d'or, d'argent, établissement royal, le dit Louis GENTILHOMME grand-oncle maternel, le dit Jean Baptiste GENTILHOMME cousin maternel,²*
- *Antoine CADAINE, bourgeois de Paris, cousin issu de germain maternel,*
- *& Jean ROBERT, maître menuisier, cousin germain maternel,*

tous par Me [M...], procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait, nous a dit pour ses constituants que, sur ce qui leur a été remontré par Jacques CHIQUET, marchand teinturier à Paris, demeurant rue de la Bûcherie, paroisse St Séverin, tuteur des dits mineurs, à ce présent, qu'il est actuellement dû aux dits enfants [...]

¹ Dans l'Essonne.

² A cause de Geneviève BOUCHERY, épouse de Louis GENTILHOMME.

**Tuition & avis CAROGUY
du 1^{er} février 1715**

L'an 1715 le 1^{er} février, par devant nous Hierosme DARGOUGES, chevalier, seigneur de Fleury, sont comparus les parents & amis de Françoise CAROGUY, Louise CAROGUY, Jean CAROGUY, François CAROGUY & Marie Madeleine CAROGUY, enfants mineurs de défunts Claude CAROGUY, vitrier à Versailles, & de Geneviève DIONIS, sa femme, à savoir :

- *Louis GENTILHOMME, marchand ferrandinier, grand-oncle à cause de Geneviève BOUCHER, sa femme,*¹
- *Guillaume RUFFIN, marchand de chevaux, oncle à cause de sa femme,*²
- *Philippe GUILLARD, maître menuisier, oncle aussi à cause de sa femme,*³
- *Jean Baptiste GENTILHOMME, de même profession, son fils, cousin du côté maternel,*
- *Jean ROBERT, maître menuisier, cousin maternel,*
- *Jacques CAVELIER, conseiller & avocat du Roy au grenier à sel, cousin maternel à cause de la dame son épouse,*
- *Jacques LE SAUVAGE, marchand teinturier,*

*tous par Me Nicolas TEVENIN, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait, nous a dit pour ses constituants sur ce qui leur a été représenté par Jacques CHIQUET, marchand teinturier à Paris, à ce comparant : que Claude Charles CAROGUY, frère des dits mineurs, était présentement majeur & en état d'avoir la régie & administration des personnes & biens des dits mineurs, que le dit sieur CHIQUET a eu jusqu'à présent comme leur tuteur, en laquelle qualité il avait été élu par sentence du bailliage de Versailles du 5 mars 1712, qui homologua l'avis des parents & amis des dits mineurs ; il désirerait être déchargé de la dite tutelle, laquelle pourrait être déférée au dit Claude Charles CAROGUY si les dits sieurs comparants le jugeaient à propos ; pourquoy il les a priés de donner leur avis sur laquelle proposition [...]*⁴

¹ Geneviève BOUCHERY plutôt que BOUCHER, belle-sœur de Guillaume DIONIS.

² Marie Magdeleine DIONIS.

³ Autre Marie Magdeleine DIONIS.

⁴ Jacques CHIQUET est aussi l'oncle maternel des mineurs à cause de Marie Anne DIONIS, sa femme.

Tuition CHIQUET du 7 janvier 1718

L'an 1718 le 7^{ème} jour de janvier, par devant nous Jérôme d'ARGOUGES, sont comparus les parents & amis de Guillaume, âgé de 23 ans & demi, Nicolas, âgé de 20 ans, & Jacques René CHIQUET, âgé de 12 ans & demi, le tout ou environ, enfants mineurs de Jacques CHIQUET, maître marchand teinturier à Paris, & de défunte Marie Anne DIONIS, sa femme, pour donner par les dits parents & amis leur avis sur l'élection de tuteur & de subrogé tuteur aux dits mineurs, à savoir :

- *le dit Jacques CHIQUET, père,*
- *Jacques Antoine CHIQUET, marchand teinturier, frère des dits mineurs,*
- *Jean Baptiste GENTILHOMME, marchand fabricant d'étoffes d'or & d'argent, cousin germain maternel,*
- *François HUTIN, maître vitrier, cousin, ¹*
- *Antoine BODARD, marchand teinturier, beau-frère, ²*
- *Pierre PIERSON, bourgeois de Paris, beau-frère, ³*
- *Charles PHILIPPE, maître chapelier, & Antoine [HINSELIN], marchand verrier faïencier, amis, ⁴*

tous par Me René LHERITIER, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait, nous a dit pour ses constituants [...]

¹ Signature HUTAIN.

² A cause de Jeanne CHIQUET (+1737), sa femme – signature BOUDARD.

³ A cause de Marie Marthe CHIQUET, sa femme.

⁴ Signature HINCELIN.

**Tuition & avis CARROGNY
du 29 avril 1720**

L'an 1720 le 29 avril, par devant nous Hierosme DARGOUGES, chevalier, seigneur de Fleury, sont comparus les parents & amis de Jean & de Marie Madeleine CARROGNY, mineurs, enfants de défunts Claude CARROGNY, vitrier des bâtiments du Roy, & de Geneviève DIONIS, sa femme, savoir :

- *Guillaume RUFFIN, marchand de chevaux, oncle maternel, ¹*
- *Jacques Antoine CHIQUET, maître teinturier, cousin germain maternel,*
- *Guillaume CHIQUET, marchand teinturier, cousin germain maternel, ²*
- *Jean ROBERT, maître menuisier, cousin,*
- *Louis LE DOUX, bourgeois de Paris, Gilles MARCHENOY, imprimeur à Paris, & Denis JANNAY, perruquier à Paris, amis,*

tous par Me Antoine Hercule LE TELLIER, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants que sur ce qui leur a été représenté, que Charles CARROGNY, frère des dits mineurs, qui a été ci devant nommé leur tuteur, était engagé dans les troupes du Roy & actuellement en garnison en la ville de Sedan, & ne pouvant à cause de ce régir & exercer la dite tutelle, dont il s'est désisté par la procuration spéciale qu'il a envoyée à cet effet à Marie Geneviève CARROGNT, sa sœur, fille majeure, dont l'original a été par elle certifié véritable & déposé pour minute à DIONIS l'aîné, notaire, ce jourd'huy, ils sont d'avis que François VILLAINÉ, beau-frère des dits mineurs à cause de Marie Claude CARROGNY, sa femme, leur sœur, leur soit élu & nommé leur tuteur à l'effet de régir & gouverner leurs personnes & biens au lieu du dit Charles CARROGNY ; même pour entendre le compte que le nommé CHIQUET, leur oncle & auparavant leur tuteur, leur a présenté [...] ; faire partage des biens de la succession de défunt François CARROGNY, leur frère [...]

¹ A cause de Marie Madeleine DIONIS, sa femme.

² Tous 2 fils de Jacques CHIQUET & Marie Anne DIONIS.

Avis CAROGNY du 27 juin 1720

L'an 1720 le 27 juin, par devant nous Hierosme DARGOUGES sont comparus les parents & amis de Jean CAROGNY, âgé de 24 ans & plus, faiseur de tabatières, fils de défunts Claude CAROGNY, maître vitrier des bâtiments du Roy, & de Geneviève DIONIS, sa femme, savoir :

- *Jacques CHIQUET, marchand teinturier, oncle à cause de Marie Anne DIONIS, sa femme,*
- *Guillaume, Jacques & Nicolas CHIQUET, tous trois aussi marchands teinturiers, cousins germains,*
- *Guillaume RUFFIN, marchand de chevaux, oncle maternel à cause de Madeleine DIONIS, sa femme,*
- *Jean ROBERT, maître menuisier, cousin à cause de Marie GOFFINET, sa femme, ¹*
- *& Mre Alexandre DURIN, prêtre, ami,*

tous par Me Antoine Hercule LE TELLIER, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants que sur ce qui leur a été représenté, qu'il y a entre les mains de François VILAINE, beau-frère du dit Jean CAROGNY, une somme de 2 000 livres [...]

¹ Sans doute fille d'Henry GOFFINET & Madeleine DIONIS.